



ERNST & YOUNG et Autres

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92307 Paris la Défense Cedex

JCDecaux SE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
JCDecaux SE
17 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S à capital variable
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour First, TSA 14444,
92037 Paris la Défense Cedex
438476913 RCS NANTERRE



ERNST & YOUNG et Autres

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92307 Paris la Défense Cedex

JCDecaux SE

17 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société JCDecaux SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JCDecaux SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour

l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement comptable des « Contrats de location »

Risque identifié Le Groupe JCDecaux applique depuis le 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon laquelle l'ensemble des contrats concernés fait l'objet d'un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, avec la reconnaissance d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette de loyers au passif. Au sens de cette norme, un contrat est un contrat de location, ou contient une composante location, s'il donne le droit au locataire de contrôler l'utilisation d'un actif identifié (principalement des emplacements publicitaires en ce qui concerne le groupe JCDecaux) pour une certaine période, en échange d'un paiement. Les contrats prévoyant des droits substantiels de substitution des emplacements publicitaires accordés aux bailleurs sont exclus de la norme.

Les modalités d'application de la norme IFRS 16 sont décrites dans la note 1.11 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés. Ainsi, au 31 décembre 2023, les droits d'utilisation dans les comptes consolidés de votre société s'élèvent à 2 230 M€ et les dettes locatives s'élèvent à 2 657 M€.

Nous avons considéré la norme sur les contrats de location comme un point clé de l'audit en raison du nombre et du caractère significatif de ces contrats pour votre groupe, de l'incidence significative de cette norme par rapport aux états financiers consolidés, des choix de méthodes comptables appliquées et du degré élevé du jugement de la direction de votre groupe pour la détermination des hypothèses utilisées (caractère substantiel des droits de substitution accordés aux bailleurs, durée effective des contrats de location, détermination des taux de financement).

Notre réponse Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre Groupe pour le recensement et la comptabilisation des contrats de location ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe JCDecaux, sous-tendant la détermination des droits d'utilisation et des dettes de loyers ;
- Vérifier le caractère approprié des critères retenus par la Direction pour déterminer la durée effective de la location ;
- Apprécier la pertinence des analyses effectuées par le Groupe JCDecaux sur le caractère substantiel des droits de substitution accordés aux bailleurs ;
- Vérifier la correcte application de la norme IFRS 16 de ses amendements et interprétations ;
- Tester la fiabilité du système d'information dédié à la gestion des contrats de location concernés par l'application de la norme IFRS 16 avec l'aide de nos experts ;

- Comparer, par échantillonnage :
 - les données saisies dans le système d'information servant à déterminer les actifs et passifs relatifs aux contrats de locations, avec les documents contractuels sous-jacents ;
 - les données utilisées pour la détermination des taux de financement avec les données de marché ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des goodwill, autres immobilisations incorporelles et corporelles, droits d'utilisation et titres mis en équivalence

Risque identifié	<p>Au 31 décembre 2023, la valeur des goodwill, autres immobilisations incorporelles et corporelles, droits d'utilisation et titres mis en équivalence s'élève à 6 257,6 M€.</p> <p>Le Groupe JCDecaux réalise des tests de perte de valeur au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux entités opérationnelles pour les actifs immobilisés corporels, incorporels, les droits d'utilisation et les titres mis en équivalence et au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé soit au croisement d'un secteur opérationnel et d'une zone géographique, soit sur des groupements d'UGT spécifiques (Secteur Aéroports, zones Pacifique et France Roadside) pour les goodwill.</p> <p>Le groupe JCDecaux décrit les modalités de ces tests de perte de valeur dans les notes 1.10 et 1.12 de l'annexe des comptes consolidés.</p> <p>Ces tests de perte de valeur représentent un point clé de l'audit en raison de l'importance des actifs concernés dans les comptes consolidés et des estimations et des jugements nécessaires à leur évaluation. Ils intègrent, pour déterminer la valeur recouvrable, des données prévisionnelles propres à chaque secteur opérationnel. Ces données comportent la vision de la direction sur les perspectives de rentabilité et des hypothèses sur la détermination des flux de trésorerie et du taux d'actualisation, tel que cela est décrit dans la note 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>
Notre réponse	<p>Les diligences d'audit que nous avons mises en œuvre ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance des processus et analyses conduites par la société JCDecaux SE pour réaliser ces évaluations ;• Evaluer la conformité de la méthodologie mise en œuvre pour effectuer les tests de pertes de valeur avec la norme IAS 36 ;• Réconcilier avec les comptes les valeurs nettes comptables des actifs faisant l'objet des tests de perte de valeur ;• Vérifier par sondages l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité ;

- Analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues par des entretiens avec la direction financière de votre groupe et par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur ainsi que, le cas échéant, la performance historique des filiales concernées ;
- Evaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance long terme et du taux de renouvellement des contrats ;
- Procéder à des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SE par l'Assemblée générale du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG SA et du 20 juin 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-quatrième année sans interruption, dont vingt-trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de



ERNST & YOUNG et Autres

déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 7 mars 2024

Paris la Défense, le 7 mars 2024

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Grégoire Menou
Associé

Aymeric de La Morandière
Associé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	§ 4.1	1 666,0	1 748,7
Autres immobilisations incorporelles	§ 4.1	699,7	624,0
Immobilisations corporelles	§ 4.2	1 240,2	1 279,0
Droits d'utilisation	§ 4.3	2 230,1	2 725,3
Titres mis en équivalence	§ 4.5	421,6	411,9
Autres actifs financiers	§ 4.6	83,7	114,5
Instruments financiers dérivés		-	-
Impôts différés actif	§ 4.11	167,5	209,9
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.19	2,4	2,7
Autres créances	§ 4.7	17,9	9,4
ACTIFS NON COURANTS		6 529,0	7 125,4
Autres actifs financiers	§ 4.6	4,1	4,8
Stocks	§ 4.8	187,6	161,7
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	6,8	2,5
Clients et autres débiteurs	§ 4.9	824,1	775,9
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.19	16,2	22,4
Actifs financiers de trésorerie	§ 4.10	91,4	46,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	§ 4.10	1 597,2	1 919,5
ACTIFS COURANTS		2 727,4	2 933,5
TOTAL DES ACTIFS		9 256,4	10 058,9

Capitaux propres et passifs

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2023	31/12/2022
Capital		3,2	3,2
Primes		612,4	608,5
Actions propres		-0,6	-2,0
Réserves consolidées		1 304,2	1 152,8
Résultat net part du Groupe		209,2	132,1
Autres éléments des capitaux propres		-177,3	-131,3
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		1 951,0	1 763,3
Participations ne donnant pas le contrôle		95,9	36,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	§ 4.12	2 046,9	1 799,5
Provisions	§ 4.13	356,6	452,0
Impôts différés passif	§ 4.11	36,3	79,9
Dettes financières	§ 4.14	1 922,1	1 916,4
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.15	105,6	102,9
Dettes locatives	§ 4.16	1 959,5	2 454,7
Autres créditeurs		9,7	10,2
Passifs d'impôt exigible	§ 4.19	0,3	0,6
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	0,0	0,0
PASSIFS NON COURANTS		4 390,2	5 016,8
Provisions	§ 4.13	81,0	83,8
Dettes financières	§ 4.14	770,9	993,3
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.15	4,6	4,6
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	4,3	4,2
Dettes locatives	§ 4.16	697,5	957,3
Fournisseurs et autres créditeurs	§ 4.18	1 230,6	1 145,9
Passifs d'impôt exigible	§ 4.19	26,6	23,7
Concours bancaires	§ 4.14	3,9	29,8
PASSIFS COURANTS		2 819,4	3 242,6
TOTAL DES PASSIFS		7 209,5	8 259,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		9 256,4	10 058,9

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>		2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	§ 5.1	3 295,9	3 074,0
Coûts directs d'exploitation	§ 5.2	-1 420,2	-1 198,2
Coûts commerciaux, généraux & administratifs	§ 5.2	-615,5	-553,3
MARGE OPÉRATIONNELLE		1 260,3	1 322,5
Dotations aux amortissements et provisions nettes	§ 5.2	-870,3	-1 072,8
Perte de valeur des goodwill	§ 5.2	-17,5	0,0
Pièces détachées maintenance	§ 5.2	-46,8	-46,0
Autres produits opérationnels	§ 5.2	81,7	80,9
Autres charges opérationnelles	§ 5.2	-37,4	-21,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		370,1	263,4
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR DETTES LOCATIVES IFRS 16	§ 5.3	-83,8	-84,1
Produits financiers	§ 5.3	62,5	13,4
Charges financières	§ 5.3	-128,6	-64,8
RÉSULTAT FINANCIER HORS IFRS 16	§ 5.3	-66,1	-51,4
RÉSULTAT FINANCIER		-150,0	-135,6
Impôts sur les bénéfices	§ 5.4	-32,6	22,3
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	52,0	8,6
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		239,5	158,7
<i>- Dont Participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>30,3</i>	<i>26,6</i>
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		209,2	132,1
Résultat de base par action (en euros)		0,982	0,621
Résultat dilué par action (en euros)		0,978	0,621
Nombre moyen pondéré d'actions	§ 5.7	213 008 301	212 733 422
Nombre moyen pondéré d'actions (dilué)	§ 5.7	213 912 412	212 733 422

Autres éléments du résultat global de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	239,5	158,7
Variation des écarts de conversion ⁽¹⁾	-31,4	5,8
Couverture des flux de trésorerie	-0,6	-1,5
Impôts sur les autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	0,9	1,2
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt) ⁽²⁾	-3,9	-11,0
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	-35,0	-5,6
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs	-1,6	25,5
Impôts sur les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	0,3	-4,3
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	-1,6	0,3
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	-2,9	21,5
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-38,0	15,9
RÉSULTAT GLOBAL	201,5	174,6
- Dont Participations ne donnant pas le contrôle	38,4	29,7
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	163,1	145,0

(1) En 2023, les écarts de conversion sont principalement liés à des variations du taux de change dont -13,8 millions d'euros sur Hong Kong, -11,7 millions d'euros sur l'Australie, -7,2 millions d'euros sur l'Afrique du Sud, -6,5 millions d'euros sur la France et 8,8 millions d'euros sur le Mexique. Ils comprennent également le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour -0,1 million d'euros suite aux variations de périmètre.

En 2022, les écarts de conversion sont principalement liés à des variations de taux de change, dont 19,1 millions d'euros sur Hong Kong, 7,9 millions d'euros sur le Mexique, -11,0 millions d'euros sur les États-Unis et -6,6 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

(2) Inclut le montant de recyclage en résultat des réserves de conversion des sociétés mises en équivalence suite aux variations de périmètre pour -0,3 million d'euros en 2023 et 3,1 millions d'euros en 2022.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE											PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
	AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES										TOTAL	CONTRÔLE	TOTAL
	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES NON DISTRIBUÉES	COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	RÉSERVES DE CONVERSION	ECARTS ACTUARIELS / PLAFONNEMENT DES ACTIFS	AUTRES	TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS	TOTAL			
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	3,2	608,5	-2,8	1 155,3	1,2	-79,2	-67,7	1,6	-144,1	1 620,2	23,4	1 643,6	
Augmentation de capital ⁽¹⁾									0,0	0,0	0,3	0,3	
Variation d'actions propres ⁽²⁾			0,8	-0,2					0,0	0,6		0,6	
Achat			-43,1						0,0	-43,1		-43,1	
Vente			43,9	-0,2					0,0	43,7		43,7	
Distributions de dividendes									0,0	0,0	-17,8	-17,8	
Paiements en actions				6,1					0,0	6,1		6,1	
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ⁽³⁾									0,0	0,0	0,7	0,7	
Variations de périmètre ⁽⁴⁾				-9,3		0,0	0,0		0,0	-9,3	-0,1	-9,4	
Résultat de l'ensemble consolidé				132,1					0,0	132,1	26,6	158,7	
Autres éléments du Résultat global					-1,1	-7,4	21,3		12,8	12,8	3,1	15,9	
RÉSULTAT GLOBAL	0,0	0,0	0,0	132,1	-1,1	-7,4	21,3	0,0	12,8	145,0	29,7	174,6	
Autres				0,8	0,1	-0,0	0,0	-0,1	-0,0	0,8	-0,1	0,7	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	3,2	608,5	-2,0	1 284,8	0,2	-86,6	-46,4	1,5	-131,3	1 763,3	36,2	1 799,5	
Augmentation de capital ⁽¹⁾	0,0	3,9		1,0					0,0	4,9	1,0	5,9	
Variation d'actions propres ⁽²⁾			1,4	0,2					0,0	1,5		1,5	
Achat			-36,0						0,0	-36,0		-36,0	
Vente			37,3	0,2					0,0	37,5		37,5	
Distributions de dividendes									0,0	0,0	-12,8	-12,8	
Paiements en actions				11,8					0,0	11,8		11,8	
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ⁽³⁾									0,0	0,0		0,0	
Variations de périmètre ⁽⁴⁾				7,2					0,0	7,2	33,3	40,4	
Résultat de l'ensemble consolidé				209,2					0,0	209,2	30,3	239,5	
Autres éléments du Résultat global					-0,5	-42,9	-2,7		-46,1	-46,1	8,1	-38,0	
RÉSULTAT GLOBAL	0,0	0,0	0,0	209,2	-0,5	-42,9	-2,7	0,0	-46,1	163,1	38,4	201,5	
Autres				-0,9				-0,0	-0,0	-0,9	-0,1	-1,0	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	3,2	612,4	-0,6	1 513,3	-0,3	-129,4	-49,1	1,5	-177,3	1 951,0	95,9	2 046,9	

(1) Augmentations de capital des sociétés contrôlées. En 2023, plan d'actionnariat salarié "JCDecaux Ensemble".

(2) Variation des actions propres de JCDecaux SE dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en mai 2019.

(3) En 2022, reprise d'une dette liée à un put suite au non-exercice du put par le partenaire. Les effets nets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Résultat de l'ensemble consolidé » en participations ne donnant pas le contrôle pour -2,7 millions d'euros en 2023 et 3,6 millions d'euros en 2022.

(4) En 2023, mouvements de périmètre liés principalement à la fusion avec un Groupe en Amérique centrale avec cession sans perte de contrôle.

En 2022, mouvements de périmètre liés principalement à l'acquisition de minoritaires aux Emirats Arabes Unis et à un effet de restructuration en Chine.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

		2023	2022
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		272,1	136,5
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	-52,0	-8,6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	§ 11.4 & § 12.3	56,5	51,4
Charges liées aux paiements en actions	§ 5.2	12,8	6,1
Gains et pertes sur contrats de location	§ 5.2	-95,7	-48,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	§ 5.2 & § 5.3	889,4	1 074,3
Plus et moins-values de cession & résultat sur variations de périmètre	§ 5.2 & § 5.3	-0,9	-67,2
Charges nettes d'actualisation	§ 5.3	18,2	-2,0
Intérêts financiers nets & charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16	§ 5.3	115,2	126,3
Dérivés financiers, résultat de change, coût amorti et autres		1,5	-0,4
Intérêts payés sur dettes locatives IFRS 16	§ 4.16	-98,8	-93,8
Intérêts financiers payés		-67,0	-45,9
Intérêts financiers reçus		57,8	9,7
Impôt sur le résultat payé		-46,4	-44,9
Capacité d'autofinancement		1 062,8	1 092,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		38,5	7,0
<i>Variation des stocks</i>		-22,0	-15,6
<i>Variation des clients et autres créances</i>		-57,1	-15,7
<i>Variation des fournisseurs et autres dettes</i>		117,6	38,2
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	§ 6.1	1 101,3	1 099,6
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles & corporelles		-372,8	-351,2
Décaissements sur acquisitions de titres de participation nets de la trésorerie acquise		-14,6	-89,4
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières		-3,4	-4,0
TOTAL INVESTISSEMENTS		-390,8	-444,6
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		35,6	9,4
Encaissements sur cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée		0,1	0,3
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières		16,8	18,0
TOTAL DÉINVESTISSEMENTS		52,5	27,7
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS	§ 6.2	-338,3	-416,9
Distribution mise en paiement		-12,8	-17,8
Achat d'actions propres		-36,0	-43,1
Décaissements sur acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-0,0	-6,3
Réduction des capitaux propres		0,0	-0,1
Remboursement d'emprunts à long terme	§ 6.4	-973,8	-1 179,2
Remboursement des dettes locatives	§ 4.16	-762,5	-702,5
Acquisitions et cessions d'actifs financiers de trésorerie		-44,4	0,0
BESOIN DE TRÉSORERIE (FINANCEMENT)		-1 829,5	-1 949,0
Encaissements sur cessions de titres de participation sans perte de contrôle		0,0	0,0
Augmentation des capitaux propres		3,9	0,5
Vente d'actions propres		37,5	43,7
Augmentation des emprunts à long terme	§ 6.4	737,2	1 623,9
DÉGAGEMENT DE TRÉSORERIE (FINANCEMENT)		778,6	1 668,2
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DU FINANCEMENT	§ 6.3	-1 050,8	-280,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-287,8	401,8
TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	§ 4.14	1 889,7	1 487,4
Incidence des variations des cours des devises et autres mouvements		-8,5	0,5
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE ⁽¹⁾	§ 4.14	1 593,3	1 889,7

(1) Dont 1 597,2 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et -3,9 millions d'euros de concours bancaires au 31 décembre 2023 contre respectivement 1 919,5 millions d'euros et -29,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.	Méthodes et principes comptables	8
2.	Évolution du périmètre de consolidation	18
3.	Information sectorielle	19
4.	Commentaires sur l'état de situation financière	24
5.	Commentaires sur le compte de résultat	48
6.	Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie	56
7.	Risques financiers	57
8.	Risques environnementaux	60
9.	Commentaires sur les engagements hors-bilan	61
10.	Information sur les parties liées	62
11.	Informations sur les coentreprises	63
12.	Informations sur les entreprises associées	67
13.	Périmètre de consolidation	68
14.	Événements subséquents	75

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers consolidés de JCDecaux SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société JCDecaux SE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées et coentreprises.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2023, arrêtés par le Directoire, et approuvés par le Conseil de Surveillance du 6 mars 2024, sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

De façon générale, les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. La somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport aux valeurs reportées.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne. Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ;
- De positions comptables retenues en l'absence de dispositions prévues par le référentiel normatif.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- La nouvelle norme IFRS 17 - Contrats d'assurance - et ses amendements
- L'amendement IAS 1 : Informations à fournir sur les méthodes comptables
- L'amendement IAS 8 : Définition des estimations comptables
- L'amendement IAS 12 : Impôts différés relatifs à un actif ou passif acquis via une transaction unique
- La décision de l'IFRS IC de mars 2023 sur les droits de substitution (IFRS 16).

L'application de ces amendements, interprétations et normes, n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Les règles du Pilier 2 relatives à l'instauration d'un impôt minimum à la charge des multinationales, ont été adoptées par une directive de l'Union Européenne applicable dès le 1^{er} janvier 2024, sa transposition en France étant réalisée via la loi de finances pour 2024 votée fin décembre 2023. Par ailleurs, les modifications de la norme IAS 12 adoptées par l'Union Européenne le 8 novembre 2023 entérinent l'exemption de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé au titre de la différence entre impôts sur le résultat et impôts complémentaires dus au titre de Pilier 2. Les travaux menés pour identifier les pays concernés par un impôt complémentaire Pilier 2 et les impacts de l'application de cette nouvelle norme sur les comptes du Groupe ont été déterminés avec les données du CBCR 2022 ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2022 puis confirmés par le budget 2023. A ce stade, et sous réserve d'événements imprévisibles, d'évolutions de

règlementations fiscales locales et d'opérations exceptionnelles, le Groupe ne devrait pas avoir à comptabiliser de charge d'impôt supplémentaire significative.

En l'absence de précision définitive du référentiel IFRS sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus et sont précisés au paragraphe 1.19 « Engagements de rachat de minoritaires ». En particulier, les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en résultat financier, et sont alloués sur le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2023.

1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La mise en équivalence est adoptée pour les coentreprises et les entreprises associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés. Les plus ou moins-values sur cessions internes réalisées par une société mise en équivalence sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention en contrepartie de la valeur des actifs cédés. Les moins-values réalisées sur les cessions à une société mise en équivalence sont régies par la norme IFRS3R et les plus-values réalisées sur les cessions à une société mise en équivalence rentrent dans le cadre de SIC13.

1.3. Enregistrement des opérations en devises dans la monnaie fonctionnelle des entités

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction. A la date d'arrêt comptable, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les différences de change en résultant sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement ou de déqualification. Dans le cas contraire, les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.4. Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

La conversion des actifs et des passifs des filiales étrangères dans la monnaie de présentation du Groupe s'effectue au taux de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession totale ou partielle, avec perte de contrôle, de la liquidation d'une entité étrangère, ou lors d'une acquisition par étapes avec prise de contrôle, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

1.5. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains postes de l'état de situation financière nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination du montant des dettes locatives et des droits d'utilisation, de la valorisation des goodwill, de la détermination des actifs incorporels dans le cadre des acquisitions de filiales, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres mis en équivalence, de la détermination du montant des provisions pour avantages au personnel et des provisions pour démontage, des provisions pour perte à terminaison ainsi que de la valorisation des engagements sur titres. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes (notamment la situation économique dans les pays d'implantation du Groupe, l'inflation, les coûts de l'énergie et l'évolution de la réglementation sur la publicité extérieure), qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité créant des incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir.

Par ailleurs, les risques et engagements liés aux changements climatiques ont été pris en compte par le Groupe lors de la détermination des estimations retenues notamment sur le montant des investissements à réaliser pour réduire son empreinte carbone au titre de ses activités et des panneaux publicitaires que le Groupe installe.

Ces méthodes d'évaluation sont plus précisément décrites, principalement dans le paragraphe 1.8 « Regroupement d'entreprises, acquisition de participation ne donnant pas le contrôle et cession de participation », le paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill », le paragraphe 1.11 « Contrats de locations », le paragraphe 1.12 « Titres mis en équivalence », le paragraphe 1.20 « Provisions pour retraites et avantages assimilés » et dans le paragraphe 1.21 « Provisions pour démontage ». Le résultat des tests de sensibilité est donné au paragraphe 4.4 « Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles, incorporelles et les droits d'utilisation » pour la valorisation des goodwill, actifs corporels et incorporels et droits d'utilisation, au paragraphe 4.5 « Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur » pour la valorisation des titres mis en équivalence, au paragraphe 4.13 « Provisions » pour la valorisation des provisions pour démontage et des provisions pour avantages au personnel, au paragraphe 4.20 « Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie » pour la valorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires et au paragraphe 5.2 « Charges d'exploitation nettes » pour la sensibilité des redevances variables à la variation du chiffre d'affaires.

1.6. Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant.

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Frais de développement

Selon la norme IAS 38, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- L'existence d'avantages économiques futurs probables pour le Groupe ;
- La très forte probabilité de succès du Groupe ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses de développement immobilisées incluent principalement les coûts liés au développement, à l'adaptation ou à la mise en valeur de gammes de mobilier urbain et de supports publicitaires, dans le cadre de propositions de contrats ayant une forte probabilité de succès. Ces dépenses comprennent également la conception et la construction de modèles et prototypes.

Le Groupe considère légitime d'activer les coûts des projets liés à la préparation des réponses aux appels d'offres. Compte tenu d'une part, de la nature des coûts engagés (conception et construction de modèles et prototypes), d'autre part du taux de succès du groupe JCDecaux dans le cadre de ses réponses aux appels d'offres, le Groupe considère que ces coûts constituent des activités de développement activables, et satisfont aux critères d'activation rappelés ci-avant. En effet, ces coûts se rattachent directement à un contrat donné et sont encourus pour l'obtenir. L'amortissement commence lorsque le projet est concrétisé par un succès à l'appel d'offres, et est étalé sur la durée du contrat. En cas d'insuccès, le montant activé est comptabilisé en charges.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

1.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent pour l'essentiel aux contrats de Mobilier Urbain, Affichage et Transport reconnus lors de regroupements d'entreprises et sont amorties sur une durée correspondant au temps nécessaire pour que les flux actualisés cumulés utilisés pour la valorisation des actifs, couvrent la quasi-totalité des actifs. Elles comprennent également des droits d'entrée, amortis sur la durée des contrats, ainsi que des logiciels. Seuls les logiciels individualisés et clairement identifiés (notamment de type ERP) pour lesquels le Groupe a le contrôle, sont immobilisés et amortis sur une durée de 10 ans maximum. Les dépenses pour les autres logiciels sont constatées en charges de l'exercice.

1.8. Regroupement d'entreprises, acquisition de participation ne donnant pas le contrôle et cession de participation

Le goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment

détenue dans la société acquise), augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, et diminuée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris évalués à la juste valeur.

Les goodwill ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de perte de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Suite à ces tests de perte de valeur menés conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill », une dépréciation des goodwill est constatée, le cas échéant. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

Les éventuels goodwill négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, le Groupe est notamment amené à valoriser des contrats et à reconnaître ces éléments en immobilisations incorporelles pour leur juste valeur, et ce en tenant compte de la durée résiduelle des contrats et d'une probabilité de renouvellement pour les activités de mobilier urbain et de transport, et d'un principe d'attrition pour les contrats d'affichage. Les actifs incorporels ainsi reconnus sont amortis sur une durée correspondant au temps nécessaire pour que les flux actualisés cumulés utilisés pour la valorisation des actifs, couvrent la quasi-totalité des actifs. Lorsqu'un contrat déficitaire est identifié, le Groupe est amené à diminuer la valeur brute du droit d'utilisation attaché à ce contrat puis à constater un éventuel passif. Ce passif correspond aux coûts nets inévitables attachés à ce contrat, c'est-à-dire, les redevances et coûts directement supportés y compris les coûts de main-d'œuvre et frais administratifs directs. Et lorsqu'il y a une clause de sortie qui coûte moins cher que les coûts liés à la poursuite du contrat, c'est bien cette clause de sortie qui est provisionnée.

Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs obtenus.

Le Groupe enregistre en autres charges opérationnelles les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue au moment de la prise de contrôle. La juste valeur de celle-ci est estimée sur la base du prix d'acquisition diminué de la prime de contrôle.

Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession de la quote-part cédée ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Par ailleurs, les rachats de participation ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts d'intérêts sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère de la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Les entrées et sorties de trésorerie correspondantes sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en « flux de trésorerie nets issus du financement ».

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Mobiliers urbains

Les mobiliers urbains (Atribus, Mupis®, Seniors, Journaux Electroniques d'Information (JEI), Sanisettes, Colonnes Morris, etc.) et les supports publicitaires dans l'activité Transport sont amortis linéairement sur la durée de vie des contrats, comprise entre 8 et 25 ans. Les écrans digitaux sont amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans, leur durée de vie économique pouvant être inférieure à la durée des contrats. Les coûts de maintenance des mobiliers urbains sont comptabilisés en charges.

Les coûts actualisés de démontage de mobilier en fin de contrat sont comptabilisés à l'actif, en contrepartie d'une provision, et sont amortis sur la durée des contrats.

Panneaux d'affichage

Les panneaux d'affichage font l'objet d'un mode d'amortissement propre aux pays concernés, déterminé en fonction de la réglementation et des conditions économiques locales.

La principale méthode d'amortissement est le mode linéaire sur une durée comprise entre 2 et 20 ans.

Les mobiliers urbains et les panneaux d'affichage du Groupe sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques et leur adaptation à ces événements est garantie par la réalisation de tests de résistance. Les durées d'amortissement sont donc déterminées selon les durées normales d'utilisation ; les aléas climatiques étant maîtrisés via cette assurance et les tests réalisés.

Durées d'amortissement

Immobilisations corporelles :

- | | |
|--|-------------|
| • Bâtiments et constructions | 10 à 50 ans |
| • Installations techniques, matériel et outillage (Hors mobiliers urbains et panneaux) | 5 à 10 ans |
| • Mobiliers urbains et panneaux | 2 à 25 ans |

Autres immobilisations corporelles :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| • Agencements divers, aménagements | 5 à 16 ans |
| • Matériel de transport | 3 à 15 ans |
| • Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| • Mobilier | 5 à 10 ans |

1.10. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill

Les immobilisations corporelles, incorporelles, les droits d'utilisation, ainsi que les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur, selon IAS 36, au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou un groupement d'UGT, à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif (ou du groupe d'actifs considéré) nette des coûts de cession, et (ii) sa valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est appréciée par référence à la valeur d'utilité, les prévisions de flux de trésorerie sont

déterminées en intégrant des hypothèses de croissance appréciées soit sur la durée des contrats, soit sur une durée de 5 ans avec prise en compte d'une projection à l'infini ainsi qu'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les hypothèses de croissance retenues n'intègrent pas d'opération de croissance externe. Les risques spécifiques à l'UGT testée sont traduits dans le choix des hypothèses retenues pour la détermination des flux de trésorerie et dans le taux d'actualisation retenu.

Les risques et impacts liés au changement climatique sont pris en compte dans les hypothèses des tests de dépréciation mais n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe. En effet, les actifs de JCDecaux sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques, ce qui permet de limiter le risque d'impact financier de ce type d'événement sur le Groupe. Ainsi, les flux économiques futurs sont sécurisés et ne sont pas impactés par les aléas climatiques. Les investissements et charges opérationnelles additionnels engagés par les filiales pour l'atteinte des objectifs ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et liés aux enjeux climatiques et environnementaux (tels que les achats de certificats carbone, etc.) ont été pris en compte dans l'élaboration des budgets des pays mais ces derniers ne représentent pas à ce jour un montant suffisamment matériel pour peser significativement sur les tests de dépréciation, de même que l'augmentation des prix de l'électricité en Europe et des coûts salariaux dans les différentes géographies, ainsi que les nouvelles réglementations portant sur les plages horaires d'éclairage des mobiliers dans quelques pays d'Europe.

Lorsque la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) devient supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Méthodologie suivie

- Niveau du test
 - Pour les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, les tests de perte de valeur sont réalisés au niveau de l'UGT correspondant à l'entité opérationnelle ;
 - Pour les goodwill, les tests sont réalisés au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé en prenant en compte le niveau de synergie attendu entre les UGT elles-mêmes. Ainsi, les tests sont effectués soit au croisement d'un secteur opérationnel et d'une zone géographique, soit sur des groupements d'UGT spécifiques, à l'instar du secteur Aéroports où les synergies s'apprécient au niveau mondial, ou des zones Pacifique et France « Roadside » où les synergies se justifient entre tous les secteurs : mobilier urbain, affichage pour France Roadside, et toutes activités pour Pacifique (Mobilier urbain, Affichage, Transport terrestre et Aéroport).
- Taux utilisés

Les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur sont déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les pays sont répartis en six zones en fonction du risque associé à chaque pays, et à chaque zone correspond un taux d'actualisation spécifique s'échelonnant de 8,5 % à 15,5 %, pour la zone présentant le plus de risque. Le taux après impôt de 8,5 % en 2023 (contre 8,0% en 2022), est utilisé notamment en Europe occidentale (hors Espagne, Portugal, Italie et Irlande), Amérique du Nord, Japon, Singapour, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, où le Groupe réalise

62,5% de son chiffre d'affaires ajusté. S'ajoute, depuis 2020, une prime de risque sur l'UGT Aéroports, reflétant le risque supplémentaire spécifique de cette activité qui a été conservée cette année encore, à hauteur de 100 points de base, compte tenu de la reprise encore en cours du trafic international en Chine.

• Valeurs recouvrables

Elles sont déterminées à partir des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base de business plans pour lesquels les modalités de prise en compte des flux futurs de trésorerie diffèrent selon le secteur d'activité considéré avec un horizon généralement supérieur à 5 ans en raison de la nature et de l'activité du Groupe caractérisée par des engagements contractuels de longue durée avec des probabilités très fortes de renouvellement des contrats. Ainsi, de manière générale :

- Dans le Mobilier Urbain et le Transport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la durée restante du contrat avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance, le business plan étant réalisé sur la durée du contrat, généralement comprise entre 5 ans et 20 ans, avec un maximum de 25 ans pour la durée la plus longue ;
- Pour l'Affichage, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2 % par an pour les pays européens, dont les marchés nous apparaissent matures, et de 3 % pour les autres pays, où l'affichage grand format nous semble bénéficier de conditions de marché plus favorables ;
- Pour l'UGT Roadside France, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la base de la durée restante des contrats avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance et d'une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2% par an, avec application d'une décote correspondant à l'hypothèse de renouvellement des contrats ;
- Pour l'UGT Pacifique, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 3 % par an.

Dans la continuité des tests de dépréciation et des éventuelles dépréciations des actifs en lien avec les flux de trésorerie négatifs, en cas de contrat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée. Elle prend en compte les coûts nets inévitables attachés à ce contrat, c'est-à-dire, les redevances et coûts directement supportés y compris les coûts de main-d'œuvre et frais administratifs directs. Et lorsqu'il y a une clause de sortie qui coûte moins cher que les coûts liés à la poursuite du contrat, c'est bien cette clause de sortie qui est provisionnée.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est donnée par la somme des valeurs recouvrables des UGT appartenant à ce groupe.

1.11. Contrats de location

1.11.1. Descriptif des contrats de location du Groupe

Les contrats liés au cœur de métier de JCDecaux ont des caractéristiques dominantes dépendant souvent de l'activité à laquelle ils se rattachent (Mobilier urbain, Transport, Affichage) ou de la géographie (pour des raisons de réglementation ou de pratique de marché locale).

Dans les activités de mobilier urbain et de transport, chaque contrat constitue souvent un cas spécifique, avec des modalités contractuelles parfois complexes résultant de négociations directes ou des conditions d'appel d'offres, avec des renégociations de certaines clauses qui peuvent intervenir en cours de vie du contrat, le plus souvent liées aux aléas de marché ou de déploiement

opérationnel des structures publicitaires.

Plus de 14 000 contrats identifiés dans près de 75 pays rentrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Il s'agit essentiellement de contrats conclus avec les municipalités, les aéroports, les compagnies de transport, les centres commerciaux et les bailleurs privés, qui permettent au Groupe de disposer d'emplacements en vue d'installer des supports publicitaires nécessaires à son activité principale. Sur les plus de 14 000 contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16, près de 75 % correspondent à la location d'emplacements publicitaires (Mobilier Urbain, Transport et Affichage) et représentent près de 91 % de la dette locative au 31 décembre 2023, les 25% de contrats restants étant constitués notamment de contrats immobiliers et de contrats de véhicules.

Les loyers et redevances fixes ou fixes en substance sont souvent des minima garantis de redevances variables liées au chiffre d'affaires publicitaire généré par les supports publicitaires installés sur les emplacements entrant dans le champ du contrat. C'est le cas de figure dominant dans les activités transport et centres commerciaux. Il est fréquent en mobilier urbain et plus rare en affichage grand format, où la redevance indépendante de la performance commerciale du contrat est le cas de figure le plus répandu.

Les loyers et redevances fixes et/ou fixes en substance ou les minima garantis, peuvent selon les contrats :

- Rester au même montant tout au long de la vie du contrat
- Évoluer en fonction d'un indice général (inflation, prix de la construction...) ou selon le même mécanisme qu'un indice et plus spécifique au contrat (nombre de passagers par exemple dans le transport)
- Évoluer tout en restant fixes sur la base des montants annuels prévus au contrat, ce qui est souvent lié à une montée en puissance attendue du chiffre d'affaires publicitaire du fait notamment de l'installation progressive de nouveaux supports, de l'ouverture de nouvelles lignes de métro ou de l'extension d'un aéroport
- Évoluer en fonction d'un pourcentage du montant de redevance total (redevance variable inclus) payé l'année précédente.

La durée non résiliable des contrats est très diverse, puisqu'elle va de 1 an à 39 ans sur la totalité de la population des contrats :

- La durée des contrats pour de l'affichage sur du mobilier urbain va de 1 an à 35 ans, dépendant dans l'essentiel des cas des termes de l'appel d'offres et dans quelques cas de négociation directe avec la collectivité. Cette durée est largement liée au modèle économique choisi par la collectivité dans son cahier des charges, notamment du niveau d'investissement attendu par JCDecaux pour les mobiliers publicitaires et non publicitaires. Plus l'investissement sera lourd, plus la durée sera longue afin d'équilibrer le modèle économique.
- La durée des contrats pour des emplacements liés au transport va de 1 an à 15 ans, dépendant là aussi le plus souvent des termes de l'appel d'offres. La durée du contrat est généralement plus courte et le poids des redevances plus élevé que dans le mobilier urbain, du fait d'un moindre poids des investissements et des coûts opérationnels en proportion du chiffre d'affaires généré par les supports publicitaires.
- La durée des contrats d'affichage grand format va de 1 an à 39 ans. Elle varie beaucoup en fonction des pays, selon la réglementation locale, plus ou moins contraignante, et les pratiques de marché relatives aux relations entre afficheurs et bailleurs privés.

Concernant les modalités d'extension ou de renouvellement :

- Les contrats d'affichage grand format, selon la réglementation ou les pratiques de marché, prévoient dans un certain nombre de cas un schéma de tacite reconduction ou de renouvellement

automatique variant selon les géographies. Dans ce cas, la durée appliquée est la durée raisonnablement certaine, calculée en fonction de la durée moyenne de tacite reconduction observée par le passé sur le portefeuille de contrats.

- Les contrats de mobilier urbain ou de transport peuvent prévoir des périodes d'extension de la durée initiale du contrat, qui dépendent selon les cas de l'accord des deux parties ou d'une seule des parties. Pour l'application de la norme IFRS 16 dans le cadre du contrat initial, les extensions de période contractuelle sont considérées lorsque JCDecaux est le seul à pouvoir exercer cette option, ces cas étant assez rares. Les renouvellements des contrats de mobilier urbain ou de transport se font le plus souvent au travers de nouveaux contrats, après mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence (le plus souvent au travers d'une procédure d'appel d'offres).

Concernant les clauses de fin anticipée, seul un très faible nombre de contrats a été identifié pour lesquels JCDecaux est seul décisionnaire de la fin anticipée. Le plus souvent, l'accord des deux parties est nécessaire ou bien la fin anticipée est conditionnée par un fait générateur externe (force majeure, changement de sens de circulation en affichage grand format, récession économique majeure ou effondrement du marché publicitaire dans certains contrats de transport).

1.11.2. Contrats non traités sous IFRS 16

Tout nouveau contrat, à compter du 1^{er} janvier 2019, fait l'objet d'une analyse pour conclure s'il répond à la définition d'un contrat de location. Lorsque le fournisseur ayant concédé des emplacements publicitaires au Groupe dispose d'un droit de substitution lui permettant de remplacer n'importe quel emplacement attribué au début du contrat par un autre pendant toute la durée du contrat, et cela, afin de répondre à ses besoins opérationnels d'exploitation (autre que dans le cas d'une activité de maintenance et réparation), ce droit est considéré comme substantiel. C'est le cas dans les activités de mobilier urbain et transport du Groupe qui contiennent des dispositions qui donnent le droit au fournisseur ayant concédé des emplacements publicitaires au Groupe (le contractant), de déplacer de façon permanente ou temporaire certains équipements vers un autre emplacement ou de retirer les équipements. Dans le cas des contrats d'abribus, la municipalité peut ainsi avoir le droit d'adapter les emplacements des abribus aux évolutions des trajets de lignes d'autobus. Dans le cas des contrats de bus, l'entreprise de transport peut avoir le droit de modifier la quantité de bus, les routes ou l'affectation des bus aux routes. Dans le cas des contrats d'aéroports, le concédant ou l'autorité d'administration de l'aéroport peuvent également avoir le droit de demander le déplacement des mobiliers pour les adapter aux besoins opérationnels de l'aéroport.

Ces droits peuvent être exercés par le contractant à tout moment pendant toute la durée du contrat, après la survenance d'une situation déterminée (par exemple en cas de restructuration, de modification ou d'extension de l'aéroport, de fermeture de routes, d'optimisation du réseau de bus, de souhait d'embellissement) ou pour quelque raison que ce soit généralement peu définie dans les contrats.

Les bases permettant de conclure que de tels accords comportent des droits de substitution substantiels sont les suivantes :

- Les contractants ont la possibilité de changer les emplacements tout au long de la durée du contrat car il existe généralement de nombreux emplacements alternatifs disponibles et ils ont le droit de demander un transfert vers un emplacement alternatif qui répond aux spécifications à tout moment pendant le contrat ;
- Le droit de changer d'emplacement ne dépend généralement pas d'un nombre limité d'événements ou de situations mais au contraire survient pour une liste de raisons très large (telles que

les besoins opérationnels, l'intérêt général) ou dans certains cas sans raison définie dans le contrat. Cette situation démontre que le contractant a le contrôle de l'actif car il a la capacité de changer d'emplacement uniquement en fonction de ses propres contraintes ou besoins opérationnels ;

- Les bénéfices économiques des contractants dépendent principalement de leur cœur de métier :
 - Le changement de routes permet à l'entreprise de transport d'optimiser sa flotte en fonction de l'évolution du trafic,
 - Le changement d'infrastructure (restructuration ou extension) permet à l'aéroport de remplir sa mission d'optimisation de la gestion du trafic aérien et du service aux passagers,
 - Les clauses d'indemnisation incluses dans le contrat au-delà d'un certain seuil (telles que la recharge des frais de déménagement ou les frais réduits dus au contractant) ne sont pas dissuasives, elles ne sont que des coûts à inclure dans une opération procurant au contractant un avantage économique global provenant de son activité principale.

Lorsque le caractère substantiel du droit de substitution est démontré sur toute la durée du contrat, le Groupe n'a pas le contrôle de l'actif. Ces types de contrat ne répondent donc pas à la définition d'un contrat de location en application de la norme IFRS 16 et les redevances fixes de l'année restent constatées en charges d'exploitation au même titre que les redevances variables. Pour ces contrats, les engagements futurs jusqu'à l'échéance du contrat des redevances fixes figurent en engagements hors bilan pour le montant total sur lequel le Groupe est engagé.

Par ailleurs, les deux exemptions de comptabilisation proposées par la norme IFRS 16 – contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois et location de biens de faible valeur – sont utilisées.

1.11.3. Comptabilisation des contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16

Conformément à la norme IFRS 16 appliquée selon la méthode rétrospective complète depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe reconnaît au passif du bilan une dette sur les contrats de location, au titre des loyers fixes (ou faisant l'objet d'une revalorisation sur base d'un indice) et des minimums garantis, en contrepartie, à l'actif, d'un droit d'utilisation amorti linéairement sur la durée de location ou d'utilisation de l'actif sous-jacent.

La charge fixe de loyer dans la marge opérationnelle est remplacée par l'amortissement du droit d'utilisation comptabilisé en résultat d'exploitation et la charge financière sur la dette de loyer enregistrée en résultat financier.

Les redevances variables basées sur le chiffre d'affaires sont exclues de la dette locative et sont inscrites en compte de résultat opérationnel lorsqu'elles sont encourues.

La norme est sans effet sur le résultat net sur la durée du contrat avec un impact défavorable en début de contrat qui se retourne dans le temps du fait des charges d'intérêts dégressives.

La dette nette du Groupe exclut la dette locative.

Dans le tableau des flux de trésorerie, seul le paiement des intérêts de la dette locative a un impact sur les flux opérationnels, le remboursement du principal affectant les flux de financement.

Le Groupe constate des impôts différés nets sur les contrats de location comptabilisés sous IFRS 16, le droit d'usage et la dette locative sont analysés ensemble.

Le montant de la dette locative dépend des hypothèses retenues au titre de la durée des engagements et du taux de financement marginal.

Le taux de financement marginal est déterminé pour chaque contrat sur la base du taux sans risque applicable à la devise du contrat, augmenté du basis de la devise, si disponible, et de la marge de crédit de la filiale concernée, basée sur le risque de crédit Groupe ou dans quelques cas spécifiques liés à des financements propres dans les filiales, à un risque de crédit propre à la filiale concernée. Ces différentes composantes sont définies en fonction de la durée de vie moyenne pondérée du contrat concerné.

La durée de contrat est déterminée en tenant compte de la période non résiliable et des périodes couvertes par les options de renouvellement (ou de résiliation) si leur exercice (ou non exercice) est raisonnablement certain.

Concernant les options de renouvellement ou de résiliation, en ligne avec l'application d'IFRS 16 et la décision de l'IFRS IC de novembre 2019 sur la durée des contrats de location et les durées d'utilité des agencements non amovibles :

- Lorsque JCDecaux est le seul à pouvoir exercer une option d'extension (ou de fin anticipée), la durée associée est retenue lorsque l'exercice par le Groupe de l'option d'extension (ou de fin anticipée) est raisonnablement certain ;
- La durée additionnelle (ou de fin anticipée) est retenue sur la base de l'ensemble des aspects économiques du contrat et non uniquement les paiements de rupture contractuelle. Si une seule partie a un intérêt économique à ne pas interrompre le contrat alors le contrat est exécutoire au-delà de sa période non résiliable ;
- Lorsque le bailleur est le seul à pouvoir exercer une option d'extension, cette dernière est automatiquement incluse dans la durée du contrat. Si le bailleur est le seul à pouvoir exercer une option de fin anticipée, cette option ne vient pas réduire la durée contractuelle.

Lorsque les contrats ont une durée indéterminée, ou sont résiliables à n'importe quel moment par chacune des parties, ou sont reconductibles par tacite reconduction, conformément aux décisions IFRS-IC sur les durées, il est tenu compte de la durée d'utilité des agencements non amovibles pour déterminer la durée du contrat ou dans le cadre des contrats en tacite reconduction, de la durée moyenne à date des contrats en tacite reconduction.

Concernant les baux commerciaux français, conformément au relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 et l'illustration émise par la CNCC de novembre 2020, la durée généralement retenue par le Groupe est de 9 ans, la période non résiliable étant de 3 ans. Il n'existe pas au plan comptable d'option de renouvellement au terme du bail pour les principaux contrats qui ne sont jamais reconduits de façon tacite ; ils font l'objet d'une renégociation.

Les modifications et réestimations de contrats sont liées essentiellement à des avenants signés et à la vie du contrat notamment l'évolution du montant des loyers à payer ou changement de la date de fin raisonnablement certaine lorsqu'une décision est prise quant à l'extension ou la fin anticipée d'un contrat. Elles donnent lieu comptablement à une réestimation de la dette en contrepartie du droit d'utilisation. L'incidence de cette modification de contrat présente un effet linéarisé dans le compte de résultat sur la nouvelle durée résiduelle du contrat et peut conduire en cas d'extinction de contrats à un effet positif dans le compte de résultat.

Les contrats déjà signés mais non démarrés à la clôture sont mentionnés en engagements hors bilan.

1.11.4. Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16

Le Groupe peut être amené à négocier avec ses concédants des réductions de loyers fixes ou minimums garantis.

Pour les contrats entrant dans le champ d'application IFRS 16, c'est-à-dire les contrats qui ne comportent pas de droits de substitution substantiels, le montant de ces réductions de loyers a été comptabilisé :

- En redevances variables créditrices en marge opérationnelle en contrepartie d'une diminution de la dette locative :
 - En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les contrats analysés et dans lesquels le Groupe a identifié des clauses de force majeure ou de hardship, la présence de ces clauses permettant de ne pas considérer les réductions comme une modification de contrat ;
 - En application de l'amendement à la norme IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » pour les autres contrats dont les réductions de loyers signées en 2023 ne sont associées à aucune autre modification de contrat et couvrent une période n'allant pas au-delà du 30 juin 2022 ;
 - L'extinction de la dette comptabilisée en résultat est retraitée dans les flux opérationnels du tableau de flux de trésorerie sur la ligne gains et pertes sur contrats de location.
- En diminution de la dette locative en contrepartie d'une diminution du droit d'utilisation, lorsque les négociations ont été considérées comme des modifications de contrat et en l'absence de clause de force majeure.

1.12. Titres mis en équivalence

A la date d'acquisition, les titres mis en équivalence intègrent la quote-part de capitaux propres détenue par le Groupe (hors intérêts ne donnant pas le contrôle) ainsi que le goodwill constaté lors de l'acquisition de ces titres.

La quote-part de dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition ou lors de l'ajustement de juste valeur de ceux existant figure sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est supérieure à sa participation dans celle-ci, alors la quote-part du Groupe au bilan est ramenée à zéro sur la ligne Titres mis en équivalence par un reclassement en contrepartie de tout prêt auprès de cette entité, constitutif de l'investissement net. Si le Groupe estime être solidaire des pertes alors une provision est comptabilisée au passif en provisions pour risques pour la quote-part de pertes accumulées excédant l'investissement d'origine ainsi que les prêts et les créances.

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant, la perte associée, qui est enregistrée dans le résultat des sociétés mises en équivalence, résulte du calcul de la valeur recouvrable de l'actif, qui se définit comme la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession, et (ii) sa valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs attendus diminués de l'endettement net. Pour les sociétés cotées, la juste valeur utilisée dans le cadre des tests de dépréciation correspond à la valeur boursière. La méthodologie suivie pour le calcul des valeurs d'utilité des autres sociétés est la même que celle décrite pour les immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation au paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill ».

1.13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés des participations dans des entités non consolidées (investissements financiers), de prêts, de dépôts et cautionnements et d'avances versées sur acquisition de titres de participation sous conditions suspensives.

Ils sont comptabilisés et évalués :

- Pour les titres de participation dans des entités non consolidées, initialement à la juste valeur, correspondant à leur prix d'acquisition. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur qui, en l'absence de prix coté sur un marché actif, est proche de la valeur d'utilité qui tient compte de la quote-part des capitaux propres et de la valeur probable de recouvrement. Les variations de valeurs constatées sont comptabilisées pour chacun des actifs et de façon irrévocable soit en résultat soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en compte de résultat en cas de cession. Seuls les dividendes reçus des investissements financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits financiers ».
- Pour les autres actifs financiers, au coût amorti (catégorie IFRS9). Une perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat lorsque la valeur de recouvrement de ces prêts et créances devient inférieure à leur valeur comptable.

1.14. Stocks

Les stocks sont composés principalement :

- De pièces nécessaires à la maintenance du mobilier urbain installé ;
- De mobiliers urbains et de panneaux d'affichage en attente de montage.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et peut également incorporer des coûts de production, d'assemblage et de logistique.

Ils sont, le cas échéant, ramenés à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure au coût.

1.15. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti.

Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable. Le Groupe reconnaît une provision complémentaire liée aux pertes attendues selon la méthode simplifiée sur les créances clients saines en appliquant un taux moyen de défaut de paiement à partir de données statistiques historiques. Ce modèle prospectif basé sur les pertes attendues s'applique sur les créances clients dès leur comptabilisation initiale.

Le Groupe peut procéder à des cessions de créances commerciales dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles. En application des dispositions d'IFRS 9, une analyse est alors menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées, celles-ci sont sorties de l'état de la situation financière.

1.16. Trésorerie gérée

La trésorerie gérée comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie. Ces éléments sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie comptabilisée à l'actif de l'état de situation financière comprend la trésorerie en banque et la caisse. Les équivalents de trésorerie sont constitués de titres de placement à court terme et de dépôts à court terme. Les titres de placement à court terme et les dépôts à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur conformément aux critères définis par la norme IAS 7.

Les actifs financiers de trésorerie correspondent à des placements liquides à court terme ainsi qu'à de la trésorerie appartenant au Groupe, mise sous séquestre dans le cadre de l'exécution de contrats. Ces actifs ont les caractéristiques principales des équivalents de trésorerie mais ne respectent pas strictement les critères de qualification définis par la norme IAS 7. Ils sont inclus dans le calcul de la dette nette du Groupe.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nette des concours bancaires.

1.17. Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées initialement à la juste valeur correspondant en général à la somme reçue diminuée des frais d'émission associés et sont par la suite évaluées au coût amorti.

1.18. Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un instrument financier qui répond aux trois caractéristiques ci-dessous :

- Une variable sous-jacente qui fait varier la valeur de l'instrument financier dérivé ;
- Un investissement net initial nul ou faible ;
- Un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière à leur juste valeur, les variations de valeurs ultérieures étant enregistrées par contrepartie du compte de résultat, sauf s'ils ont été qualifiés de couverture de flux de trésorerie (part efficace) ou d'investissement net à l'étranger.

Une comptabilité de couverture peut être adoptée si une relation de couverture entre l'élément couvert (le sous-jacent) et l'instrument financier dérivé est établie et documentée dès la mise en place de la couverture et que son efficacité est démontrée à l'origine et à chaque arrêté comptable. A ce jour, le Groupe met en place principalement deux types de couverture des actifs et passifs financiers :

- La couverture de juste valeur (« Fair Value Hedge ») qui a pour objectif de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes à l'origine, dues à l'évolution des conditions de marché. La variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie du compte de résultat dans le résultat financier mais elle est neutralisée par les variations symétriques de juste valeur du risque couvert (à l'inefficacité près) ;

- La couverture de flux de trésorerie (« Cash-Flow Hedge ») utilisée pour se prémunir contre les variations de flux de trésorerie attribuables à des actifs et passifs existants ou à des transactions futures hautement probables. La part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global, et la part inefficace est maintenue au compte de résultat en résultat financier. Le montant enregistré dans les autres éléments du résultat global est recyclé en résultat financier lorsque l'élément couvert affecte lui-même le résultat. La valeur d'entrée au bilan de l'actif ou du passif est comptabilisée en appliquant le « basis adjustment ».

La relation de couverture est traitée par rapport à un unique paramètre de marché, soit dans le cas du Groupe aujourd'hui, un taux de change ou un taux d'intérêt. Lorsqu'un même instrument dérivé couvre à la fois un risque de taux d'intérêt et un risque de change, les impacts taux et change sont traités séparément.

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne respecte plus les critères de qualification pour la comptabilité de couverture. Dans le cadre d'une couverture de transaction future hautement probable comptabilisée en autres éléments du résultat global, tout profit ou perte cumulé(e) réalisé(e) sur l'instrument de couverture de flux de trésorerie est maintenu(e) en résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus attendu que la transaction couverte se produise, le profit ou la perte net(te) cumulé(e) comptabilisé(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat financier de la période.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé(e) directement dans le résultat financier de l'exercice.

Le classement comptable des instruments financiers dérivés en éléments courants ou non courants est déterminé par la maturité du dérivé.

1.19. Engagements de rachat de minoritaires

En l'absence de position de l'IASB sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus pour l'ensemble des engagements pris par le Groupe.

L'application de la norme IAS 32 conduit à reconnaître au passif une dette relative aux engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe, ceci non seulement pour la partie déjà comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle (reclassée en dette), mais également pour l'excédent résultant de la valeur actuelle de l'engagement. La contrepartie de cet excédent est imputée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de l'état de situation financière.

En l'absence de position de l'IASB sur les engagements de rachat de minoritaires, les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont comptabilisées en résultat financier, et sont allouées en participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Les engagements comptabilisés à ce titre figurent dans la rubrique au passif de l'état de situation financière « Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ».

1.20. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont comptabilisés au passif et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et les hypothèses démographiques propres à chaque société.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés par une société tiers indépendante, soit non financés ou partiellement financés, leurs engagements faisant l'objet d'une provision au passif de l'état de situation financière. Le produit des actifs du régime est estimé à partir du taux d'actualisation utilisé pour la dette actuarielle.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et dans leur intégralité en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en résultat. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et dans son intégralité dans le résultat de la période que les droits soient acquis ou en cours d'acquisition.

Pour les autres avantages à long terme, les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, lors de l'exercice de leur constatation.

Les effets de l'actualisation de la provision pour avantages au personnel sont présentés dans le résultat financier.

1.21. Provisions pour démontage

Les coûts destinés au démontage des mobiliers en fin de contrat sont enregistrés en provisions si une obligation contractuelle de démontage existe à une date prévisible. Ces provisions sont constituées pour la totalité du coût de démontage estimé dès le début du contrat et sont actualisées. En contrepartie, le coût de démontage est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat. La charge de désactualisation est comptabilisée en charge financière. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux swap de la durée moyenne pondérée des actifs des contrats du pays considéré.

1.22. Paiements fondés sur des actions

1.22.1. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les stock-options accordées aux salariés sont traitées comme un élément de rémunération « versé » en échange de services rendus par eux sur la période s'étendant de la date de leur attribution à la date à laquelle leur droit d'exercice devient définitif.

La juste valeur des services rendus est déterminée par référence à la juste valeur des instruments financiers octroyés.

La juste valeur des options est déterminée à leur date d'attribution par un actuaire indépendant, les changements éventuels de juste valeur ultérieurs n'étant pas considérés. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle de Black & Scholes sur la base des hypothèses détaillées au paragraphe 5.2 « Charges d'exploitation nettes » ci-après.

Le coût des services rendus est comptabilisé au compte de résultat par contrepartie d'une rubrique de capitaux propres, suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des droits d'exercice des options. Cet enregistrement est fait à la fin de chaque arrêté comptable et ce, jusqu'à la date où les droits d'exercice des options du plan considéré sont complètement acquis.

Le montant figurant en capitaux propres reflète la partie écoulee de la période nécessaire à l'acquisition des droits d'exercice des options et la meilleure estimation du management des options octroyées pour lesquelles un droit d'exercice sera effectivement acquis. Le délai d'acquisition court à compter de la date d'acceptation du bénéficiaire.

Les plans de stock-options sont attribués sur la base d'objectifs individuels et des résultats du Groupe. L'exercice des stock-options est soumis à des conditions de présence dans la société.

1.22.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites est déterminée à leur date d'attribution par un actuaire indépendant. Cette juste valeur de l'action gratuite est déterminée selon le cours à la date d'attribution diminué des dividendes futurs actualisés.

L'obtention de la totalité des actions gratuites s'effectue après une présence continue au sein du Groupe définie en fonction des plans et en fonction de l'atteinte de conditions de performance du Groupe et individuelle.

Le coût des services rendus est comptabilisé au compte de résultat par la contrepartie d'une rubrique de capitaux propres, suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des actions gratuites. Le délai d'acquisition court à compter de la date d'acceptation du bénéficiaire.

1.22.3. Plans de souscription et d'achat dénoués par remise de trésorerie

Les plans de souscription et d'achat d'actions qui seront réglés sous forme de trésorerie, sont évalués à leur juste valeur et constatés en résultat, par contrepartie d'un passif. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à son règlement.

1.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente d'espaces publicitaires, analogue ou digitale, sur des équipements de mobilier urbain, des panneaux d'affichage et de la publicité dans les transports.

Le chiffre d'affaires digital du groupe correspond à la vente d'espace publicitaire digital en fonction de l'audience ou de manière plus classique en fonction de l'emplacement. Ce chiffre comprend également les ventes programmatiques c'est-à-dire les ventes réalisées de façon automatique et/ou en temps réel via une plateforme connectant directement les plateformes des acheteurs et l'inventaire digital disponible. Les ventes d'inventaires publicitaires peuvent s'effectuer via un système d'enchères ou à un prix fixe allouant différents niveaux de priorité sur les emplacements pour répondre aux besoins des annonceurs en fonction de leur budget et objectifs de communication.

Les ventes d'espaces publicitaires, les locations et les prestations de services sont enregistrées en chiffre d'affaires linéairement sur la période de réalisation de la prestation dont la durée est généralement comprise entre 1 semaine et 3 ans.

Le fait générateur de la vente d'espaces publicitaires est la réalisation de la campagne publicitaire.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente d'espaces publicitaires est présenté sur une base nette, après déduction des remises commerciales. Dans certains pays, des commissions sont versées par le Groupe aux agences de publicité et aux centrales d'achat d'espaces publicitaires lorsque celles-ci jouent le rôle d'intermédiaires entre le Groupe et les annonceurs. Ces commissions sont alors déduites du chiffre d'affaires.

Dans les contrats où le Groupe paie une redevance variable, ou bien reverse une partie de ses recettes publicitaires, et dans la mesure où le Groupe agit en tant que principal dans son activité de vente d'espace publicitaire, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires la totalité des recettes publicitaires avant les redevances et reversements, et comptabilise les redevances et la partie du chiffre d'affaires reversée en charges d'exploitation.

Les charges d'escomptes financiers sont déduites du chiffre d'affaires du Groupe.

Les contrats de mise à disposition d'espaces publicitaires sont considérés comme des prestations uniques de service sur une longue durée. Lorsque des remises sont accordées aux clients sur les contrats longue durée de mise à disposition d'espaces publicitaires, celles-ci sont comptabilisées comme un ajustement cumulatif sur toute la durée du contrat, le service restant à fournir n'étant pas considéré comme distinct du service déjà réalisé.

Outre la commercialisation d'espaces publicitaires situés sur ses mobiliers, le Groupe exerce une activité de vente, location et entretien de mobilier urbain dont le chiffre d'affaires est comptabilisé dans l'activité Mobilier Urbain. Le Groupe tire également des revenus non publicitaires de son activité de Vélos en Libre-Service ainsi que de la mise en œuvre de solutions techniques innovantes, selon le concept « JCDeaux Innovate », et des services annexes à son chiffre d'affaires analogue ou digital. Le chiffre d'affaires non publicitaire est reconnu de façon linéaire sur la durée du contrat en dehors des ventes de mobilier ou des prestations ponctuelles.

1.24. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle se définit comme le chiffre d'affaires diminué des coûts directs d'exploitation et des coûts commerciaux, généraux et administratifs.

Elle inclut les dotations aux provisions nettes de reprises relatives aux comptes clients.

La marge opérationnelle est impactée des charges d'escompte comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et des produits d'escompte enregistrés en déduction des coûts directs d'exploitation, d'une part, et des charges de stock-options ou actions gratuites comptabilisées sur la ligne « Coûts commerciaux, généraux et administratifs », d'autre part.

1.25. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déterminé à partir de la marge opérationnelle diminuée des consommations de pièces détachées au titre de la maintenance, des dotations aux amortissements et provisions nettes, des pertes de valeur des goodwill, et des autres charges et produits opérationnels. Les pertes de valeur des stocks sont enregistrées sur la ligne « Pièces détachées maintenance ».

Les autres charges et produits opérationnels comprennent les plus et moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels, de coentreprises et entreprises associées, des gains et pertes sur contrat de location, les plus et moins-values de cession liées à la perte de contrôle de sociétés, ainsi que l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation de la quote-part conservée à sa juste valeur, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue lors d'une prise de contrôle par étape, les éventuels ajustements de prix provenant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, ainsi que les éventuels goodwill négatifs, les coûts directs liés aux acquisitions, et les éléments non récurrents.

Les charges nettes liées aux résultats des tests de perte de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation sont enregistrées sur la ligne « Dotations aux amortissements et provisions nettes ».

1.26. Impôts différés et exigibles

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation (harmonisation des méthodes et durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, contrats de location, reconnaissance de contrats dans le cadre de la méthode de l'acquisition, etc.). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas d'impôt différé actif net sur la filiale dont la recouvrabilité sur un horizon court est incertaine.

Les impôts différés actif sur déficits reportables ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'horizon de recouvrabilité des déficits ordinaires retenu par le Groupe est de 3 à 5 ans adapté en fonction des particularités de chaque pays.

Conformément aux normes internationales, le Groupe a qualifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE »), en France, comme étant un impôt.

2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le 30 mai 2023 le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec Clear Channel Outdoor Holdings, Inc. pour le rachat de ses activités en Italie et en Espagne. Ces opérations sont conduites de manière indépendante et répondent à des opportunités de marché différentes. La transaction en Italie a été finalisée le 31 mai 2023. La finalisation de la transaction en Espagne devrait intervenir en 2024, après l'obtention des autorisations réglementaires.

2.1. Principaux mouvements de périmètre

Les principales variations de périmètre intervenues en 2023 sont les suivantes :

Entrées de périmètre

Le 31 mai 2023, la société IGPDecaux Spa (Italie), société en contrôle conjoint détenue à 60% par le Groupe et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, a acquis 100% de la société IGP Spa (anciennement Clear Channel Italia).

Le 30 novembre 2023, JCDecaux Top Media (Panama), société détenue à 76,2%, a fusionné avec la division communication extérieure de Grupo Publigráfico en Amérique centrale. A l'issue de cette opération la société JCDecaux Top Media reste consolidée en intégration globale et est désormais détenue à 55,6%.

Autres variations

D'autres variations, notamment des cessions, fusions, liquidations, d'autres prises de contrôles mineures et variations de pourcentage sans gain ou perte de contrôle, sont détaillées au paragraphe 13 « Périmètre de consolidation ».

2.2. Effets des acquisitions

La prise de contrôle réalisée en 2023 de la division communication extérieure de Grupo Publigráfico en Amérique centrale et de la société Beijing Press JCDecaux Media Advertising Co. Ltd en Chine ainsi que l'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition des sociétés JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), Pisoni et Displayce ont eu les effets suivants sur les comptes consolidés du Groupe :

<i>En millions d'euros</i>		JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE À LA DATE D'ACQUISITION
Actifs non courants		121,5
Actifs courants		6,2
TOTAL ACTIFS		127,6
Passifs non courants		34,1
Passifs courants		5,6
TOTAL PASSIFS		39,6
ACTIF NET À LA JUSTE VALEUR À 100%	(a)	88,0
- dont Participations ne donnant pas le contrôle	(b)	0,3
CONTREPARTIE TOTALE TRANSFÉRÉE	(c)	39,4
- dont des actifs apportés ⁽²⁾		39,7
- dont prix d'acquisition		-0,3
GOODWILL	(d)=(c)-(a)+(b)	-48,4
- dont Goodwill alloué aux sociétés mises en équivalence	(e)	
GOODWILL IFRS ⁽¹⁾	(f)=(d)-(e)	-48,4
PRIX D'ACQUISITION		0,3
Trésorerie nette acquise		1,9
ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION SUR L'EXERCICE		2,2

(1) L'option de calcul du goodwill complet n'a pas été retenue.

(2) Actifs apportés dans le cadre de la fusion avec la division communication extérieure de Grupo Publigráfico.

L'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition de JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), Pisoni et Displayce n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat 2022 ; cet impact non significatif est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé 2023.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe des acquisitions réalisées en 2023 est respectivement de 1,5 million d'euros et de 0,1 million d'euros. L'impact complémentaire sur le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe si ces acquisitions avaient été réalisées au 1^{er} janvier 2023 serait une hausse de 14,4 millions d'euros du chiffre d'affaires et une hausse de 0,9 million d'euros du résultat net part du Groupe.

3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe, basée sur le reporting de gestion opérationnelle élaboré pour le Directoire, Principal Décideur Opérationnel (PDO), est établie sur la base des données historiques sous référentiel IFRS retraitées des deux impacts suivants :

- L'impact de la norme IFRS 11 : les données des coentreprises, sociétés sous contrôle conjoint, sont intégrées proportionnellement dans l'information sectorielle,
- L'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne les contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires (contrats « core business ») hors contrats de location immobilière et véhicules (contrats « non core business ») : les redevances fixes des contrats « core business » entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont maintenues dans la marge opérationnelle dans l'information sectorielle, et ce sur la base d'une reconnaissance des remises sur leur exercice de rattachement.

En conséquence, conformément à IFRS 8, les données opérationnelles présentées ci-après, en ligne avec cette information interne, sont dites ajustées. Elles font l'objet d'une réconciliation avec les états financiers IFRS où l'application de la norme IFRS 11 conduit à retenir la méthode de la mise en équivalence des coentreprises et où les loyers « core business » font l'objet d'une comptabilisation selon IFRS 16 (reconnaissance d'une dette locative et d'un droit d'usage au titre des redevances fixes et minimums garantis) et dont les effets au compte de résultat (amortissement du droit d'usage et actualisation de la dette locative) viennent remplacer la charge de loyer.

3.1. Informations relatives aux secteurs opérationnels

Définition des secteurs opérationnels

Mobilier Urbain

L'activité Mobilier Urbain couvre de manière générale les conventions publicitaires sur le domaine public signées avec les villes et collectivités locales. Elle comprend également les activités de publicité dans les centres commerciaux, ainsi que les locations de mobiliers, les ventes et locations de matériels (toilettes, vélos...), les travaux et entretiens divers, et autres prestations de services.

Transport

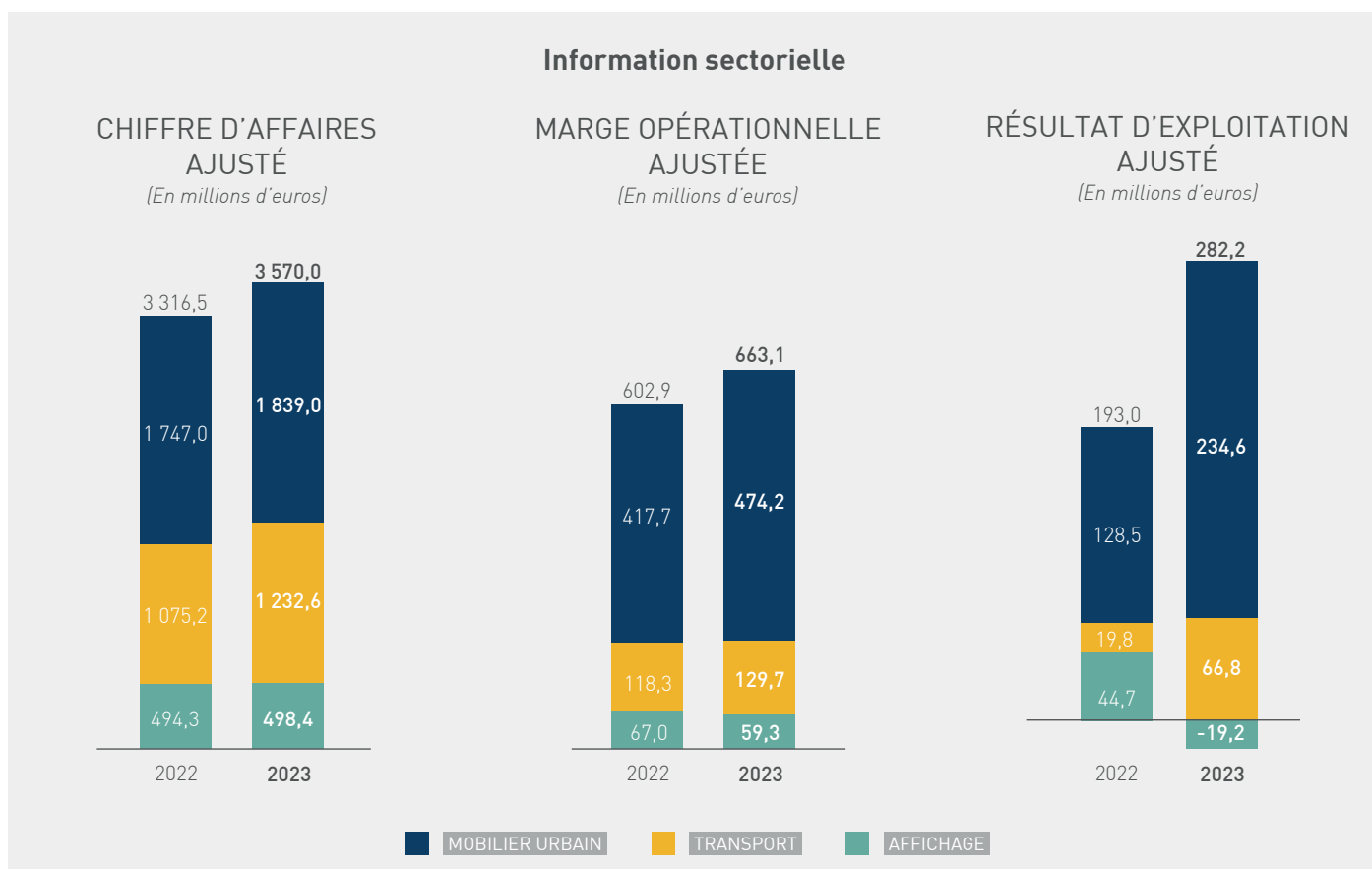
L'activité Transport couvre la publicité dans les moyens de transport tels que les aéroports, les métros, les bus, les tramways et les trains.

Affichage

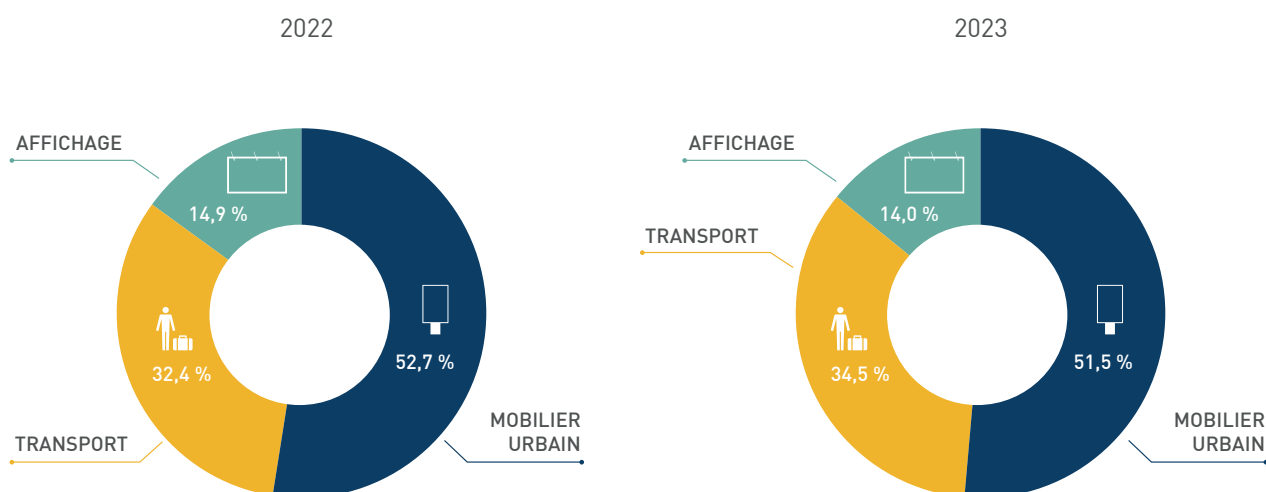
L'activité Affichage couvre de manière générale la publicité sur le domaine privé, telle que l'affichage grand format traditionnel ou rétro-éclairé, l'affichage lumineux type néons et les bâches publicitaires.

Opérations entre les différents secteurs opérationnels

Les prix de transfert entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.



L'évolution sur les deux derniers exercices du chiffre d'affaires ajusté par activité se décline comme suit (en pourcentage) :



L'information sectorielle relative aux secteurs opérationnels se décompose comme suit en 2023 :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL DES ACTIVITÉS
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	1 839,0	1 232,6	498,4	3 570,0
Marge opérationnelle	474,2	129,7	59,3	663,1
Résultat d'exploitation ⁽²⁾	234,6	66,8	-19,2	282,2
Investissements corporels et incorporels nets ⁽³⁾	241,4	72,2	41,6	355,1

(1) Dont chiffre d'affaires publicitaire de 3 199,3 millions d'euros et chiffre d'affaires non publicitaire de 370,7 millions d'euros.

(2) Dont une reprise nette relative aux tests de perte de valeur de +16,0 millions d'euros : +2,7 millions d'euros en Mobilier Urbain, +20,7 millions d'euros en Transport et -7,3 millions d'euros en Affichage.

(3) Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation de ces données opérationnelles ajustées avec les données IFRS se décompose comme suit :

En millions d'euros	DONNÉES AJUSTÉES ⁽¹⁾	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽²⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽³⁾	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	3 570,0	-274,1		3 295,9
Marge opérationnelle	663,1	-68,0	665,1	1 260,3
Résultat d'exploitation	282,2	-56,6	144,5	370,1
Investissements corporels et incorporels nets	355,1	-17,9		337,2

(1) Y compris l'impact d'IFRS 16 sur les contrats non core business (dont +56,7 millions d'euros liés à l'annulation des loyers et -51,3 millions d'euros d'amortissement des droits d'utilisation).

(2) Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(3) Impact d'IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées. Dont -0,7 million d'euros d'impact sur les reprises nettes relatives aux tests de perte de valeur en Mobilier Urbain.

L'impact de -274,1 millions d'euros de la norme IFRS 11 (passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises) sur le chiffre d'affaires ajusté se décompose en -286,2 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les coentreprises - dont le détail est donné au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et +12,2 millions d'euros de part non éliminée sous IFRS 11 de chiffre d'affaires inter-compagnies réalisé par des sociétés contrôlées avec des coentreprises, ramenant ainsi le chiffre d'affaires IFRS à +3 295,9 millions d'euros.

L'impact de +665,1 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle correspond à l'annulation des loyers et redevances, des contrats core business des sociétés contrôlées. L'impact de +144,5 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation se décompose en +665,1 millions d'euros dans la marge opérationnelle, -576,1 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation, +72,3 millions d'euros de plus et moins-values sur fins de contrats IFRS 16, -22,6 millions d'euros d'annulation des reprises de provisions pour pertes à terminaison et +5,9 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation issu de la reclassification des provisions pour pertes à terminaison.

L'information sectorielle relative aux secteurs opérationnels se décompose comme suit en 2022 :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL DES ACTIVITÉS
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	1 747,0	1 075,2	494,3	3 316,5
Marge opérationnelle	417,7	118,3	67,0	602,9
Résultat d'exploitation ⁽²⁾	128,5	19,8	44,7	193,0
Investissements corporels et incorporels nets ⁽³⁾	197,4	117,4	35,0	349,9

(1) Dont chiffre d'affaires publicitaire de 2 972,5 millions d'euros et chiffre d'affaires non publicitaire de 344,0 millions d'euros.

(2) Dont une dotation nette relative aux tests de perte de valeur de -19,1 millions d'euros : -3,3 millions d'euros en Mobilier Urbain, -15,7 millions d'euros en Transport et -0,1 million d'euros en Affichage.

(3) Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation de ces données opérationnelles ajustées avec les données IFRS se décompose comme suit :

En millions d'euros	DONNÉES AJUSTÉES ⁽¹⁾	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽²⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽³⁾	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	3 316,5	-242,5		3 074,0
Marge opérationnelle	602,9	-60,6	780,2	1 322,5
Résultat d'exploitation	193,0	-43,6	114,1	263,4
Investissements corporels et incorporels nets	349,9	-8,1		341,8

(1) Y compris l'impact d'IFRS 16 sur les contrats non core business (dont +56,2 millions d'euros liés à l'annulation des loyers et -52,0 millions d'euros d'amortissement des droits d'utilisation).

(2) Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(3) Impact d'IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées.

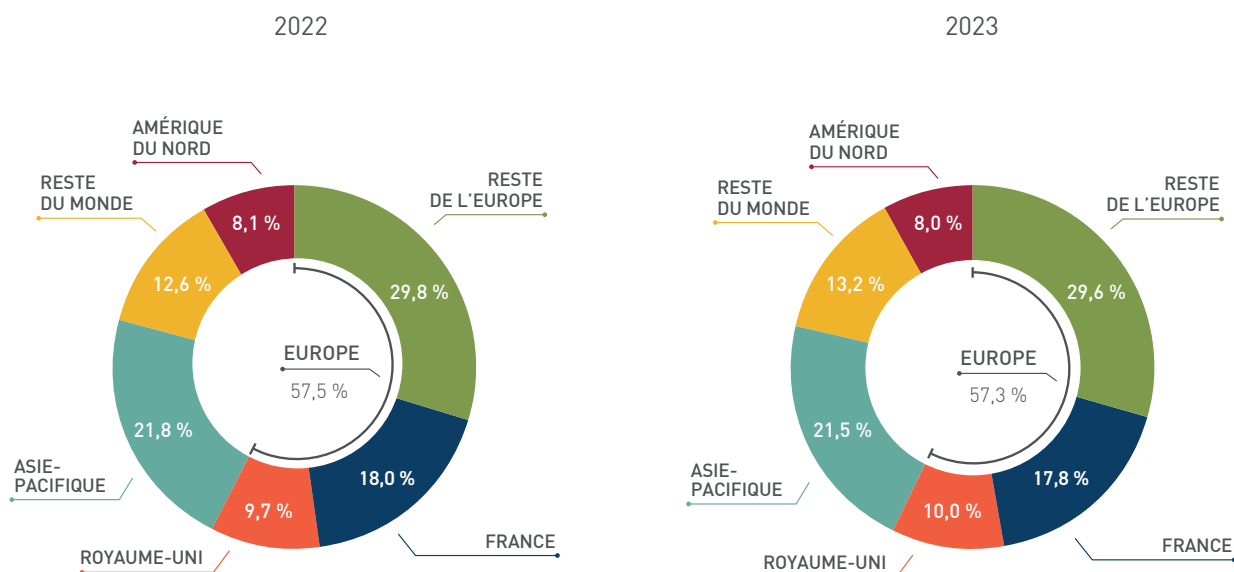
L'impact de -242,5 millions d'euros de la norme IFRS 11 (passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises) sur le chiffre d'affaires ajusté, se décompose en -259,3 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les coentreprises – dont le détail est donné au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et +16,7 millions d'euros de part non éliminée sous IFRS 11 de chiffre d'affaires inter-compagnies réalisé par des sociétés contrôlées avec des coentreprises, ramenant ainsi le chiffre d'affaires IFRS à +3 074,0 millions d'euros.

redevances core business des sociétés contrôlées. L'impact de +114,1 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation se décompose en +780,2 millions d'euros d'annulation des loyers et redevances dans la marge opérationnelle, -692,9 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation, +8,1 millions d'euros de plus et moins-values sur fins de contrats IFRS 16, +17,4 millions d'euros d'impact IFRS 16 provenant de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), -3,1 millions d'euros d'annulation des reprises de provisions pour pertes à terminaison et +4,4 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation issu de la reclassification des provisions pour pertes à terminaison.

L'impact de +780,2 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle correspond à l'annulation des loyers et

3.2. Information par zone géographique

L'évolution sur les deux derniers exercices du chiffre d'affaires ajusté par zone géographique se décline comme suit (en pourcentage) :



L'information par zone géographique se décompose comme suit en 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE ⁽²⁾	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD ⁽³⁾	TOTAL
Chiffre d'affaires	1 056,9	768,1	634,2	469,6	355,7	285,4	3 570,0

(1) Hors France et Royaume-Uni. Principalement Allemagne, Autriche, Espagne et Belgique.

(2) Principalement Chine et Australie.

(3) Principalement Etats-Unis.

Aucun client n'atteint le seuil de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information par zone géographique se décompose comme suit en 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE ⁽²⁾	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD ⁽³⁾	TOTAL
Chiffre d'affaires	988,3	721,5	598,0	416,8	322,5	269,3	3 316,5

(1) Hors France et Royaume-Uni. Principalement Allemagne, Autriche, Espagne et Belgique.

(2) Principalement Chine et Australie.

(3) Principalement Etats-Unis.

Aucun client n'atteint le seuil de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

3.3. Autres informations

3.3.1. Actifs sectoriels non-courant

Les actifs sectoriels non courants par zone géographique sur la base des données IFRS se décomposent comme suit en 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD	ELIMINATION INTERCOS	TOTAL
Actifs sectoriels non courants ⁽²⁾	2 201,5	1 429,6	1 767,6	867,5	649,4	450,1	-1 127,8	6 237,9
Actifs sectoriels non affectés ⁽³⁾								123,6

(1) Hors France et Royaume-Uni.

(2) Hors impôts différés actif et hors instruments financiers dérivés.

(3) Goodwill liés à la publicité dans les Aéroports Monde non affectés par zone géographique : la couverture mondiale étant un facteur de succès pour cette activité tant au point de vue commercial que dans le cadre des renouvellements et des gains de contrats. Le test de perte de valeur s'inscrit dans cette même logique.

Les actifs sectoriels non courants par zone géographique sur la base des données IFRS se décomposent comme suit en 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD	ELIMINATION INTERCOS	TOTAL
Actifs sectoriels non courants ⁽²⁾	2 950,2	1 631,5	1 688,5	904,6	703,7	582,8	-1 669,3	6 792,0
Actifs sectoriels non affectés ⁽³⁾								123,5

(1) Hors France et Royaume-Uni.

(2) Hors impôts différés actif et hors instruments financiers dérivés.

(3) Goodwill liés à la publicité dans les Aéroports Monde non affectés par zone géographique : la couverture mondiale étant un facteur de succès pour cette activité tant au point de vue commercial que dans le cadre des renouvellements et des gains de contrats. Le test de perte de valeur s'inscrit dans cette même logique.

3.3.2. Cash-flow Disponible

La réconciliation du cash-flow disponible ajusté avec les données IFRS en 2023 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement ⁽³⁾	478,5	-15,8	600,0	1 062,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-124,3	0,4	162,5	38,5
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	354,2	-15,3	762,5	1 101,3
INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS ⁽⁴⁾	-355,1	17,9		-337,2
CASH-FLOW DISPONIBLE	-1,0	2,4	762,5	764,1

⁽¹⁾ Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

⁽²⁾ Impact IFRS 16 sur les loyers core et non core business des sociétés contrôlées.

⁽³⁾ Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement.

⁽⁴⁾ Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation du cash-flow disponible ajusté avec les données IFRS en 2022 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement ⁽³⁾	399,4	-10,6	703,7	1 092,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-6,4	14,6	-1,2	7,0
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	393,0	4,0	702,5	1 099,6
INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS ⁽⁴⁾	-349,9	8,1		-341,8
CASH-FLOW DISPONIBLE	43,2	12,1	702,5	757,8

⁽¹⁾ Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

⁽²⁾ Impact IFRS 16 sur les loyers core et non core business des sociétés contrôlées.

⁽³⁾ Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement.

⁽⁴⁾ Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

4. COMMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

4.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

4.1.1. Goodwill

Variations des exercices 2023 et 2022 en valeur nette comptable :

En millions d'euros	2023	2022
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER	1 748,7	1 609,3
Perte de valeur	-17,5	
Sorties	0,0	0,0
Variations de périmètre ⁽¹⁾	-48,4	141,8
Conversion	-16,9	-2,4
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	1 666,0	1 748,7

(1) Les variations de périmètre en 2023 concernent principalement l'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition de JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), Pisoni et Displayce ainsi que le goodwill provisoire comptabilisé suite à la fusion avec la division communication extérieure de Grupo Publigráfico.

4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Variations de l'exercice 2023 en valeur brute et en valeur nette comptable :

En millions d'euros	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	BREVETS, LICENCES, CONTRATS PUB, ERP ⁽¹⁾	DROITS AU BAIL, AVANCES & ACOMPTES, AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2023	121,3	1 364,5	35,8	1 521,6
Acquisitions / Augmentations	11,3	29,3	23,9	64,5
Sorties ⁽³⁾	0,0	-149,0	0,0	-149,0
Variations de périmètre		0,0	0,0	0,0
Conversion	0,1	-25,5	-0,3	-25,7
Reclassements ⁽²⁾	1,6	18,6	-20,9	-0,7
Réaffectation du Goodwill ⁽¹⁾	-0,9	104,1		103,2
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	133,3	1 342,1	38,4	1 513,8
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2023	-78,1	-801,9	-17,6	-897,6
Dotations	-8,0	-78,2	-0,1	-86,4
Perte de valeur		7,7		7,7
Sorties ⁽³⁾	0,0	148,9	0,0	149,0
Variations de périmètre		0,0	0,0	0,0
Conversion	0,0	11,1	0,3	11,4
Reclassements ⁽²⁾	-1,3	5,1	-2,1	1,7
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	-87,4	-707,2	-19,5	-814,2
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2023	43,1	562,7	18,1	624,0
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	45,9	634,9	18,9	699,7

(1) Comprend la valorisation des contrats reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises notamment au titre des acquisitions de JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), Pisoni et Displayce en 2022 dont les travaux d'allocation ont été finalisés en 2023.

(2) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

(3) Comprend principalement les sorties de droits d'entrées totalement amortis.

Variations de l'exercice 2022 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	BREVETS, LICENCES, CONTRATS PUB, ERP ⁽¹⁾	DROITS AU BAIL, AVANCES & ACOMPTES, AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2022	110,9	1 192,8	44,3	1 348,1
Acquisitions / Augmentations	10,6	167,8	16,8	195,2
Sorties	-0,8	-10,9	0,0	-11,7
Variations de périmètre	0,9	0,0	1,1	2,0
Conversion	0,2	-2,1	1,5	-0,5
Reclassements ⁽²⁾	-0,5	16,9	-27,9	-11,5
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	121,3	1 364,5	35,8	1 521,6
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2022	-69,7	-738,6	-25,4	-833,7
Dotations	-9,7	-74,2	-0,1	-84,0
Perte de valeur				0,0
Sorties	0,7	10,9	0,0	11,6
Variations de périmètre				0,0
Conversion	0,1	1,0	-1,0	0,0
Reclassements ⁽²⁾	0,4	-0,9	8,9	8,5
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022	-78,1	-801,9	-17,6	-897,6
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022	41,2	454,2	18,9	514,4
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	43,1	562,7	18,1	624,0

(1) Comprend la valorisation des contrats reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises.

(2) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

4.2. Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023			31/12/2022
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Terrains	14,9	-0,5	14,4	14,0
Constructions	104,7	-83,2	21,4	18,4
Installations techniques, matériels et outillages	3 454,1	-2 405,7	1 048,4	1 059,1
Matériel de transport	50,1	-43,2	6,9	38,4
Autres immobilisations corporelles	177,1	-144,1	33,0	36,3
En cours, avances et acomptes	122,6	-6,6	116,0	112,9
TOTAL	3 923,5	-2 683,3	1 240,2	1 279,0

Variations de l'exercice 2023 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT. & OUTIL.	AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2023	14,4	93,1	3 419,0	381,3	3 907,8
- Dont coût de démontage			309,4		309,4
Acquisitions	0,0	3,2	98,8	185,7	287,7
- Dont coût de démontage			17,5		17,5
- Dont effet de changement de taux sur coût de démontage			-11,0		-11,0
Sorties	-0,1	-2,2	-207,2	-45,0	-254,4
- Dont coût de démontage ⁽²⁾			-86,0		-86,0
Variations de périmètre			8,9	0,5	9,4
Reclassements ⁽¹⁾	0,0	5,7	172,0	-165,7	12,0
Réaffectation du Goodwill	0,2	4,0	3,2	-2,3	5,1
Conversion	0,4	0,8	-40,7	-4,6	-44,2
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	14,9	104,7	3 454,1	349,9	3 923,5
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2023	-0,5	-74,7	-2 359,9	-193,7	-2 628,8
- Dont coût de démontage			-158,8		-158,8
Dotations nettes des reprises	0,0	-3,6	-208,5	-16,0	-228,1
- Dont coût de démontage			-20,6		-20,6
Perte de valeur			2,1		2,1
Sorties		0,9	144,3	13,1	158,3
- Dont coût de démontage			27,7		27,7
Variations de périmètre					0,0
Reclassements ⁽¹⁾		-5,4	-13,4	0,6	-18,2
Conversion	0,0	-0,5	29,7	2,1	31,3
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	-0,5	-83,2	-2 405,7	-193,9	-2 683,3
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2023	14,0	18,4	1 059,1	187,6	1 279,0
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	14,4	21,4	1 048,4	155,9	1 240,2

(1) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

(2) Dont -58,3 millions d'euros constatés en contrepartie des provisions pour démontage.

Variations de l'exercice 2022 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT. & OUTIL.	AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2022	16,6	93,1	3 314,9	323,4	3 748,0
- Dont coût de démontage			242,3		242,3
Acquisitions		1,9	137,8	155,1	294,8
- Dont coût de démontage			118,0		118,0
- Dont effet de changement de taux sur coût de démontage			-37,7		-37,7
- Dont neutralisation des +/- values de cession avec les sociétés mises en équivalence			-3,3		-3,3
Sorties	-1,8	-3,7	-179,4	-10,7	-195,5
- Dont coût de démontage			-20,8		-20,8
Variations de périmètre			33,5	3,6	37,1
Reclassements ⁽¹⁾		0,9	113,1	-90,9	23,1
Réaffectation du Goodwill					0,0
Conversion	-0,4	0,9	-1,0	0,8	0,3
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	14,4	93,1	3 419,0	381,3	3 907,8
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2022	-1,2	-73,9	-2 281,2	-187,7	-2 544,1
- Dont coût de démontage			-140,5		-140,5
Dotations nettes des reprises	0,0	-3,3	-227,9	-15,0	-246,1
- Dont coût de démontage			-38,3		-38,3
Perte de valeur			-0,2		-0,2
Sorties	0,8	3,0	175,7	9,2	188,7
- Dont coût de démontage			19,4		19,4
Variations de périmètre			0,0	0,0	0,0
Reclassements ⁽¹⁾		-0,1	-22,9	0,2	-22,8
Conversion	0,0	-0,5	-3,5	-0,4	-4,3
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022	-0,5	-74,7	-2 359,9	-193,7	-2 628,8
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022	15,3	19,2	1 033,7	135,7	1 203,9
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	14,0	18,4	1 059,1	187,6	1 279,0

⁽¹⁾ L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

4.3. Droits d'utilisation

En millions d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Droits d'utilisation d'emplacements publicitaires loués	5 727,5	-3 704,1	2 023,4	2 529,1
Droits d'utilisation de biens immobiliers loués	386,4	-219,0	167,4	161,2
Droits d'utilisation de véhicules loués	84,3	-47,4	36,9	32,4
Droits d'utilisation d'autres biens loués	6,9	-4,3	2,5	2,6
TOTAL	6 205,1	-3 974,9	2 230,1	2 725,3

Variations de l'exercice 2023 en valeur brute et en valeur nette comptable :

En millions d'euros	DROITS D'UTILISATION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE BIENS IMMOBILIERS LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE VÉHICULES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION D'AUTRES BIENS LOUÉS	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2023	6 765,3	368,0	90,5	6,1	7 229,9
Augmentations	328,3	47,8	18,3	1,1	395,5
Variation de périmètre	2,2	-0,1	0,0		2,2
Diminutions ⁽¹⁾	-1 306,2	-24,2	-24,4	-0,6	-1 355,4
Conversion	-62,2	-5,0	-0,2	0,3	-67,1
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	5 727,5	386,4	84,3	6,9	6 205,1
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2023	-4 236,2	-206,8	-58,1	-3,5	-4 504,6
Dotations nettes des reprises ⁽²⁾	-570,3	-36,8	-13,1	-1,1	-621,4
Diminutions	1 060,9	21,3	23,6	0,4	1 106,3
Conversion	41,4	3,3	0,2	-0,2	44,8
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	-3 704,1	-219,0	-47,4	-4,3	-3 974,9
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2023	2 529,1	161,2	32,4	2,6	2 725,3
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	2 023,4	167,4	36,9	2,5	2 230,1

(1) Inclut la diminution des droits d'utilisation liée à des rabais traités en modification de contrats [voir paragraphe 1.11.4. «Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16»].

(2) Dont 1,8 million d'euros de reprise des amortissements des droits d'utilisation relative aux tests de perte de valeur.

Variations de l'exercice 2022 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	DROITS D'UTILISATION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE BIENS IMMOBILIERS LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE VÉHICULES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION D'AUTRES BIENS LOUÉS	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2022	6 947,0	363,6	81,1	4,8	7 396,5
Augmentations	471,7	26,9	19,2	1,1	518,9
Variation de périmètre	102,2	0,0	0,0	0,0	102,2
Diminutions ⁽¹⁾	-825,2	-24,8	-9,7	-0,0	-859,6
Conversion	69,5	2,2	0,0	0,2	72,0
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 765,3	368,0	90,5	6,1	7 229,9
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2022	-4 191,2	-183,7	-54,5	-2,3	-4 431,7
Dotations nettes des reprises ⁽²⁾	-688,5	-38,5	-13,2	-1,0	-741,3
Diminutions	691,0	16,7	9,7	0,0	717,4
Conversion	-47,4	-1,3	-0,1	-0,2	-49,0
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022	-4 236,2	-206,8	-58,1	-3,5	-4 504,6
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022	2 755,8	179,9	26,6	2,5	2 964,8
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 529,1	161,2	32,4	2,6	2 725,3

(1) Inclut la diminution des droits d'utilisation liée à des rabais traités en modification de contrats car n'entrant pas dans le scope de l'expédient IFRS 16 (voir paragraphe 1.11.4 «Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16»).

(2) Dont -4,0 millions d'euros de dotation des amortissements des droits d'utilisation relatives aux tests de pertes de valeur.

4.4. Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation

Le goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation se réfèrent aux groupements d'UGT suivants :

En millions d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	GOODWILL ⁽¹⁾	ACTIFS CORPORELS / INCORPORELS / DROITS D'UTILISATION ⁽²⁾	TOTAL	GOODWILL ⁽¹⁾	ACTIFS CORPORELS / INCORPORELS / DROITS D'UTILISATION ⁽²⁾	TOTAL
Mobilier Urbain Europe (hors France et Royaume-Uni)	387,9	310,7	698,6	387,1	282,8	669,9
France Roadside	223,9	379,0	602,8	243,0	381,0	624,1
Pacifique	242,5	278,4	520,9	243,7	309,1	552,8
Affichage Europe (hors France et Royaume-Uni)	140,6	28,2	168,8	155,2	27,6	182,8
Affichage Royaume-Uni	146,4	25,7	172,1	143,5	26,3	169,7
Affichage Amérique du nord	21,5	95,2	116,7	105,0	25,4	130,4
Affichage Reste du monde	53,6	110,2	163,8	22,7	91,2	113,9
Mobilier Urbain Royaume-Uni	57,5	30,5	88,1	57,3	21,7	78,9
Aéroports Monde (hors Pacifique)	123,6	-48,9	74,8	123,5	-62,3	61,2
Autres	173,8	289,7	463,5	182,0	76,5	258,6
TOTAL	1 571,2	1 498,8	3 070,0	1 663,1	1 179,2	2 842,3

Ce tableau prend en compte les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles, les droits d'utilisation et les goodwill.

(1) Les goodwill sont présentés nets des impôts différés passif nets liés aux contrats et aux provisions pour perte à terminaison déduites du droit d'utilisation reconnu dans le cadre du regroupement d'entreprises, d'un montant de respectivement 94,8 millions d'euros et 85,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

(2) Les actifs incorporels et corporels et les droits d'utilisation sont présentés nets des provisions pour perte à terminaison, d'un montant de respectivement 14,3 millions d'euros et 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, et sont également présentés diminués des dettes locatives, d'un montant de respectivement 2 657,0 millions d'euros et 3 412,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Les tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2023 ont conduit à constater en résultat d'exploitation une reprise nette de provision pour perte à terminaison de 21,3 millions d'euros, une reprise nette sur amortissements des droits d'utilisation pour 1,8 million d'euros, une reprise nette de perte de valeur globale de 9,7 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi qu'une perte de valeur des goodwill de -17,5 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation ont un impact positif de 3,4 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe (contre -18,3 millions d'euros en 2022).

Le taux d'actualisation, le taux de marge opérationnelle et le taux de croissance à l'infini pour les projections de l'activité Affichage sont considérés comme les hypothèses-clés retenues par le Groupe dans le cadre des tests de perte de valeur.

Les pays sont répartis en six zones en fonction du risque associé à chaque pays, et à chaque zone correspond un taux d'actualisation spécifique s'échelonnant de 8,5 % à 15,5 %, pour la zone présentant le plus de risque. Le taux après impôt de 8,5 % en 2023 (contre 8,0% en 2022), est utilisé notamment en Europe occidentale (hors Espagne, Portugal, Italie et Irlande), Amérique du Nord, Japon, Singapour, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, où le Groupe réalise 62,5 % de son chiffre d'affaires ajusté. S'ajoute une prime de risque sur l'UGT Aéroports de 100 points de base, reflétant le risque spécifique de cette activité compte tenu de la reprise encore en cours du trafic international en Chine.

Le taux d'actualisation moyen du Groupe ressort à 9,4 % en 2023.

Les tests de sensibilité dont les résultats sont présentés ci-dessous ont été réalisés au niveau de chaque business plan de chaque UGT. Lorsqu'une région abrite plusieurs UGT, le test est mené sur chacune des UGT composant la région en question.

- Sur la France, le Royaume-Uni, l'Europe (hors France et Royaume-Uni), l'Asie et le Pacifique, trois tests de sensibilité ont été réalisés :
 - d'une part, en augmentant le taux d'actualisation de 100 points de base sur toutes les activités ;
 - puis en diminuant de 100 points de base le taux de marge opérationnelle sur toutes les activités ;
 - et enfin, en diminuant de 100 points de base le taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie pour l'activité Affichage, UGT Pacifique et UGT France Roadside.
- Sur la zone géographique Reste du Monde, où figurent les pays exposés à une plus forte volatilité économique et politique, trois tests de sensibilité ont également été réalisés :
 - d'une part, en augmentant le taux d'actualisation de 200 points de base sur toutes les activités ;
 - puis en diminuant de 200 points de base le taux de marge opérationnelle sur toutes les activités ;
 - et enfin, en diminuant de 200 points de base le taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie pour l'activité Affichage.

Pour ce qui concerne les tests sur l'UGT Aéroports, le test est effectué au niveau mondial.

Les résultats indiqués ci-après résultent de l'agrégation des tests réalisés sur chaque business plan.

Les résultats des tests de sensibilité montrent :

- qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour les zones géographiques France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique entraînerait une perte de valeur de -69,3 million d'euros sur le goodwill de la France Roadside, de -31,1 millions d'euros sur le goodwill de l'activité Affichage, de -62,4 millions d'euros sur le goodwill de la zone Pacifique, de -7,0 millions sur le goodwill de l'activité Mobilier Urbain ;
- qu'une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation sur la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -2,4 millions d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, de -0,1 million d'euros sur les actifs de l'activité Aéroport, de -0,7 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage et de -2,9 millions d'euros sur le goodwill de l'activité Affichage ;
- qu'une diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle pour les zones France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique, entraînerait une perte de valeur de -10,5 millions d'euros sur le goodwill de

l'Affichage, de -46,1 millions d'euros sur le goodwill de la France Roadside, de -1,9 million d'euros sur le goodwill de l'activité Mobilier Urbain et de -8,6 millions d'euros sur le goodwill de la zone Pacifique. Cette diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle entraînerait également une perte de valeur de -0,1 million d'euros sur les actifs de l'UGT Aéroport et de -0,6 million d'euros sur les actifs de l'activité Transport terrestre ;

- qu'une diminution de 200 points de base du taux de marge opérationnelle sur la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -2,9 millions d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, de -1,0 million d'euros sur les actifs de l'UGT Aéroport et de -0,6 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 100 points de base pour les zones géographiques France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique entraînerait une perte de valeur sur le goodwill de la France Roadside de -66,8 millions d'euros, une perte de valeur sur le goodwill de l'activité Affichage de -4,7 millions d'euros ainsi qu'une perte de valeur sur le goodwill de la zone Pacifique de -44,2 millions d'euros ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 200 points de base pour la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait pas de perte de valeur.

4.5. Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Coentreprises	196,7	179,1
Entreprises associées	224,9	232,8
TOTAL ⁽¹⁾	421,6	411,9

⁽¹⁾ Dont 13,0 millions d'euros relatifs à la zone Reste du Monde au 31 décembre 2023 contre 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées sont données en application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités » et figurent au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et au paragraphe 12 « Informations sur les entreprises associées ».

En 2023, aucune dotation de perte de valeur n'a été constatée, ni sur les coentreprises, ni sur les entreprises associées.

En 2022, une dotation de perte de valeur a été constatée sur les entreprises associées pour un montant de -28,0 millions d'euros et sur les coentreprises pour un montant de -1,4 million d'euros.

La quote-part du Groupe dans les pertes de l'entreprise associée mise en équivalence étant supérieure à sa participation dans celle-ci, la charge d'impairment de 2022 figure au bilan en moins de la ligne « Autres actifs financiers » (cf paragraphe 4.6 « Autres actifs financiers ») en contrepartie d'un investissement net auprès de l'entreprise associée impairée.

Sur les sociétés mises en équivalence, les résultats des tests de sensibilité montrent :

- qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -1,8 million d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait aucune perte de valeur sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -2,7 millions d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution de 200 points de base du taux de marge opérationnelle pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait aucune perte de valeur sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 100 points de base pour l'Activité Affichage pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,1 million d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 200 points de base pour l'Activité Affichage pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait pas de perte de valeur.

4.6. Autres actifs financiers (courant et non courant)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Investissements financiers	2,1	1,6
Prêts	58,8	80,3
Autres immobilisations financières	26,8	37,4
TOTAL	87,7	119,3

La diminution globale des autres actifs financiers de -31,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 s'explique essentiellement par les pertes du Groupe dans les entités mises en équivalence supérieures à sa participation dans celles-ci ainsi que par des remboursements de dépôts de garantie.

L'échéance des autres actifs financiers (hors investissements financiers) se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
≤ 1 an	4,1	4,8
> 1 an & ≤ 5 ans	80,4	102,9
> 5 ans	1,1	10,0
TOTAL	85,6	117,7

4.7. Autres créances (non courant)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	7,2	6,6
Créances diverses	12,3	4,3
TOTAL BRUT DES AUTRES CRÉANCES (NON COURANT)	19,4	10,9
Dépréciation des créances diverses	-1,6	-1,5
TOTAL DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES (NON COURANT)	-1,6	-1,5
TOTAL	17,9	9,4

4.8. Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des stocks	236,8	208,0
<i>Matières premières, approv. & marchandises</i>	162,5	152,4
<i>Produits intermédiaires et finis</i>	74,3	55,6
Dépréciation	-49,2	-46,3
<i>Matières premières, approv. & marchandises</i>	-34,1	-31,0
<i>Produits intermédiaires et finis</i>	-15,0	-15,3
TOTAL	187,6	161,7

Les stocks sont composés principalement :

- de pièces nécessaires à la maintenance du mobilier urbain installé ;
- de mobiliers urbains et de panneaux d'affichage en attente de montage.

Au 31 décembre 2023, la France contribue à hauteur de 106,8 millions d'euros à la valeur brute totale, dont 62 % de stocks de chantiers en cours et 38 % de stocks de maintenance.

4.9. Clients et autres débiteurs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	646,9	593,2
Créances diverses	40,8	31,6
Autres créances d'exploitation	19,3	15,9
Créances fiscales diverses	85,2	99,6
Créances sur cession d'immobilisations et subventions d'équipement à recevoir	0,0	0,0
Avances et acomptes versés	6,1	4,8
Charges constatées d'avance	54,8	61,3
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,1	-0,0
TOTAL BRUT DES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	853,3	806,4
Dépréciation des créances clients	-29,0	-29,1
Dépréciation des créances diverses	-0,1	-1,4
Dépréciation des autres créances d'exploitation	-0,0	-0,1
TOTAL DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	-29,2	-30,5
TOTAL	824,1	775,9

L'augmentation des créances clients reste limitée en période de reprise d'activité grâce à la poursuite des cessions de créances réalisées en fin d'année. Ainsi la rubrique « Clients et autres débiteurs » augmente au 31 décembre 2023 de 48,2 millions d'euros notamment du fait de l'activité pour 49,5 millions d'euros, des variations de périmètre pour 2,2 millions d'euros et des reclassements pour 3,2 millions d'euros, malgré des effets de change de -6,7 millions d'euros. Le montant des créances clients échues et non provisionnées est de 310,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 260,5 millions d'euros au 31 décembre 2022. 10,0 % des créances clients non provisionnées sont échues de plus de 90 jours au 31 décembre 2023, contre 9,6 % au 31 décembre 2022. Ces créances sont essentiellement détenues envers des agences médias ou des groupes internationaux qui présentent peu de risques de recouvrement.

Au 31 décembre 2023, le groupe a réalisé une cession sans recours de créances commerciales pour un encours de 249,3 millions d'euros. Les créances clients cédées sont sorties de l'actif au 31 décembre 2023 en application des dispositions d'IFRS 9 et la quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées étant transférés à la banque.

4.10. Trésorerie gérée

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie	131,7	303,1
Equivalents de trésorerie	1 465,5	1 616,4
TOTAL TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 597,2	1 919,5
Actifs financiers de trésorerie	91,4	46,8
TOTAL TRÉSORERIE GÉRÉE	1 688,6	1 966,3

Le Groupe dispose de 1 688,6 millions d'euros de trésorerie gérée au 31 décembre 2023 contre 1 966,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 soit une baisse de 277,7 millions d'euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de dépôts à court terme et d'OPCVM monétaires. 5,2 millions d'euros du total de trésorerie et équivalents de trésorerie sont placés en garantie au 31 décembre 2023, contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les actifs financiers de trésorerie au 31 décembre 2023 sont constitués de 47,9 millions d'euros de placements liquides à court terme (contre 46,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) et de 43,5 millions d'euros de trésorerie mise sous séquestre par le Groupe dans le cadre de contrats, trésorerie appartenant au Groupe. Ces actifs financiers de trésorerie ont les caractéristiques principales des équivalents de trésorerie mais ne respectent pas strictement les critères de qualification définis par la norme IAS 7.

4.11. Impôts différés nets

4.11.1. Impôts différés comptabilisés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles et provisions pour pertes à terminaison	-160,0	-129,7
Reports déficitaires	135,0	121,5
Provisions pour démontage	22,9	15,1
Provisions pour retraites et avantages assimilés	17,5	17,6
Provisions pour risques et charges et autres provisions	43,6	39,0
Contrats de location IFRS 16	63,9	74,5
Autres	8,3	-7,9
TOTAL	131,1	130,0

La hausse de 1,1 million d'euros des impôts différés actif nets des impôts différés passif s'explique essentiellement par des reprises de provisions des impôts différés actif compensées par une hausse des impôts différés passif sur immobilisations corporelles et incorporelles en lien avec l'allocation du prix d'acquisition de JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), et d'autres effets nets.

4.11.2. Variation des impôts différés nets

Au 31 décembre 2023, les variations d'impôts différés sont les suivantes :

En millions d'euros	31/12/2022	CHARGE NETTE	RECLASSEMENTS ⁽¹⁾	ID CONSTATÉS SUR ÉCARTS ACTUARIELS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUTRES ⁽²⁾	31/12/2023
Impôts différés actif	209,9	26,9	-62,4	0,1	-5,1	-7,7	5,7	167,5
Impôts différés passif	-79,9	-2,0	62,4	0,2	1,9	7,2	-26,1	-36,3
TOTAL	130,0	24,9	0,0	0,3	-3,2	-0,4	-20,4	131,1

⁽¹⁾ En lien avec la présentation de la position nette d'impôt différé aux bornes de chaque société ou intégration fiscale.

⁽²⁾ Dont principalement impôts différés sur la valorisation des contrats reconnus dans le cadre de regroupement d'entreprises dont les travaux d'allocation ont été réalisés sur la période.

Au 31 décembre 2022, les variations d'impôts différés sont les suivantes :

En millions d'euros	31/12/2021	CHARGE NETTE	RECLASSEMENTS ⁽¹⁾	ID CONSTATÉS SUR ÉCARTS ACTUARIELS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUTRES	31/12/2022
Impôts différés actif	142,0	74,9	-10,9	-2,9	1,0	4,4	1,4	209,9
Impôts différés passif	-87,1	-4,3	10,9	-1,4	0,8	0,5	0,9	-79,9
TOTAL	54,9	70,5	-0,0	-4,3	1,8	4,9	2,3	130,0

⁽¹⁾ En lien avec la présentation de la position nette d'impôt différé aux bornes de chaque société ou intégration fiscale.

4.11.3. Impôts différés actif sur reports déficitaires non reconnus

Au 31 décembre 2023, le montant des impôts différés actif liés à des reports déficitaires non reconnus s'élève à 202,2 millions d'euros, contre 201,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4.12. Capitaux propres

Composition du capital

Au 31 décembre 2023, le capital s'établit à 3 249 630,93 euros, divisé en 213 161 658 actions de même catégorie et entièrement libérées.

Rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2023 et au 31 décembre 2023 :

Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2023	212 902 810
Emission d'actions à la suite du plan d'actionnariat salarié	258 848
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	213 161 658

Le Groupe détient 35 867 actions propres au 31 décembre 2023.

Le Groupe n'a pas accordé de plan d'attribution d'actions gratuites ou de plan de stock-option en 2023.

La charge relative à tous les plans en cours s'élève à 11,8 millions d'euros en 2023.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2023 a décidé l'absence de versement d'un dividende pour chacune des 212 902 810 actions composant le capital social au 31 décembre 2022.

En mars 2023, le Groupe a lancé « JCDecaux Ensemble », un plan d'actionnariat salarié pour les salariés basés en France. Le prix de

souscription a été fixé le 4 avril 2023 à 15,86 euros, correspondant à 80% de la moyenne des cours de bourse d'ouverture de l'action lors des 20 séances de bourse du 7 mars au 3 avril 2023. La période de souscription s'est achevée le 25 avril 2023 et un total de 258 848 actions a été souscrit pour un montant total de 4,1 millions d'euros.

Une charge de 1,0 million d'euros liée à la juste valeur de la décote offerte aux salariés a été reconnue dans le compte de résultat.

Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle ne représentent pas une part significative des états financiers consolidés du Groupe au cours des exercices 2023 et 2022.

4.13. Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2022	AUGMENTATION	ACTUALISATION ⁽¹⁾	REPRISES		ECARTS ACTUARIELS / PLAFONNEMENT DES ACTIFS	RECLASSEMENTS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31/12/2023
				CONSOMMÉES	NON CONSOMMÉES ⁽²⁾					
Provisions pour démontage	362,9	17,5	-3,9	-14,9	-83,5		1,0	-4,2		274,8
Provisions pour retraites et avantages assimilés	81,1	6,1	2,8	-6,5	-3,7	1,2	-0,2	-0,1	0,0	80,8
Provisions pour risques et litiges	54,7	21,0		-3,5	-5,8		0,8	0,5	0,0	67,7
Provisions pour pertes à terminaison	37,1	2,2	0,1	-24,2			0,4	-1,2		14,3
TOTAL	535,8	46,8	-1,0	-49,1	-93,0	1,2	2,0	-5,1	0,0	437,6

⁽¹⁾ Dont -11,0 millions d'euros constatés en contrepartie des immobilisations corporelles

⁽²⁾ Dont -58,3 millions d'euros constatés en contrepartie des immobilisations corporelles.

4.13.1. Provisions pour démontage

Les provisions sont principalement constituées des provisions pour démontage concernant les supports publicitaires dans les activités Mobilier Urbain et Transport. Elles sont déterminées à l'issue de chaque exercice en fonction du parc et du coût unitaire de démontage (main d'œuvre, coût de la destruction et de la réfection des sols). Au 31 décembre 2023, la durée résiduelle moyenne des contrats qui constitue la base de calcul de la provision pour démontage est de 6,8 ans.

Les taux étant individualisés pour chaque pays depuis l'exercice 2019, un taux d'actualisation moyen pondéré a été calculé en fonction de la provision démontage par pays pour l'analyse de

sensibilité. Au 31 décembre 2023, l'analyse de sensibilité se fait à partir de ce taux moyen pondéré des provisions pour démontage, établi à 3,43 %, contre un taux de 2,6 % au 31 décembre 2022. Ainsi, l'utilisation d'un taux d'actualisation à 3,18 %, soit 25 points de base en-deçà du taux moyen pondéré, aurait conduit à une provision complémentaire de l'ordre de 4,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, le reversement des provisions pour démontage à un horizon inférieur ou égal à 5 ans s'élève à 149,1 millions d'euros ; il est de 85,5 millions d'euros à un horizon supérieur à 5 ans et inférieur ou égal à 10 ans et de 40,3 millions d'euros au-delà de 10 ans.

4.13.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

4.13.2.1. Caractéristiques des plans à prestations définies

Les engagements à prestations définies du Groupe vis-à-vis du personnel sont principalement constitués d'engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départs et prestations de retraites, retraites complémentaires dont bénéficient les cadres dirigeants de certaines filiales du Groupe) et d'autres avantages à long terme versés pendant la durée de l'emploi tels que les médailles du travail ou jubilés.

Les engagements du Groupe concernent principalement la France et le Royaume-Uni.

En France, les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la convention nationale de la Publicité pour les principales entités. Les changements induits par la réforme des retraites, modifiant l'âge minimal de départ en retraite et les conditions d'obtention du taux plein, applicable depuis septembre 2023 en France, ont été traités en modification de régime selon la norme IAS 19. L'impact total est une réduction de la provision de 1,3 million d'euros.

Au Royaume-Uni, les engagements de retraite sont principalement constitués d'un plan de pension dont bénéficiait un certain nombre de salariés de la société JCDecaux UK Ltd. En décembre 2002, les droits acquis au titre de ce régime ont été gelés.

4.13.2.2. Informations financières

Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

	2023	2022
TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾		
Zone Euro	3,25%	3,75%
Royaume-Uni	4,50%	4,75%
TAUX DE REVALORISATION DE SALAIRES		
Zone Euro	2,17%	2,15%
Royaume-Uni ⁽²⁾	NA	NA
TAUX D'INFLATION		
Zone Euro	2,10%	2,00%
Royaume-Uni	2,70%	2,75%

(1) Les taux d'actualisation sur les zones Euro et Royaume-Uni sont issus des données Iboxx et sont déterminés sur la base du taux de rendement d'obligations émises par des entreprises privées de première qualité (notées AA).

(2) Le plan UK étant gelé, pas de prise en compte de revalorisation de salaires.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante en 2023 :

En millions d'euros	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES	TOTAL
	NON FINANCÉS	FINANCÉS	À LONG TERME	
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE				
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE ⁽³⁾	67,4	56,4	6,8	130,5
Coût des services rendus	3,4	1,4	1,1	5,9
Charge d'intérêt	2,3	2,3	0,3	4,9
Acquisitions / cessions de régimes	-0,2	0,0	0,0	-0,2
Modifications / réductions de régimes	-3,6	-0,0	0,1	-3,6
Ecart actuariels ⁽¹⁾	-1,1	1,9	0,1	0,9
Cotisations salariés		0,2		0,2
Prestations payées	-2,9	-2,3	-0,9	-6,1
Conversion	-0,2	1,1	-0,0	0,9
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	65,1	61,0	7,3	133,4
dont France	55,2	0,0	2,8	58,0
dont autres pays	9,9	61,0	4,5	75,4
ÉVOLUTION DES ACTIFS				
ACTIFS À L'OUVERTURE		49,5		49,5
Produit d'intérêt		2,1		2,1
Rendement des actifs de régime hors produit d'intérêt		-0,3		-0,3
Acquisitions / cessions de régimes		0,0		0,0
Modifications / réductions de régimes		-0,2		-0,2
Contributions employeur		2,7		2,7
Contributions employés		0,2		0,2
Prestations payées		-2,3		-2,3
Conversion		0,9		0,9
ACTIFS À LA CLÔTURE		52,6		52,6
dont France		0,0		0,0
dont autres pays ⁽²⁾		52,6		52,6
PROVISIONS				
Engagement net de l'actif de couverture avant plafonnement	65,1	8,4	7,3	80,8
Plafonnement des actifs				0,0
PROVISIONS À LA CLÔTURE	65,1	8,4	7,3	80,8
dont France	55,2	0,0	2,8	58,0
dont autres pays	9,9	8,4	4,5	22,8
CHARGE DE RETRAITE				
Charge d'intérêt	2,3	2,3	0,3	4,9
Produit d'intérêt		-2,1		-2,1
Modifications / réductions de régimes	-3,6	0,2	0,1	-3,4
Coût des services rendus	3,4	1,4	1,2	6,0
Amortissement des écarts actuariels sur les autres avantages à long terme			-0,1	-0,1
CHARGE DE L'EXERCICE	2,1	1,8	1,4	5,3
dont France	1,3	0,0	0,3	1,5
dont autres pays	0,8	1,8	1,1	3,7

(1) Dont -2,4 millions d'euros liés aux écarts d'expérience, 3,9 millions d'euros liés aux hypothèses financières et -0,6 million d'euros liés aux hypothèses démographiques.

(2) Principalement le Royaume-Uni.

(3) Après reclassement en régime non financé de l'engagement France qui était financé et qui a fait l'objet au cours de l'exercice 2022 du remboursement total par le fonds.

La dette actuarielle du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 133,4 millions d'euros et est principalement située dans deux pays : France (44 % de la dette actuarielle totale) et Royaume-Uni (31 %).

Les évaluations ont été effectuées par un actuair e indépendant qui a également réalisé des tests de sensibilité pour chacun des plans.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une diminution de 50 points de base du taux d'actualisation aurait un impact à la hausse de 6,5 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de la dette actuarielle ;
- une augmentation de 50 points de base du taux de revalorisation des salaires aurait un impact à la hausse de 3,5 millions d'euros sur la valeur actuelle de la dette actuarielle ;
- une augmentation de 50 points de base du taux d'inflation aurait un impact à la hausse de 0,9 million d'euros sur la valeur actuelle de la dette actuarielle.

Les variations observées dans le cadre de ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les taux retenus dans le cadre de l'établissement des comptes, taux jugés les plus proches du marché.

La décomposition des actifs des régimes couverts est la suivante :

	31/12/2023		31/12/2022	
	En M€	En %	En M€	En %
Actions	14,4	27%	18,1	37%
Obligations d'état	8,3	16%	7,3	15%
Obligations d'entreprises	15,6	30%	7,0	14%
Immobilier	2,5	4%	2,5	5%
Contrats d'assurance	7,8	15%	10,6	21%
Autres	4,0	8%	4,0	8%
TOTAL	52,6	100%	49,5	100%

Les actifs de couverture sont des actifs cotés en dehors de l'immobilier qui est non coté.

Les mouvements nets des provisions pour retraites et avantages assimilés sont les suivants :

En millions d'euros	2023	2022
AU 1 ^{ER} JANVIER	81,1	99,9
Charge de l'exercice	5,3	11,9
Ecart s de conversion	-0,1	0,3
Cotisations versées	-2,7	-4,4
Prestations payées	-3,8	-1,8
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs	1,2	-25,5
Autres	-0,2	0,6
AU 31 DÉCEMBRE	80,8	81,1
Dont comptabilisé :		
- en résultat d'exploitation	4,0	-4,6
- en résultat financier	-2,8	-1,1
- en autres éléments du résultat global	-1,2	25,5

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante en 2022 :

En millions d'euros	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES	TOTAL
	NON FINANCÉS	FINANCÉS	À LONG TERME	
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE				
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	30,9	133,3	8,3	172,4
Coût des services rendus	1,8	3,5	-0,4	5,0
Charge d'intérêt	0,3	1,8	0,1	2,2
Acquisitions / cessions de régimes	0,8	0,0	0,0	0,8
Modifications / réductions de régimes	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Ecart actuariels ⁽¹⁾	-7,9	-34,2	-0,2	-42,3
Cotisations salariés		0,2		0,2
Prestations payées	-0,9	-4,3	-0,9	-6,1
Conversion	0,4	-1,9	-0,0	-1,5
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	25,4	98,4	6,8	130,5
<i>dont France</i>	15,1	42,0	2,7	59,8
<i>dont autres pays</i>	10,3	56,4	4,1	70,8
ÉVOLUTION DES ACTIFS				
ACTIFS À L'OUVERTURE		72,6		72,6
Produit d'intérêt		1,1		1,1
Rendement des actifs de régime hors produit d'intérêt		-16,9		-16,9
Modifications / réductions de régimes		-5,8		-5,8
Contributions employeur		4,4		4,4
Contributions employés		0,2		0,2
Prestations payées		-4,3		-4,3
Conversion		-1,8		-1,8
ACTIFS À LA CLÔTURE		49,5		49,5
<i>dont France</i>		0,0		0,0
<i>dont autres pays ⁽²⁾</i>		49,5		49,5
PROVISIONS				
Engagement net de l'actif de couverture avant plafonnement	25,4	48,9	6,8	81,1
Plafonnement des actifs				0,0
PROVISIONS À LA CLÔTURE	25,4	48,9	6,8	81,1
<i>dont France</i>	15,1	42,0	2,7	59,8
<i>dont autres pays</i>	10,3	6,9	4,1	21,3
CHARGE DE RETRAITE				
Charge d'intérêt	0,3	1,8	0,1	2,2
Produit d'intérêt		-1,1		-1,1
Modifications / réductions de régimes		5,8		5,8
Coût des services rendus	1,8	3,5	1,1	6,5
Amortissement des écarts actuariels sur les autres avantages à long terme			-1,5	-1,5
CHARGE DE L'EXERCICE	2,1	10,0	-0,2	11,9
<i>dont France</i>	1,4	9,0	-0,7	9,7
<i>dont autres pays</i>	0,7	1,0	0,5	2,2

(1) Dont -0,5 million d'euros liés aux écarts d'expérience, -42,3 millions d'euros liés aux hypothèses financières et 0,5 million d'euros liés aux hypothèses démographiques.

(2) Principalement le Royaume-Uni.

4.13.2.3. Informations sur les flux futurs

Le Groupe prévoit de verser en 2024 des cotisations aux fonds de couverture pour 2,5 millions d'euros.

La durée moyenne pondérée est de respectivement 10 ans et 12 ans pour la zone Euro et au Royaume-Uni.

Le régime de retraite de JCDecaux UK Ltd au Royaume-Uni est un régime fermé depuis décembre 2002. Il ne reste aujourd'hui que des différés ou des retraités dans ce régime. Des évaluations "Funding" sont menées tous les 3 ans afin de définir le niveau de déficit du régime en accord avec les Trustees et l'employeur conformément à la réglementation. Un calendrier de cotisations est défini jusqu'en 2028.

4.13.2.4. Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies représentent 35,2 millions d'euros en 2023 contre 32,1 millions d'euros en 2022.

4.13.2.5. Régimes multi-employeurs

Le Groupe participe à trois plans multi-employeurs à prestations définies couverts par des actifs en Suède (ITP Plan). Une évaluation est faite selon les normes locales chaque année. A ce jour, il n'est pas possible de déterminer de façon isolée la dette actuarielle de la société JCDecaux Sverige AB. Au 31 décembre 2022, les trois plans étaient en surplus pour un montant total de 3,8 milliards d'euros, au niveau national, selon les évaluations locales propres à ces engagements. La charge reconnue dans les comptes consolidés du Groupe au titre de ces trois plans est égale aux cotisations versées sur l'année 2023, soit 0,6 million d'euros. Le niveau des cotisations des trois plans sera stable en 2024.

Le Groupe participe également à quatre plans multi-employeurs aux Etats-Unis. JCDecaux ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations de ces plans, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ils sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies. La contribution annuelle du Groupe au titre de ces régimes multi-employeurs aux Etats-Unis s'élève à 0,6 million d'euros.

4.13.3. Provisions pour risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges représentent un montant de 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 54,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe JCDecaux est partie à plusieurs litiges relatifs aux modalités de mise en œuvre de certains de ses contrats avec ses concédants et à ses relations avec ses fournisseurs. Par ailleurs, la particularité de son activité (contrats avec des autorités publiques) peut générer des procédures contentieuses spécifiques. Le Groupe JCDecaux est ainsi partie à des litiges concernant l'attribution ou la résiliation de contrats de mobilier urbain, transport et d'affichage, ainsi que des litiges fiscaux. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent faire l'objet, d'actions/enquêtes des juridictions/autorités nationales de la concurrence. Certaines sont d'ailleurs en cours mais ne devraient pas engendrer de conséquences financières défavorables significatives pour le Groupe.

La Direction Juridique du Groupe recense l'ensemble des risques et des litiges (nature, montants, procédure, niveau de risque), en fait un suivi régulier et croise ces informations avec celles détenues par

la Direction Financière. Le montant des provisions constituées pour ces risques et litiges résulte d'une analyse au cas par cas, en fonction des positions des plaignants, de l'appréciation des conseils juridiques du Groupe et des éventuels jugements prononcés.

4.13.4. Provisions pour pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison représentent un montant de 14,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un montant de 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles sont constituées de provisions pour pertes à terminaison reconnues lors de l'exercice d'allocation de prix d'acquisitions pour 1,9 million d'euros et de provisions reconnues suite aux tests d'impairment pour 12,4 millions d'euros, contre respectivement 2,5 millions d'euros et 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. La baisse de 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 des provisions pour pertes à terminaison reconnues suite aux tests d'impairment est liée à une reprise de 23,1 millions d'euros constatée sur la période (voir paragraphe 4.4 "Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation").

4.13.5. Actifs et passifs éventuels

Après analyse des risques, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours sur des litiges en matière de concurrence, des litiges ou des risques de nature fiscale ou relatifs à des modalités de mise en œuvre ou d'attribution de contrats.

Concernant les passifs éventuels, il est à noter que, le 12 avril 2022, le Groupe a reçu de l'Autorité de la concurrence une "Notification de griefs relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France" et a présenté ses observations dans le délai de deux mois imparti. Une fois que l'Autorité de la Concurrence les aura analysées, cette dernière produira un rapport que le Groupe aura de nouveau deux mois pour commenter avant que le collège de l'Autorité de la Concurrence ne soit saisi. Le Groupe continuera à coopérer avec l'Autorité et à lui fournir toutes les explications nécessaires pour dissiper ses interrogations mais il considère le grief infondé et n'a donc pas considéré opportun de constituer une provision. Dans le contentieux du déclassement des informations confidentielles qui oppose JCDecaux à l'Autorité de la Concurrence, JCDecaux a obtenu une décision favorable de la Cour d'appel confirmée par la Cour de cassation en décembre 2023 qui pourrait avoir pour effet de retarder significativement la procédure.

Sauf exception, aucune provision pour démontage n'est comptabilisée dans les comptes du Groupe concernant les panneaux de l'activité Affichage. En effet, le Groupe considère que l'obligation de démontage dans l'activité Affichage répond à la définition d'un passif éventuel car soit l'obligation est peu probable, soit elle ne peut être chiffrée de manière fiable du fait de l'incertitude sur la date de démontage qui conditionne les effets d'actualisation. Pour les panneaux qui s'apparentent à du mobilier urbain, les écrans digitaux grand format et pour les installations publicitaires les plus spectaculaires, dont le coût de démontage unitaire est plus significatif que pour les panneaux d'affichage traditionnels, ainsi que pour les programmes de démontage de panneaux pour lesquels il existe une forte probabilité de démontage à court terme, à notre initiative, le Groupe a estimé le coût global de démontage en valeur non actualisée à 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. Dans certains cas exceptionnels où une obligation de démontage à court terme est bien identifiée, le Groupe est amené à comptabiliser une provision pour démontage concernant les panneaux de l'activité Affichage.

4.14. Dette financière

En millions d'euros		31/12/2023			31/12/2022		
		PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
DETTE FINANCIÈRE BRUTE AU BILAN	(1)	770,9	1 922,1	2 693,0	993,3	1 916,4	2 909,7
Instruments financiers dérivés (actif)		-6,8		-6,8	-2,5		-2,5
Instruments financiers dérivés (passif)		4,3		4,3	4,2		4,2
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	(2)	-2,4	0,0	-2,4	1,7	0,0	1,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(*)		1 597,2		1 597,2	1 919,5		1 919,5
Concours bancaires		-3,9		-3,9	-29,8		-29,8
TRÉSORERIE NETTE	(3)	1 593,3	0,0	1 593,3	1 889,7	0,0	1 889,7
ACTIFS FINANCIERS DE TRÉSORERIE ^(*)	(4)	91,4	0,0	91,4	46,8	0,0	46,8
DETTE FINANCIÈRE NETTE (HORS ENGAGEMENTS DE RACHAT DE MINORITAIRES)	(5)=(1)+(2)-(3)-(4)	-916,2	1 922,1	1 005,9	-941,4	1 916,4	975,0

^(*) La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.10 « Trésorerie gérée ».

Les dettes sur engagements de rachat de minoritaires font l'objet d'un enregistrement séparé et ne sont donc pas incluses dans la dette financière. Elles sont détaillées au paragraphe 4.15 « Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ».

Les instruments financiers de couverture sont détaillés au paragraphe 4.17 « Instruments financiers ».

La réconciliation de la variation de la dette financière brute au bilan avec les montants du tableau des flux de trésorerie est détaillée au paragraphe 6.4 « Réconciliation des flux de trésorerie avec la variation de la dette financière brute ».

Les analyses de la dette réalisées ci-après sont menées sur la base de la dette financière économique qui est égale à la dette financière brute au bilan, ajustée de l'impact du coût amorti :

En millions d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
DETTE FINANCIÈRE BRUTE AU BILAN	770,9	1 922,1	2 693,0	993,3	1 916,4	2 909,7
Impact du coût amorti	1,8	7,1	8,8	1,0	3,8	4,8
DETTE FINANCIÈRE ÉCONOMIQUE	772,7	1 929,2	2 701,8	994,3	1 920,2	2 914,5

La dette financière économique se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
Emprunts obligataires	599,9	1 699,9	2 299,8	750,0	1 699,8	2 449,8
Billets de trésorerie (NEU/CP)			0,0	100,0		100,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	101,5	198,4	299,9	90,3	189,8	280,1
Emprunts divers	21,0	30,9	51,8	28,5	30,5	59,0
Intérêts courus	50,3		50,3	25,5		25,5
DETTE FINANCIÈRE ÉCONOMIQUE	772,7	1 929,2	2 701,8	994,3	1 920,2	2 914,5

Au 31 décembre 2023, la dette financière du Groupe comprend principalement la dette portée par JCDecaux SE avec :

- des emprunts obligataires pour un total de 2 299,8 millions d'euros :
 - 599,9 millions d'euros émis en 2020 à échéance octobre 2024
 - 599,9 millions d'euros émis en 2020 à échéance avril 2028
 - 500 millions d'euros émis en 2022 à échéance février 2030
 - 600 millions d'euros émis en 2023 à échéance janvier 2029
- un emprunt bancaire de 150 millions d'euros mis en place en 2020 à échéance avril 2025.

Le taux d'intérêt effectif moyen de la dette de JCDecaux SE est de 2,8 % au cours de l'exercice 2023.

JCDecaux SE dispose également d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance juin 2026 pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100,0 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

En cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), la ligne de crédit revolving et l'emprunt bancaire de 150,0 millions d'euros imposent le respect du ratio : dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5. Au 31 décembre 2023, JCDecaux SE respecte ce « covenant » avec un ratio très éloigné de la limite requise.

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 22 mai 2023, et celle de Standard and Poor's du 9 octobre 2023).

La dette financière du Groupe comprend également :

- des emprunts auprès des établissements de crédit portés par les filiales de JCDecaux SE pour 149,9 millions d'euros
- des emprunts divers pour 51,8 millions d'euros dont principalement des emprunts de JCDecaux SE et ses filiales auprès des coentreprises du Groupe
- des intérêts courus pour 50,3 millions d'euros.

Echéance des dettes financières (hors lignes de crédit confirmées non utilisées)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Échéance à moins d'un an	772,7	994,3
Échéance à plus d'un an et moins de 5 ans	828,7	819,6
Échéance à plus de 5 ans	1 100,5	1 100,6
TOTAL	2 701,8	2 914,5

Ventilation des dettes financières par devise après couvertures de change

	31/12/2023		31/12/2022	
	En M€	En %	En M€	En %
Euro	2 281,7	84%	2 610,6	90%
Dollar australien	217,6	8%	191,4	7%
Yuan chinois	156,4	6%	144,7	5%
Dollar américain	112,6	4%	25,1	1%
Livre sterling	74,4	3%	86,2	3%
Couronne suédoise ⁽¹⁾	-11,2	-0%	-14,9	-1%
Dirham des Emirats Arabes Unis ⁽¹⁾	-36,3	-1%	-28,7	-1%
Dollar de Hong Kong ⁽¹⁾	-47,0	-2%	-51,8	-2%
Riyal d'Arabie Saoudite ⁽¹⁾	-62,0	-2%	-52,5	-2%
Autres	15,6	1%	4,4	0%
TOTAL	2 701,8	100%	2 914,5	100%

⁽¹⁾ Les montants négatifs correspondent à des positions prêteuses.

Ventilation des dettes financières par taux d'intérêt (hors lignes de crédit confirmées non utilisées)

	31/12/2023		31/12/2022	
	En M€	En %	En M€	En %
Taux fixe	2 395,8	89%	2 595,3	89%
Taux variable	306,0	11%	319,2	11%
TOTAL	2 701,8	100%	2 914,5	100%

4.15. Dettes sur engagements de rachat de minoritaires

Le montant des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est de 110,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 107,5 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il porte principalement sur un put d'une société en Europe, exerçable en 2029 et pour lequel la dette est calculée sur la base d'une estimation du montant actualisé du prix d'exercice contractuel.

L'augmentation de 2,7 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 intègre les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires.

4.16. Dettes locatives

Les dettes locatives au 31 décembre 2023 se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2022	AUGMENTATIONS	CHARGES D'INTÉRÊTS	DIMINUTIONS ⁽¹⁾	RECLASSEMENTS	AUTRES DIMINUTIONS ⁽²⁾	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	CONVERSION	31/12/2023
Dettes locatives d'emplacements publicitaires > 12 mois	2 277,9	317,2			-480,7	-316,8	1,5	-21,7	1 777,4
Dettes locatives de biens immobiliers > 12 mois	152,2	47,3			-40,3	-3,3	-0,1	-1,6	154,3
Dettes locatives de véhicules > 12 mois	22,9	18,3		-0,1	-14,9	-0,3	0,0	0,0	26,0
Dettes locatives d'autres biens > 12 mois	1,6	1,1			-0,9	-0,1		0,0	1,8
TOTAL DETTES LOCATIVES - NON COURANT	2 454,7	383,8	0,0	-0,1	-536,8	-320,3	1,4	-23,3	1 959,5
Dettes locatives d'emplacements publicitaires ≤ 12 mois	870,3	11,1	78,8	-803,1	480,6	-0,8	0,7	-6,6	631,0
Dettes locatives de biens immobiliers ≤ 12 mois	38,4	0,4	4,4	-48,7	40,3	0,0	0,0	-0,5	34,3
Dettes locatives de véhicules ≤ 12 mois	10,5	0,0	0,6	-14,1	14,9		0,0	-0,0	12,0
Dettes locatives d'autres biens ≤ 12 mois	1,0	0,0	0,1	-1,2	0,9	0,0		0,0	0,9
Intérêts courus sur dette locative ≤ 12 mois	37,1			-17,2	0,0	0,0	0,0	-0,6	19,3
TOTAL DETTES LOCATIVES - COURANT	957,3	11,7	83,8	-884,4	536,7	-0,8	0,7	-7,6	697,5
TOTAL DETTES LOCATIVES	3 412,1	395,5	83,8	-884,5	0,0	-321,1	2,2	-30,9	2 657,0

⁽¹⁾ Inclut le remboursement du principal pour -762,5 millions d'euros, le versement des intérêts pour -98,8 millions d'euros et les remises sur loyers obtenues pour -23,2 millions d'euros et enregistrées au compte de résultat (conformément à l'application de l'expédient IFRS 16 ou selon la norme IFRS16 pour les contrats avec clause de force majeure).

⁽²⁾ Inclut la diminution de la dette locative liée à des rabais traités en modification de contrats (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 ») ainsi que les diminutions liées à des fins de contrats anticipées.

Les dettes locatives au 31 décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2021	AUGMENTATIONS	CHARGES D'INTÉRÊTS	DIMINUTIONS ⁽¹⁾	RECLASSEMENTS	AUTRES DIMINUTIONS ⁽²⁾	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	CONVERSION	31/12/2022
Dettes locatives d'emplacements publicitaires > 12 mois	2 454,5	459,5		-0,9	-621,1	-144,5	102,2	28,3	2 277,9
Dettes locatives de biens immobiliers > 12 mois	172,4	26,4		0,0	-39,1	-8,5		1,1	152,2
Dettes locatives de véhicules > 12 mois	18,3	18,8		-0,1	-13,8	-0,2		-0,1	22,9
Dettes locatives d'autres biens > 12 mois	1,8	1,1			-1,3	0,0		0,0	1,6
TOTAL DETTES LOCATIVES - NON COURANT	2 647,0	505,7	0,0	-1,0	-675,3	-153,2	102,2	29,4	2 454,7
Dettes locatives d'emplacements publicitaires ≤ 12 mois	913,4	12,2	79,8	-767,0	621,1	2,3	1,8	6,7	870,3
Dettes locatives de biens immobiliers ≤ 12 mois	38,4	0,6	4,2	-43,8	39,0	0,0		0,1	38,4
Dettes locatives de véhicules ≤ 12 mois	9,6	0,4	0,1	-13,4	13,8		0,0	0,0	10,5
Dettes locatives d'autres biens ≤ 12 mois	0,6	0,0	0,1	-1,0	1,3			0,0	1,0
Intérêts courus sur dette locative ≤ 12 mois	46,7			-10,2	0,0		0,0	0,7	37,1
TOTAL DETTES LOCATIVES - COURANT	1 008,8	13,2	84,1	-835,5	675,3	2,3	1,7	7,4	957,3
TOTAL DETTES LOCATIVES	3 655,8	518,9	84,1	-836,5	0,0	-150,9	104,0	36,8	3 412,1

⁽¹⁾ Inclus le remboursement du principal pour -702,5 millions d'euros, le versement des intérêts pour -93,8 millions d'euros et les remises sur loyers obtenues pour -40,3 millions d'euros et enregistrées au compte de résultat (conformément à l'application de l'expédient IFRS 16 ou selon la norme IFRS16 pour les contrats avec clause de force majeure).

⁽²⁾ Inclus la diminution de la dette locative liée à des rabais traités en modification de contrats car n'entrant pas dans le scope de l'expédient IFRS 16 (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 ») ainsi que les diminutions liées à des fins de contrats anticipées.

Echéance des dettes locatives

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Échéance à moins d'un an	765,3	1 028,1
Échéance à plus d'un an et moins de 5 ans	1 448,6	1 827,7
Échéance à plus de 5 ans	772,9	865,3
TOTAL DETTE NON ACTUALISEE	2 986,8	3 721,1
Effet actualisation	329,8	309,1
TOTAL DETTE ACTUALISEE	2 657,0	3 412,1

4.17. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers principalement à des fins de couverture contre le risque de change. L'utilisation de ces instruments financiers concerne principalement JCDecaux SE.

Instruments financiers de change

L'exposition du Groupe au risque de change provient principalement de son activité à l'étranger. Cependant, du fait de sa structure opérationnelle, le Groupe JCDecaux est peu sensible, en matière de flux, aux variations des devises car les filiales situées dans chaque pays n'opèrent que sur leur propre territoire et le montant des prestations ou achats intra-groupe est faible. De ce fait, la majeure partie du risque de change provient des effets de conversion des comptes exprimés en devise locale vers les comptes consolidés exprimés en euro.

Le risque de change sur les flux provient principalement des opérations financières (refinancement et recyclage de la trésorerie des filiales étrangères en application de la politique de centralisation de la trésorerie du Groupe). Le Groupe couvre ce risque en mettant en place principalement des swaps de change à court terme. Ainsi au 31 décembre 2023, les taux de change moyens des instruments financiers de change sont proches des taux de change de clôture.

Du fait de l'élimination en consolidation de ces prêts et emprunts intra-groupe, seule la valorisation des instruments financiers de couverture apparaît à l'actif ou au passif de l'état de situation financière.

Au 31 décembre 2023, les principales positions contractées par le Groupe sont les suivantes (positions nettes) :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
ACHATS À TERME CONTRE EURO :		
Riyal saoudien	62,0	52,5
Dirham des Emirats Arabes Unis	37,7	30,3
Dollar singapourien	12,0	0,9
Couronne suédoise	11,2	14,9
Couronne norvégienne	8,1	14,8
Autres	9,3	26,3
VENTES À TERME CONTRE EURO :		
Dollar australien	218,5	192,3
Dollar américain	79,1	0,0
Livre sterling	59,7	78,2
Dollar de Hong-Kong	31,1	5,8
Peso colombien	7,1	3,4
Rand sud-africain	5,3	0,0
Couronne tchèque	5,2	2,1
Autres	3,5	10,6
ACHAT À TERME CONTRE YUAN CHINOIS :		
Dollar de Hong-Kong	90,7	61,9
ACHATS À TERME CONTRE LIVRE STERLING :		
Baht thaïlandais	4,6	0,0
Dollar américain	2,7	0,0
Autres	2,5	7,7
VENTES À TERME CONTRE LIVRE STERLING :		
Yuan chinois	2,2	0,0
Dollar de Hong-Kong	1,4	0,2
Autres	0,3	2,9
VENTE À TERME CONTRE BAHT THAÏLANDAIS :		
Dollar américain	7,7	11,2

Au 31 décembre 2023, la valeur de marché des instruments financiers de change s'élève à 2,4 millions d'euros contre -1,7 million d'euros au 31 décembre 2022.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie (« Cash Flow Hedge ») est inexistante au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022.

4.18. Fournisseurs et autres créiteurs (passifs courants)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	755,5	660,4
Dettes fiscales et sociales	272,2	258,6
Produits constatés d'avance	101,2	95,6
Dettes sur acquisition d'immobilisations	39,4	71,8
Autres créiteurs	62,3	59,5
TOTAL	1 230,6	1 145,9

Les dettes d'exploitation sont des dettes de maturité inférieure ou égale à un an.

L'augmentation 31 décembre 2023 de 84,7 millions d'euros est principalement due à l'activité pour 119,3 millions d'euros, à des variations de périmètre pour 2,3 millions d'euros, à des

reclassements pour 3,7 millions d'euros, en partie compensés par les règlements de dettes sur acquisition d'immobilisations incorporelles pour -27,2 millions d'euros, de dettes sur acquisition d'immobilisations financières pour -3,3 millions d'euros et par des effets de change pour -9,1 millions d'euros.

4.19. Passifs d'impôt exigible nets (courant et non courant)

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Passifs d'impôt exigible	26,9	24,3
Créances d'impôt sur les sociétés	-18,6	-25,0
TOTAL	8,3	-0,7

4.20. Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023 se décomposent de la façon suivante :

		31/12/2023					
En millions d'euros		JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET NIH	COÛT AMORTI	TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés (actif)	(1)	6,8				6,8	6,8
Autres actifs financiers	(2)	0,0	2,1		85,6	87,7	87,7
Clients et créances diverses (non courant)	(3)				2,3	2,3	2,3
Clients, créances diverses et autres créances d'exploitation (courant)	(3)				677,8	677,8	677,8
Trésorerie		131,7				131,7	131,7
Equivalents de trésorerie	(4)	1 465,5				1 465,5	1 465,5
Actifs financiers de trésorerie	(1)	91,4				91,4	91,4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		1 695,4	2,1	0,0	765,8	2 463,3	2 463,3
Dettes financières	(5)				-2 693,0	-2 693,0	-2 639,2
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	(2)	-110,2				-110,2	-110,2
Instruments financiers dérivés (passif)	(1)	-4,3				-4,3	-4,3
Fournisseurs, autres dettes et autres dettes d'exploitation (courant)	(3)				-851,3	-851,3	-851,3
Autres créditeurs (non courant)	(3)				-8,9	-8,9	-8,9
Concours bancaires		-3,9				-3,9	-3,9
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		-118,4	0,0	0,0	-3 553,3	-3 671,7	-3 617,9

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables [Catégorie de Niveau 3 selon IFRS 13 (§93a et b)]. L'hypothèse principale pouvant avoir un impact sur la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est le taux d'actualisation, établi à 2,9 % au 31 décembre 2023 sur le principal engagement. Une baisse du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une augmentation de 2,5 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

(3) Les dettes et créances fiscales et sociales, les dettes locatives, les avances et acomptes, les produits constatés d'avance et les charges constatées d'avance, qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou passif financier au sens d'IAS 32 sont exclus de ces postes.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour 583,3 millions d'euros [Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)] et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 882,2 millions d'euros [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

(5) L'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour les emprunts obligataires dont la juste valeur est évaluée à 2 246,0 millions d'euros [Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)] et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 393,2 millions d'euros [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

Les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

		31/12/2022					
<i>En millions d'euros</i>		JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET NIH	COÛT AMORTI	TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés (actif)	(1)	2,5				2,5	2,5
Autres actifs financiers	(2)		1,6		117,7	119,3	119,3
Clients et créances diverses (non courant)	(3)				1,4	1,4	1,4
Clients, créances diverses et autres créances d'exploitation (courant)	(3)				610,2	610,2	610,2
Trésorerie		303,1				303,1	303,1
Equivalents de trésorerie	(4)	1 616,4				1 616,4	1 616,4
Actifs financiers de trésorerie	(1)	46,8				46,8	46,8
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		1 968,8	1,6	0,0	729,3	2 699,6	2 699,6
Dettes financières	(5)				-2 909,7	-2 909,7	-2 715,0
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	(2)	-107,5				-107,5	-107,5
Instruments financiers dérivés (passif)	(1)	-4,2				-4,2	-4,2
Fournisseurs, autres dettes et autres dettes d'exploitation (courant)	(3)				-784,0	-784,0	-784,0
Autres créditeurs (non courant)	(3)				-9,3	-9,3	-9,3
Concours bancaires		-29,8				-29,8	-29,8
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		-141,5	0,0	0,0	-3 703,0	-3 844,5	-3 649,8

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables (Catégorie de Niveau 3 selon IFRS 13 (§93a et b)). L'hypothèse principale pouvant avoir un impact sur la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est le taux d'actualisation, établi à 2,0 % au 31 décembre 2022 sur le principal engagement. Une baisse du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une augmentation de 3,0 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

(3) Les dettes et créances fiscales et sociales, les dettes locatives, les avances et acomptes, les produits constatés d'avance et les charges constatées d'avance, qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou passif financier au sens d'IAS 32 sont exclus de ces postes.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour 756,9 millions d'euros (Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)) et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 859,5 millions d'euros (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

(5) L'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour les emprunts obligataires dont la juste valeur est évaluée à 2 255,1 millions d'euros (Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)) et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 459,9 millions d'euros (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93 a et b)).

5. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires IFRS s'élève à 3 295,9 millions d'euros en 2023 comparativement à 3 074,0 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 7,2 %.

Le chiffre d'affaires IFRS en 2023 se répartit sur les trois activités Mobilier urbain, Transport et Affichage pour respectivement 1 767,5 millions d'euros, 1 043,6 millions d'euros et 484,8 millions d'euros (contre 1 676,0 millions d'euros, 920,9 millions d'euros et 477,0 millions d'euros en 2022).

Le chiffre d'affaires IFRS publicitaire s'élève à 2 941,8 millions d'euros en 2023 (contre 2 746,7 millions d'euros en 2022) et le chiffre d'affaires IFRS non publicitaire s'élève à 354,2 millions d'euros en 2023 (contre 327,3 millions d'euros en 2022).

Le chiffre d'affaires digital IFRS s'élève à 1 166,3 millions d'euros en 2023 (contre 980,6 millions d'euros en 2022).

5.2. Charges d'exploitation nettes

En millions d'euros	2023	2022
Baux et redevances core business	-703,7	-517,4
Autres charges d'exploitation nettes	-585,5	-545,2
Impôts et taxes	-8,2	-7,1
Frais de personnel	-738,3	-681,8
Coûts directs d'exploitation & Coûts commerciaux, généraux & administratifs ⁽¹⁾	-2 035,7	-1 751,5
Dotations aux provisions nettes des reprises	55,8	-1,1
Dotations aux amortissements nettes des reprises	-926,1	-1 071,7
Perte de valeur des goodwill	-17,5	0,0
Pièces détachées maintenance	-46,8	-46,0
Autres produits opérationnels	81,7	80,9
Autres charges opérationnelles	-37,4	-21,3
TOTAL	-2 925,8	-2 810,6

(1) Dont -1 420,2 millions d'euros de « Coûts directs d'exploitation » et -615,5 millions d'euros de « Coûts commerciaux, généraux & administratifs » en 2023 (contre respectivement -1 198,2 millions d'euros et -553,3 millions d'euros en 2022).

Baux et redevances

En 2023, les charges de baux et redevances se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	BAUX ET REDEVANCES CORE BUSINESS ⁽¹⁾	LOYERS NON CORE BUSINESS ^{(1) & (2)}
Charges variables	-416,0	
Charges sur contrat court terme	-70,9	-4,7
Charges sur contrat de faible valeur	-59,3	-6,5
Charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels	-157,5	
TOTAL	-703,7	-11,2

(1) Les loyers core business sont relatifs à des contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires et les loyers non core à des locations immobilières et véhicules.

(2) Compris dans le poste « Autres charges d'exploitation nettes ».

Les charges variables sont déterminées en fonction des conditions contractuelles : les loyers et redevances qui fluctuent en fonction du niveau de chiffre d'affaires sont considérés comme des charges variables. En 2023 et 2022, conformément aux préconisations de l'amendement IFRS 16, ces charges variables bénéficient de l'effet favorable de l'extinction des dettes locatives en lien avec les négociations des loyers fixes et minimums garantis pour des périodes dont le terme n'excède pas juin 2022, excepté les contrats

avec une clause de force majeure. Cet effet favorable représente la majorité de la rubrique « Gains et pertes sur contrats de location » du tableau des flux de trésorerie 2022 et dans une moindre mesure en 2023. Très peu de renégociations sur les minimums garantis ont été comptabilisées en 2023 en moins des charges variables.

La sensibilité des charges variables à la variation du chiffre d'affaires est la suivante :

Deux tests de sensibilité ont été réalisés sur les charges variables de location hors remises obtenues :

- Un premier test en augmentant de 1% le chiffre d'affaires des contrats concernés
- Un second test en réduisant de 1% le chiffre d'affaires des contrats concernés.

Ces tests ont été menés sur les principaux contrats, représentant 58,5 % des charges variables de location du Groupe.

Il en ressort les résultats suivants :

- Une augmentation de 1% du chiffre d'affaires sur ces contrats génère une augmentation de 5,2 millions d'euros / 2,0% des charges variables de location;
- Une diminution de 1% du chiffre d'affaires sur ces contrats génère une réduction de 4,8 millions d'euros / 1,9% des charges variables de location.

En 2022, les charges de baux et redevances se décomposaient de la façon suivante :

En millions d'euros	BAUX ET REDEVANCES CORE BUSINESS ⁽¹⁾	LOYERS NON CORE BUSINESS ^{(1) & (2)}
Charges variables	-323,0	
Charges sur contrat court terme	-18,9	-3,5
Charges sur contrat de faible valeur	-16,5	-4,3
Charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels	-158,9	
TOTAL	-517,4	-7,8

(1) Les loyers core business sont relatifs à des contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires et les loyers non core à des locations immobilières et véhicules.

(2) Compris dans le poste « Autres charges d'exploitation nettes ».

Autres charges d'exploitation nettes

Ce poste comprend cinq grandes catégories de coûts :

- les coûts de sous-traitance pour certaines activités de maintenance ;
- les coûts des prestations de services et des matériels relatifs à l'exploitation ;
- les honoraires et frais de fonctionnement, hors frais de personnel, des différents services du Groupe ;
- les frais de timbres et taxes publicitaires ;
- les loyers Non Core Business sur contrats de courte durée et de faible valeur.

Les charges de loyers Non Core Business, d'un montant de -11,2 millions d'euros en 2023 sont des charges fixes et sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et frais de développement non capitalisés sont inclus dans les postes « Autres charges d'exploitation nettes » et « Frais de personnel », ils s'élèvent à 14,5 millions d'euros en 2023 contre 14,1 millions d'euros en 2022.

Impôts et taxes

Ce poste comprend les impôts et charges similaires autres que l'impôt sur les bénéfices. Les principaux impôts comptabilisés dans ce poste sont les impôts fonciers.

Frais de personnel

Ce poste comprend les salaires, charges sociales, paiements fondés sur des actions et avantages versés au personnel, y compris le personnel chargé de l'installation et de l'entretien du mobilier, les équipes de recherche et développement, la force de vente ainsi que le personnel administratif.

Ce poste prend également en compte les charges liées aux plans d'intéressement et de participation des salariés français ainsi que les charges de retraite.

En millions d'euros	2023	2022
Rémunérations et avantages divers	-594,2	-555,2
Charges sociales	-132,3	-120,5
Paiements fondés sur des actions ⁽¹⁾	-11,8	-6,1
TOTAL	-738,3	-681,8

(1) -11,8 millions d'euros de charge liée au plan d'actions gratuites, avec une hypothèse de turnover de 3,2 % et hors charges patronales comptabilisées dans la ligne Charges sociales contre -6,1 millions d'euros en 2022 de charge liée au plan d'actions gratuites, avec une hypothèse de turnover de 2,9 % et hors charges patronales comptabilisées dans la ligne Charges sociales.

Le Groupe a accordé un plan d'actions gratuites en 2021 soumis à des conditions de présence et de performance.

Détail du plan d'actions gratuites :

	PLAN 2021
Date d'attribution	31/10/2021
Nombre de bénéficiaires	321
Nombre d'actions gratuites	1 063 818
Taux sans risque (en %)	-0,50
Taux de distribution du dividende (en %) ⁽¹⁾	2,08
Juste valeur des actions gratuites ⁽²⁾	20,74 €

(1) Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

(2) Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover ».

A la clôture de l'exercice 2023, le nombre d'actions gratuites potentiel s'élève à 981 765 actions, après 82 053 actions annulées, dont 50 389 sur la période.

Détail des plans de stock-options ⁽¹⁾ :

	PLAN 2017	PLAN 2016
Date d'attribution	13/02/2017	17/02/2016
Date de fin d'acquisition des droits	13/02/2020	17/02/2019
Date d'expiration	13/02/2024	17/02/2023
Nombre de bénéficiaires	188	270
Nombre d'options attribuées	344 108	866 903
Prix d'exercice	29,77 €	34,01 €
Nombre d'options en vie à la fin de période	289 015	0

(1) Le Groupe n'a pas accordé de plan de stock-option depuis 2017.

Variations du nombre de stock-options durant la période et prix d'exercice moyen par catégories d'options :

ANNEE	2023	PRIX DE LEVÉE MOYEN	PRIX D'EXERCICE MOYEN	2022	PRIX DE LEVÉE MOYEN	PRIX D'EXERCICE MOYEN
Nombre d'options en vie en début de période	991 883		32,72 €	1 472 474		32,25 €
- Options octroyées durant la période	0		- €	0		- €
- Options annulées durant la période	25 644		31,94 €	79 029		31,99 €
- Options exercées durant la période	0	- €	- €	0	- €	- €
- Options venues à expiration durant la période	677 224		34,01 €	401 562		31,12 €
Nombre d'options en vie en fin de période	289 015		29,77 €	991 883		32,72 €
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES EN FIN DE PÉRIODE	289 015		29,77 €	991 883		32,72 €

Détail des hypothèses utilisées dans le modèle de Black & Scholes pour la valorisation de chacun des plans suivants :

Hypothèses	2017	2016
- Prix du support à la date d'octroi	30,02 €	34,90 €
- Volatilité estimée	23,38%	25,56%
- Taux d'intérêt sans risques	-0,11%	-0,24%
- Durée de vie estimée des options (années)	4,5	4,5
- Taux de turnover estimé	4,70%	4,70%
- Taux de distribution du dividende ⁽¹⁾	2,21%	1,77%
- Juste valeur des options ⁽²⁾	4,32 €	6,09 €

(1) Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

(2) Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover ».

La durée de vie des options retenue est la période qui s'étend de leur date d'attribution à la date que le Management estime être la plus probable pour leur exercice.

Pour la valorisation des plans 2016 et 2017, le Groupe bénéficiant d'un historique plus important a pu affiner ses hypothèses de calcul de la volatilité. Ainsi, la première année de cotation, jugée anormale notamment au regard des fortes variations de cours inhérentes à l'introduction en bourse et à l'effet cumulé du 11 septembre 2001, n'a pas été retenue dans le calcul de la volatilité.

D'autre part, sur la base des comportements observés, le Groupe a considéré au moment de l'émission des plans que la durée moyenne d'exercice correspondait à 4,5 ans après la date d'émission des options.

Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises

Les dotations aux provisions nettes des reprises ont diminué de 56,9 millions d'euros et les dotations aux amortissements nettes des reprises ont diminué de 145,6 millions d'euros dont 119,9 millions d'euros liés aux dotations aux amortissements des droits d'utilisation et 25,6 millions d'euros liés aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dotations nettes de provision correspondent principalement en 2023 aux reprises de provisions pour démontage pour 40,2 millions d'euros, aux reprises de provisions pour avantages au personnel pour 4,0 millions d'euros, aux reprises de provisions pour pertes à terminaison liées au traitement comptable des acquisitions pour 0,8 million d'euros, à une reprise nette relative aux tests de perte de valeur pour 21,3 millions d'euros et aux dotations aux provisions pour risques et charges pour -11,7 millions d'euros.

Les dotations nettes de provision correspondent principalement en 2022 aux reprises de provisions pour démontage pour 18,8 millions d'euros, aux dotations de provisions pour avantages au personnel pour -4,6 millions d'euros, aux reprises de provisions pour pertes à

terminaison liées au traitement comptable des acquisitions pour 0,7 million d'euros, aux dotations aux provisions nettes relatives aux tests de pertes de valeur pour -13,5 millions d'euros et aux dotations aux provisions pour risques et charges pour -2,6 millions d'euros.

Ce poste comprend en 2023 une reprise nette de 32,8 millions d'euros relative aux tests de pertes de valeur réalisés dont 9,7 millions d'euros de reprises de dotations aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, 1,8 million d'euros de reprises nettes des amortissements des droits d'utilisation et 21,3 millions d'euros de reprises nettes aux provisions pour pertes à terminaison.

Ce poste comprend en 2022 une dotation nette de -17,7 millions d'euros relative aux tests de pertes de valeur réalisés dont -0,2 million d'euros de dotations nettes aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, -4,0 millions d'euros de dotations nettes des amortissements des droits d'utilisation et -13,5 millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour pertes à terminaison.

Perte de valeur des goodwill

Au 31 décembre 2023, des pertes de valeur des goodwill ont été constatées pour un montant de -17,5 millions d'euros dont -15,0 millions d'euros sur l'UGT Affichage Europe (hors France et Royaume-Uni) et -2,5 millions d'euros sur une filiale en Chine. Au 31 décembre 2022, aucune perte de valeur des goodwill n'a été constatée.

Pièces détachées maintenance

Ce poste comprend le coût des pièces détachées de mobilier urbain utilisées dans le cadre des opérations de maintenance du réseau publicitaire, à l'exclusion des glaces de rechange et produits de nettoyage, ainsi que les pertes de valeur des stocks.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre	3,7	63,4
Plus-values sur cessions d'actifs incorporels et corporels	1,5	6,4
Autres produits de gestion	4,0	2,5
Impact des modifications de contrats IFRS16 Non-Core Business	0,2	0,5
Impact des modifications de contrats IFRS16 Core Business	72,3	8,1
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	81,7	80,9
Moins-values sur cessions d'actifs financiers et charges sur variations de périmètre	0,0	0,0
Moins-values sur cessions d'actifs incorporels et corporels	-4,3	-2,6
Autres charges de gestion	-33,1	-18,7
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-37,4	-21,3
TOTAL	44,3	59,6

En 2023, les plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre s'élèvent à 3,7 millions d'euros. En 2022, les plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre s'élevaient à 63,4 millions d'euros et concernaient essentiellement la prise de contrôle d'une société aux Etats-Unis.

En 2023, les effets sur le compte de résultat liés à des modifications de contrats de location core business s'élèvent à 72,3 millions d'euros, ils résultent notamment de la sortie du scope IFRS 16 de contrats aux Etats Unis et en Asie. Ils s'élevaient à 8,1 millions d'euros en 2022.

En 2023, les autres charges de gestion d'un montant de -33,1 millions d'euros comprennent principalement des coûts d'acquisition pour -4,0 millions d'euros, des coûts de

restructuration de -9,1 millions d'euros et diverses charges non courantes de -19,8 millions d'euros dont des charges liées à la fin de contrats en Asie pour -12,7 millions d'euros.

En 2022, les autres charges de gestion d'un montant de -18,7 millions d'euros comprennent principalement des coûts d'acquisition pour -6,5 millions d'euros et des coûts de restructuration de -4,4 millions d'euros.

Achats de certificats de garantie d'origine

Dans le cadre de sa politique de réduction de son impact énergétique, le Groupe a acheté, en 2023, des certificats garantissant l'origine renouvelable de son électricité, pour un montant de -2,8 millions d'euros. En 2022, le montant total des achats du Groupe s'élevait à -1,6 million d'euros.

5.3. Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Produits d'intérêts	60,5	11,0
Charges d'intérêts	-91,9	-53,2
INTÉRÊTS FINANCIERS NETS	-31,3	-42,1
IMPACT DU COÛT AMORTI	-1,9	-1,3
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(1) -33,2	-43,4
DIFFÉRENCES NETTES DE CHANGE ET COÛTS DES COUVERTURES	-6,4	-6,9
CHARGES (NETTES) D'ACTUALISATION	-18,2	2,0
COÛT DES GARANTIES BANCAIRES	-1,6	-1,5
Dotations aux provisions pour risques financiers	-2,7	-0,1
Reprises de provisions pour risques financiers	1,9	0,2
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS FINANCIÈRES	-0,8	0,1
Produits de cession d'actifs financiers	-0,0	0,1
Charges de cession d'actifs financiers	-1,9	-0,1
RÉSULTAT NET DE CESSION D'ACTIFS FINANCIERS	-1,9	-0,0
AUTRES	-4,0	-1,8
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(2) -32,9	-8,0
RÉSULTAT FINANCIER HORS IFRS16	(3)=(1)+(2) -66,1	-51,4
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR DETTES LOCATIVES IFRS16	-83,8	-84,1
RÉSULTAT FINANCIER	-150,0	-135,6
<i>Total produits financiers</i>	62,5	13,4
<i>Total charges financières</i>	-212,4	-148,9

La dégradation de 14,4 millions d'euros du résultat financier est principalement liée à l'augmentation des charges nettes d'actualisation malgré l'amélioration du coût de l'endettement net.

L'amélioration du coût de l'endettement est à mettre en relation avec la hausse des produits d'intérêts de placements à la suite de la remontée des taux d'intérêt, atténuée par la hausse des charges financières en lien principalement avec la mise en place d'un nouvel emprunt obligataire de 600 millions d'euros début janvier 2023.

5.4. Impôts sur les bénéfices

Ventilation entre impôts différés et impôts courants

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Impôts courants	-57,6	-48,2
CVAE	-1,4	-2,8
Autres	-56,1	-45,4
Impôts différés	24,9	70,5
TOTAL	-32,6	22,3

Le taux effectif d'impôt avant dépréciation des goodwill et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 13,7 % en 2023 contre -17,5 % en 2022. Hors effet d'actualisation et de revalorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, le taux effectif d'impôt est de 13,6 % en 2023 contre -18,0 % en 2022.

Nature des impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
Immobilisations corporelles et incorporelles et provisions pour pertes à terminaison	-11,0	9,1
Reports déficitaires	15,3	55,4
Provisions pour démontage	8,4	6,3
Provisions pour retraites et avantages assimilés	-0,4	-0,4
Contrats de location IFRS 16	-8,6	-0,3
Provisions pour risques et charges et autres provisions	5,2	3,6
Autres	16,1	-3,2
TOTAL	24,9	70,5

Rationalisation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	239,5	158,7
Charge d'impôt	-32,6	22,3
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	272,1	136,4
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-52,0	-8,6
Perte de valeur des goodwill	17,5	0,0
Quote-part des dividendes imposables reçus des filiales	15,8	3,1
Autres produits non imposables	-26,8	-107,8
Autres charges non déductibles	54,2	33,0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SOUMIS AU TAUX DE DROIT COMMUN	280,8	56,1
Taux d'impôt pondéré du Groupe ⁽¹⁾	20,83%	13,40%
IMPÔT THÉORIQUE	-58,5	-7,5
Impôts différés sur déficits non reconnus	-24,8	-16,9
Activation et consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	16,1	46,2
Autres impôts différés (différences temporaires et autres retraitements)	47,3	-2,5
Crédits d'impôts	0,3	2,7
Retenue à la source	-6,2	-5,1
Taxe sur dividendes	-0,9	0,0
Divers	-4,5	8,2
IMPÔT TOTAL CALCULÉ	-31,2	25,1
CVAE nette	-1,4	-2,8
IMPÔT ENREGISTRÉ	-32,6	22,3

(1) Taux moyens nationaux pondérés par le poids du résultat taxable.

5.5. Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

En 2023, la quote-part dans les résultats des entreprises associées s'élève à 6,9 millions d'euros contre -23,4 millions d'euros en 2022, et la quote-part dans les résultats des coentreprises s'élève à 45,1 millions d'euros en 2023 contre 32,0 millions d'euros en 2022.

En 2023, suite à l'acquisition de la société IGP SPA (anciennement Clear Channel Italie) par IGP Decaux Spa (coentreprise), un goodwill négatif de 8,4 millions d'euros a été enregistré.

Aucune perte de valeur des coentreprises et des entreprises associées n'a été constatée en 2023.

Une perte de valeur des coentreprises avait été constatée en 2022 pour -1,4 million d'euros.

Une perte de valeur des entreprises associées avait été constatée en 2022 pour -28,0 millions d'euros.

Ce dernier impact avait été constaté au bilan sur la ligne « Autres actifs financiers » en contrepartie d'un investissement net auprès de l'entreprise associée impairée et dont la valeur sur la ligne « Titres mis en équivalence » est nulle.

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées figurent au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et au paragraphe 12 « Informations sur les entreprises associées ».

5.6. Effectifs

Au 31 décembre 2023, les effectifs du Groupe atteignent 11 096 personnes contre 10 687 personnes au 31 décembre 2022. Ces données n'incluent pas la quote-part des effectifs des coentreprises, de respectivement 582 personnes et 522 personnes au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

La répartition des effectifs sur les exercices 2023 et 2022 est la suivante :

	2023	2022
Technique	5 439	5 378
Vente et Marketing	2 717	2 614
Informatique et Administration	2 175	2 040
Relations contractants	595	501
Recherche et développement	170	153
TOTAL	11 096	10 687

La répartition de la quote-part des effectifs des coentreprises sur les exercices 2023 et 2022 est la suivante :

	2023	2022
Technique	268	252
Vente et Marketing	178	153
Informatique et Administration	111	100
Relations contractants	25	17
TOTAL	582	522

La hausse des effectifs en 2023 s'explique par la hausse de l'activité, notamment en Amérique latine et en France ainsi que par l'effet périmètre de Publigrafik.

5.7. Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action (de base et dilué)

	2023	2022
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS POUR LE RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	213 008 301	212 733 422
Nombre pondéré de stock-options potentiellement convertibles	289 015	991 883
Nombre pondéré de stock-options qui ne serait pas exercé au prix d'exercice ⁽¹⁾	-289 015	-991 883
Nombre d'actions gratuites attribuables	904 112	0
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS POUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	213 912 412	212 733 422

(1) Ce nombre moyen correspond au nombre de stock-options qui ne serait pas exercé du fait d'un prix d'exercice attribué supérieur au prix de marché.

Le calcul du résultat de base par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres). Le calcul dilué prend en compte l'effet dilutif de la levée des stock-options et des actions gratuites.

5.8. Honoraires des commissaires aux comptes

En 2023, les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	EY ET AUTRES	KPMG AUDIT
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	2 450	1 940
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽¹⁾</i>	570	613
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽¹⁾</i>	1 879	1 326
Services autres que la certification des comptes (SACC) ⁽²⁾	588	179
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽¹⁾</i>	280	83
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽¹⁾</i>	308	97
TOTAL	3 038	2 119

(1) Les entités contrôlées prises en compte sont les filiales intégrées globalement.

(2) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, réalisation de procédures convenues, due diligence d'acquisition).

En 2022, les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	EY ET AUTRES	KPMG AUDIT
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	2 323	1 985
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽¹⁾</i>	544	578
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽¹⁾</i>	1 778	1 407
Services autres que la certification des comptes (SACC) ⁽²⁾	524	194
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽¹⁾</i>	309	89
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽¹⁾</i>	215	105
TOTAL	2 847	2 179

(1) Les entités contrôlées prises en compte sont les filiales intégrées globalement.

(2) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, réalisation de procédures convenues, due diligence d'acquisition).

6. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

6.1. Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles d'un montant de 1 101,3 millions d'euros en 2023 comprennent :

- La capacité d'autofinancement, pour un montant total de 1 062,8 millions d'euros ;
- La variation du besoin en fonds de roulement de 38,5 millions d'euros.

En 2022, les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles s'élevaient à 1 099,6 millions d'euros dont 1 092,6 millions d'euros de capacité d'autofinancement et 7,0 millions d'euros de variation du besoin en fonds de roulement.

6.2. Flux de trésorerie nets issus des investissements

Les flux de trésorerie nets issus des investissements d'un montant de -338,3 millions d'euros en 2023 comprennent :

- Des décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles d'un montant de -372,8 millions d'euros (dont -27,2 millions d'euros de variations de dettes sur immobilisations) ;
- Des encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 35,6 millions d'euros ;
- Des décaissements sur acquisitions de titres de participation nets des encaissements et de la trésorerie acquise et cédée d'un montant total de -14,5 millions d'euros (dont -3,3 millions d'euros de variations des dettes et créances sur immobilisations financières et 1,9 million d'euros de trésorerie nette acquise et cédée). Le montant lié aux prises de contrôle représente 2,2 millions d'euros ;
- Des encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières nettes d'un montant total de 13,4 millions d'euros. Ce montant concerne principalement des remboursements de dépôts de garantie.

En 2022, les flux de trésorerie nets issus des investissements s'élevaient à -416,9 millions d'euros dont -341,8 millions d'euros de décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nets des encaissements sur cessions, -89,2 millions d'euros de décaissements sur acquisitions de titres de participation nets des encaissements sur cessions et de la trésorerie acquise et cédée (dont -11,2 millions d'euros de variations des dettes et créances sur immobilisations financières et 12,5 millions d'euros de trésorerie nette acquise et cédée) et 14,0 millions d'euros d'encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières nettes. Ce montant concernait principalement le remboursement total du prêt accordé à une entreprise associée en France (8,6 millions d'euros).

6.3. Flux de trésorerie nets issus du financement

Les flux de trésorerie nets issus du financement d'un montant de -1 050,8 millions d'euros en 2023 comprennent :

- Des flux nets sur les emprunts des sociétés contrôlées pour un montant de -236,6 millions d'euros ;
- Des remboursements de dettes locatives pour -762,5 millions d'euros ;
- Des dividendes versés par des sociétés contrôlées du Groupe à leurs actionnaires minoritaires pour un montant de -12,8 millions d'euros ;
- Des acquisitions d'actifs financiers de trésorerie pour -44,4 millions d'euros ;
- Des augmentations de capitaux propres nettes pour 3,9 millions d'euros en lien avec le plan d'actionnariat salarié « JCDecaux Ensemble » lancé en mars 2023 pour les salariés basés en France ;
- Des cessions d'actions propres nettes des achats pour 1,5 million d'euros.

En 2022, les flux de trésorerie nets issus du financement s'élevaient à -280,8 millions d'euros et concernaient les remboursements de dettes locatives pour -702,5 millions d'euros, le versement de dividendes pour -17,8 millions d'euros, les décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle nets des encaissements sur cessions pour -6,3 millions d'euros, les flux nets sur les emprunts des sociétés contrôlées pour 444,8 millions d'euros, les augmentations de capitaux propres nettes pour 0,3 million d'euros et les cessions d'actions propres nettes des achats pour 0,6 million d'euros.

6.4. Réconciliation des flux de trésorerie avec la variation de la dette financière brute

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS LONG TERME	AUGMENTATION D'EMPRUNTS LONG TERME	EFFET DE CHANGE, VARIATION DE PÉRIMÈTRE, IMPACT DE IFRS9 ET VARIATION DES INTÉRÊTS COURUS	31/12/2023
Emprunts obligataires (coût amorti inclus)	2 446,6	-750,0	600,0	-4,6	2 292,0
Billet de trésorerie	100,0	-100,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts auprès des établissements de crédit (coût amorti inclus)	278,6	-117,6	136,0	1,8	298,9
Emprunts divers	59,0	-6,2	1,2	-2,2	51,8
Intérêts courus	25,5			24,8	50,3
DETTE BRUTE	2 909,7	-973,8	737,2	19,8	2 693,0

7. RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé à différents risques financiers notamment les risques de liquidité et de financement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, et les risques induits par la gestion financière, en particulier le risque de contrepartie. Son objectif est de minimiser ces risques, par le choix de politiques financières adaptées. Le Groupe peut néanmoins être amené à gérer des positions résiduelles. Le suivi et la gestion s'effectuent alors de manière centralisée, par une équipe dédiée au sein de la Direction Financière Groupe. Les politiques de gestion de ces risques et les stratégies de couvertures sont approuvées par la Direction Générale.

7.1. Risques liés à l'activité et politique de gestion de ces risques

Risque de liquidité et de financement

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels (flux de trésorerie d'intérêts et remboursements contractuels) pour les passifs financiers et les instruments financiers :

<i>En millions d'euros</i>	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSOR ERIE CONTRA CTUELS [*]	2024	2025	2026	2027	> 2027
Emprunts obligataires	2 292,0	2 627,5	665,8	53,9	53,9	53,9	1 800,0
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variable	261,4	273,0	107,7	165,3			
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux fixe	37,5	35,8	8,3	10,6	7,2	6,1	3,6
Emprunts et dettes financières divers	51,8	52,2	45,2	7,0			
Intérêts courus	50,3						
Concours bancaires	3,9	3,9	3,9				
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2 697,0	2 992,4	830,9	236,8	61,0	60,0	1 803,7
Couvertures de change	2,4	2,4	2,4				
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS (**)	2,4	2,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0

[*] Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie contractuels pour chaque passif considéré.

[**] Un montant négatif correspond à un flux de trésorerie à payer.

La politique de financement du Groupe consiste à :

- Centraliser ses financements au niveau de la maison mère JCDecaux SE. Le financement des filiales se fait donc, en priorité, sous forme de prêts accordés directement et indirectement par JCDecaux SE à ses filiales. Cependant, le Groupe peut être amené à mettre en place des financements externes dans certaines filiales, notamment (i) en fonction du contexte fiscal, monétaire et réglementaire ; (ii) dans le cas de filiales non détenues à 100 % par le Groupe ; (iii) pour des raisons historiques (financement mis en place avant intégration de la filiale dans le Groupe) ;
- Disposer de sources de financements (i) diversifiées ; (ii) de durée cohérente avec la maturité de ses actifs ; (iii) flexibles, pour faire face au développement du Groupe et aux cycles d'investissement et d'activité ;
- Disposer en permanence d'une réserve de liquidités notamment sous la forme de lignes de crédit confirmées ;
- Minimiser le risque de renouvellement de ses financements, en étalant leurs échéances ;
- Optimiser les marges de financement en renouvelant par anticipation des dettes proches de leur échéance ou en refinançant certains financements en cas de conditions de marché favorables ;
- Optimiser le coût de dette nette, en recyclant au maximum la trésorerie excédentaire générée par les différentes entités du Groupe, en particulier en la remontant en priorité au niveau de JCDecaux SE sous forme de prêt ou de versement de dividendes.

Au 31 décembre 2023, 94 % des dettes financières du Groupe sont portées par JCDecaux SE lesquelles ont une maturité moyenne de 3,8 ans environ.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2023, 89 % du total de la dette financière économique du Groupe est à taux fixe avec une maturité moyenne des dettes de JCDecaux SE de 3,8 ans et aucun besoin de refinancement majeur avant 2028 (cf détail dans le paragraphe 4.14 « Dette financière »). Le Groupe est donc peu sensible à une variation significative des taux d'intérêt sur sa dette brute.

Concernant les placements, JCDecaux SE fait évoluer le mix de taux d'intérêt sur son portefeuille de placements en privilégiant soit les taux fixes soit les taux variables en fonction de son horizon de placement et des conditions de marché. Au 31 décembre 2023, 44% de ses placements sont à taux fixe et 66% sont à taux variable.

Le tableau ci-après présente la répartition, par échéance de taux d'intérêt, des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023 :

		31/12/2023			
<i>En millions d'euros</i>		≤ 1an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes JCDecaux SE		-833,6	-599,9	-1 100,0	-2 533,5
Autres dettes		-131,7	-36,1	-0,5	-168,3
Concours bancaires		-3,9			-3,9
PASSIFS FINANCIERS	(1)	-969,2	-636,0	-1 100,5	-2 705,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 597,2			1 597,2
Actifs financiers de trésorerie		91,4			91,4
Autres actifs financiers		87,7			87,7
ACTIFS FINANCIERS	(2)	1 776,3	0,0	0,0	1 776,3
POSITION NETTE	(3)=(1)+(2)	807,1	-636,0	-1 100,5	-929,4

Pour les actifs et passifs à taux fixe, l'échéance indiquée est celle de l'actif et du passif.

Pour les actifs et passifs à taux variable, les taux sont révisés tous les un, trois ou six mois, l'échéance est donc inférieure à un an quelles que soient les dates d'échéance de remboursement.

Le Groupe génère des flux d'exploitation importants qui lui permettent d'autofinancer sa croissance interne.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de 1 688,6 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers de trésorerie (détaillés au paragraphe 4.10 « Trésorerie gérée ») et d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance juin 2026 pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

Les sources de financement de JCDecaux SE sont confirmées mais certaines imposent le respect d'un ratio en cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), calculé sur la base des comptes consolidés.

En cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), la ligne de crédit revolving et l'emprunt bancaire de 150 millions d'euros portés par JCDecaux SE imposent le respect du ratio : dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5. Au 31 décembre 2023, JCDecaux SE respecte ce « covenant » avec un ratio très éloigné de la limite requise.

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 22 mai 2023 et celle de Standard and Poor's du 9 octobre 2023).

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les fonds ne peuvent pas être rapatriés immédiatement, principalement du fait de restrictions réglementaires. Néanmoins, dans la majorité des pays concernés, le Groupe perçoit régulièrement des dividendes des filiales, de plus, ces liquidités font l'objet d'un emploi local.

Risque de change

En dépit de sa présence dans plus de 80 pays, le Groupe JCDecaux est peu sensible, en termes de flux, aux variations des devises car les filiales situées dans chaque pays n'opèrent que sur leur propre territoire et les prestations ou achats intra-groupe sont faibles.

En revanche, la monnaie de présentation du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe sont impactés par les effets de conversion des comptes exprimés en devise locale vers les comptes consolidés exprimés en euro.

En 2023, le résultat net réalisé dans des devises autres que l'euro représente 82,1 % du résultat du Groupe.

Le tableau ci-après présente, sur la base des données réelles 2023, l'exposition du résultat consolidé et des réserves consolidées du Groupe à une variation de -10 % du taux de change des devises étrangères les plus représentées dans le Groupe, soit le dollar américain, le réal brésilien, le dirham des Emirats Arabes Unis, le riyal saoudien, le dollar australien et le yuan chinois :

	DOLLAR AMÉRICAIN	REAL BRÉSILIEN	DIRHAM EAU	RIYAL SAOUDIEN	DOLLAR AUSTRALIEN	YUAN CHINOIS
Part des devises dans le résultat de l'ensemble consolidé	50,8%	13,8%	7,6%	6,7%	-13,1%	-15,1%
Impact sur le résultat consolidé	-5,4%	-1,4%	-0,8%	-0,7%	1,3%	1,5%
Impact sur les réserves consolidées	0,1%	0,0%	0,0%	-0,2%	-2,1%	-0,6%

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient principalement des couvertures de change sur des opérations financières.

Dans le cadre de l'application de sa politique de centralisation des financements, le Groupe a mis en place principalement des swaps de change à court terme pour couvrir les opérations de prêts et emprunts intra-groupe. Le Groupe peut être amené à ne pas couvrir certaines positions induites par des prêts et emprunts intra-groupe lorsque ces couvertures sont (i) trop onéreuses, (ii) non disponibles ou (iii) lorsque ces prêts et emprunts sont de faible montant.

Au 31 décembre 2023, le Groupe considère que son résultat et sa situation financière ne devraient pas être affectés de façon significative par une variation des cours des devises.

Gestion de la trésorerie et actifs financiers de trésorerie

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de 1 688,6 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers de trésorerie, dont 1 597,2 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (dont 1 465,5 millions d'euros en équivalents de trésorerie), et 91,4 millions d'euros d'actifs financiers de trésorerie. 5,2 millions d'euros du total de trésorerie et équivalents de trésorerie sont placés en garantie.

Gestion du capital et du ratio Dette nette/ Capitaux propres

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte externe en termes de gestion de son capital.

7.2. Risques induits par la gestion financière

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers

Le Groupe n'utilise des instruments financiers que dans le cadre de la gestion de son risque de change.

Risque lié à la notation de crédit

JCDecaux SE est noté « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's, à la date de publication de ces Annexes.

Les emprunts obligataires émis par le Groupe pour un montant total de 2 299,8 millions d'euros comportent une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour les porteurs de dette de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle accompagné d'une dégradation de la notation financière en catégorie spéculative ou d'un retrait du rating.

La ligne de crédit revolving de 825 millions d'euros et l'emprunt bancaire de 150 millions d'euros portés par JCDecaux SE imposent le respect du ratio suivant en cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's) : dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5. Au 31 décembre 2023, JCDecaux SE respecte ce « covenant » avec un ratio très éloigné de la limite requise.

Les autres sources principales de financement du Groupe (financements levés par la maison mère) ainsi que les contrats de ses principales opérations de couverture ne sont pas sujets à annulation anticipée en cas de dégradation de la notation du Groupe.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie du Groupe est lié au placement des excédents de trésorerie du Groupe auprès de ses partenaires bancaires et aux opérations financières réalisées principalement par JCDecaux SE (via ses lignes de crédit confirmées non utilisées et ses opérations de couverture). La politique du Groupe est de limiter ce risque (i) en centralisant autant que possible au niveau de JCDecaux SE la trésorerie disponible des filiales, (ii) en soumettant à autorisation préalable de la Direction Financière Groupe les ouvertures de compte bancaire (iii) en sélectionnant les banques chez lesquelles JCDecaux SE et ses filiales peuvent effectuer des dépôts (iv) et en suivant ce risque de contrepartie régulièrement.

Risque de contrepartie clients

Le risque de contrepartie sur les créances clients fait l'objet le cas échéant des provisions nécessaires. La valeur nette comptable des créances clients est détaillée au paragraphe 4.9 « Clients et autres débiteurs ». Le Groupe par ailleurs maintient une faible dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, dans la mesure où aucun client ne représente plus de 3,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Risque sur titres et dépôts à terme

La trésorerie excédentaire du Groupe peut être placée en titres de placement court terme ou en dépôts à court terme. En cas de titres

de placements court terme, les titres investis sont des titres monétaires. Ces instruments sont investis à court terme, portent rémunération sur la base d'une référence monétaire, sont liquides et n'induisent qu'un risque de contrepartie limité.

8. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe veille à l'identification, la prévention et la bonne maîtrise des risques environnementaux auxquels il est exposé pour assurer un développement pérenne de ses activités.

Le Développement Durable est intégré à la cartographie des risques du Groupe depuis 2009. Les risques environnementaux sont ainsi évalués lors de l'exercice de revue annuelle.

JCDecaux évoluant dans le secteur de la communication extérieure, les risques environnementaux associés à ses activités de mobilier urbain, publicité dans les transports et affichage grand format restent en effet limités et, au 31 décembre 2023, JCDecaux n'a pas identifié de risques significatifs en matière d'environnement susceptibles d'être provisionnés dans ses comptes.

Implanté sur tous les continents dans plus de 80 pays et 3 573 villes de plus de 10 000 habitants, le Groupe est susceptible de voir ses activités localement impactées par les principaux effets du dérèglement climatique : événements extrêmes de plus en plus fréquents, augmentation du niveau de la mer, mais aussi réchauffement des températures et raréfaction de la ressource en eau. Cependant, la répartition géographique très large de ses activités permet de limiter fortement tout risque d'impact financier important.

Dans une démarche proactive, le Groupe a initié en collaboration avec un cabinet de conseil, une étude visant à évaluer les risques et opportunités climatiques, tant les risques de transition (politiques, juridiques, technologiques, et de marché) que les risques physiques liés au changement climatique. JCDecaux a ainsi lancé la construction de scénarios climatiques pertinents et alignés avec les recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures) avec le double objectif de confronter sa Stratégie Climat et de repenser certaines opérations et offres au regard du défi climatique. Ce travail se poursuivra en 2024 avec une évaluation plus précise de l'impact qualitatif et des impacts financiers pour chacun de ces risques.

Pour réduire son empreinte carbone et faire face aux risques du dérèglement climatique, JCDecaux a défini une Stratégie Climat ambitieuse à l'échelle du Groupe, alignée sur les ambitions de l'Accord de Paris et visant le Net Zéro Carbone en 2050. Pour ce faire, JCDecaux s'est engagé dans une trajectoire Science-Based Targets (SBTi)^[1] avec des objectifs de réduction de ses émissions en

La politique du Groupe est de ne pas détenir d'actions ou de titres négociables, autres que les titres monétaires et ses propres actions. Par conséquent, le Groupe considère que le risque induit par les actions et titres négociables détenus est très faible.

valeur absolue à court et long terme à l'échelle de l'entreprise, selon les objectifs suivants :

- D'ici 2030 : réduire à minima de 60% les émissions des scopes 1 et 2, et de 46% les émissions du scope 3 en valeur absolue vs. 2019 (market-based).
- D'ici 2050 : réduire à minima de 90% les émissions des scopes 1, 2 et 3 en valeur absolue vs 2019 (market-based).

Le Groupe a soumis, fin 2023, sa trajectoire de réduction à SBTi pour revue et validation.

Dans le but d'atteindre ses objectifs, JCDecaux a élaboré une trajectoire de réduction qui repose sur des leviers internes ainsi que des facteurs exogènes. Ce travail de réduction de son impact énergétique se traduit à travers des actions concrètes telles que :

- La réalisation d'analyses de cycle de vie de ses mobiliers pour identifier ses principaux impacts environnementaux, l'application des principes de l'écoconception et le reconditionnement à neuf des dispositifs en fin de contrat, s'inscrivant ainsi dans les principes de l'économie circulaire ;
- Le choix des technologies les plus respectueuses de l'environnement pour ses mobiliers analogiques, en remplaçant les éclairages existants par des éclairages LED et des solutions d'éclairage intelligent ont permis à JCDecaux de réduire en moyenne de 60% la consommation électrique de ses mobiliers 2m² analogiques sur les 10 dernières années (système de modulation de l'intensité lumineuse, système d'extinction nocturne/heures creuses, installation de détecteur de présence dans les abris) ;
- La transition progressive vers une flotte zéro émission pour ses agents d'exploitation ;
- La couverture de ses consommations d'électricité par de l'électricité d'origine renouvelable : A fin 2022, le groupe a atteint l'objectif de 100 % de couverture par de l'énergie d'origine renouvelable et a pour objectif de maintenir ce taux dans les années futures. C'est pourquoi JCDecaux s'est engagé en 2023 auprès de certains producteurs sur plusieurs années via la réalisation d'un appel d'offres au niveau du Groupe. L'objectif total d'achat de certificats garantissant l'origine renouvelable de l'électricité est estimé à environ 5 millions d'euros sur les 5 prochaines années.

^[1] L'initiative Science Based Targets, appelée aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature qui incite les entreprises à s'engager sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'objectif de 1,5 °C de réchauffement maximum.

9. COMMENTAIRES SUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

9.1. Engagements sur titres et autres engagements

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS ⁽¹⁾		
Garanties de marché	1 440,9	1 480,9
Autres garanties	43,8	43,6
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	5,6	5,8
Engagements sur titres	11,5	0,7
TOTAL	1 501,8	1 531,0
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements sur titres (options d'achat reçues)	14,1	11,9
Lignes de crédit	852,7	841,0
TOTAL	866,8	852,9

(1) Hors engagements de loyers sur les contrats signés non démarrés et hors engagements sur les contrats de mise à disposition d'emplacements publicitaires avec droits de substitution substantiels.

Les « garanties de marché » correspondent aux garanties émises principalement par JCDecaux SE, JCDecaux North America Inc. et JCDecaux Advertising (Shanghai) Co. Ltd. Ainsi, JCDecaux SE, JCDecaux North America Inc. et JCDecaux Advertising (Shanghai) Co. Ltd garantissent directement, ou en contre-garantie de banques ou de compagnies d'assurance, la bonne exécution des contrats de leurs filiales.

Les « autres garanties » comprennent les avals, cautions et autres garanties telles que notamment (i) les garanties accordées par JCDecaux SE auprès de banques dans le cadre de lignes de crédit, (ii) d'autres engagements tels que des garanties de paiement données à des fournisseurs et des garanties données dans le cadre de litiges.

Les « nantissements, hypothèques et sûretés réelles » sont constitués principalement de montants de trésorerie donnée en garantie, ainsi que d'hypothèques sur des biens immobiliers en Allemagne.

Les « engagements sur titres » sont accordés et reçus principalement dans le cadre des opérations de croissance externe.

Par ailleurs, dans le cadre de certains contrats publicitaires, JCDecaux North America Inc., directement ou à travers ses filiales, et ses partenaires de coentreprises se sont accordés réciproquement des droits de vente (put) et d'achat (call) sur leurs participations respectives dans leurs sociétés communes.

Enfin, dans le cadre de conventions d'actionnaires, JCDecaux SE peut accorder, ou se voir accorder, des options d'achat (calls) en cas de non-respect de clauses contractuelles. Dans le cadre des partenariats signés, le Groupe et ses partenaires bénéficient de droits de préemption et parfois de droits d'emption, de droits de suite ou d'entraînement, que le Groupe ne considère pas comme des engagements donnés ou reçus. Par ailleurs, le Groupe ne mentionne pas les engagements soumis à des conditions d'exercice qui limitent leur probabilité d'occurrence.

Les lignes de crédit sont constituées de la ligne de crédit revolving confirmée de JCDecaux SE d'un montant de 825,0 millions d'euros, et de lignes de crédit confirmées accordées aux filiales pour 27,7 millions d'euros.

9.2. Engagements d'achats d'immobilisations

Le montant total des engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 389,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 458,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

9.3. Engagements sur les contrats de location signés non démarrés

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Location d'emplacements publicitaires	11,5	5,9
Location de bien immobiliers	16,9	0,0
Location de véhicules	0,0	0,2
Location autres biens	0,0	0,0
TOTAL	28,4	6,1

Ces engagements se transformeront en dettes IFRS 16 à la date de début de location.

9.4. Engagements sur les contrats de mise à disposition d'emplacements publicitaires avec droits de substitution substantiels

Dans les activités Mobilier Urbain et Transport, certains contrats comportent un droit de substitution substantiel sur les emplacements publicitaires à la main du fournisseur. A ce titre ces contrats sont des contrats de service exclus du champ d'application d'IFRS 16.

Le montant des engagements donnés sur ce type de contrats, et pour ceux démarrant après le 1^{er} janvier 2019, s'élève à 2 338,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 526,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 (montants non inflatés et non actualisés).

10. INFORMATION SUR LES PARTIES LIÉES

10.1. Définitions

Sont considérées comme transactions avec les parties liées les quatre catégories suivantes :

- la part non éliminée, dans les comptes consolidés, des transactions réalisées avec les coentreprises et avec les entreprises associées ;
- les transactions réalisées par JCDecaux SE et ses filiales avec JCDecaux Holding (mère de JCDecaux SE) et ses filiales ;
- les transactions réalisées avec les minoritaires influents ;
- les transactions réalisées avec une personne clé du management et avec des sociétés détenues par ces personnes clés et sur lesquelles elles exercent un contrôle.

10.2. Détail des transactions

En millions d'euros	2023				2022			
	Stés MEE ⁽¹⁾	Autres actionnaires ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total	Stés MEE ⁽¹⁾	Autres actionnaires ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total
ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE								
ACTIFS								
Droits d'utilisation		66,0	2,3	68,3		79,5	6,2	85,7
Prêts ⁽⁴⁾	42,0	0,0	0,0	42,0	61,9	0,0	0,0	62,0
Autres créances	24,5	2,0	0,3	26,8	31,1	1,2	0,5	32,7
TOTAL DES ACTIFS	66,5	68,0	2,7	137,1	93,0	80,6	6,7	180,3
PASSIFS								
Dettes financières & Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ⁽⁴⁾	41,6	110,2		151,8	45,8	107,5		153,3
Autres dettes ⁽⁹⁾	15,3	76,3	3,7	95,3	8,7	92,6	8,0	109,3
TOTAL DES PASSIFS	56,9	186,5	3,7	247,0	54,5	200,0	8,0	262,6
COMPTE DE RÉSULTAT								
RÉSULTAT D'EXPLOITATION								
Produits ⁽⁵⁾	40,8	30,7	1,7	73,2	53,5	0,4	2,0	55,9
Charges ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	-13,3	-50,9	-2,7	-66,9	-12,2	-20,7	-3,1	-36,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	27,5	-20,2	-1,0	6,3	41,3	-20,4	-1,1	19,9
RÉSULTAT FINANCIER								
Produits ⁽⁶⁾	0,5	0,2	0,0	0,7	1,4	4,0	0,0	5,4
Charges ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	-1,7	-3,7	-0,0	-5,5	-0,7	-1,1	-0,1	-1,8
RÉSULTAT FINANCIER	-1,2	-3,6	-0,0	-4,8	0,8	2,9	-0,1	3,6

* Y compris les intérêts courus.

(1) Part non éliminée des transactions réalisées avec les coentreprises et avec les entreprises associées.

(2) Transactions réalisées entre JCDecaux SE et ses filiales avec JCDecaux Holding et ses filiales et avec les minoritaires influents.

(3) Transactions réalisées avec les personnes clés du management (et les membres de leur famille proche) et les sociétés qu'elles détiennent.

(4) Le montant des dettes sur engagements de rachat de minoritaires s'élève à 110,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 et à 107,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(5) Dont 30,2 millions d'euros en 2023 de prix de vente d'un actif corporel propriété de JCDecaux SE cédé le 27 juin 2023 à une filiale de la société JCDecaux Holding, détenue à 100% par la famille Decaux, avec un effet quasi nul en résultat d'exploitation.

(6) Dont -12,2 millions d'euros en 2023 et -13,5 millions d'euros en 2022 de dotations aux amortissements des droits d'utilisation avec les parties liées.

(7) Dont -0,7 million d'euros en 2023 versus -1,0 million d'euros en 2022 de charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16 avec les parties liées.

(8) Dont -2,7 millions d'euros en 2023 de charges nettes d'actualisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires et +3,6 millions en 2022 de produits nets de revalorisation et d'actualisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

(9) Le montant des dettes comprend les dettes locatives auprès des sociétés propriétaires JCDecaux Holding et ses filiales dans la colonne "Autres actionnaires" et des sociétés propriétaires autres que JCDecaux Holding et ses filiales dans la colonne « Autres ».

Les engagements hors bilan de loyers avec les parties liées sont dorénavant, en application d'IFRS 16, au passif de l'état de situation financière pour leur valeur actualisée. Cette dette locative avec les parties liées est incluse dans la ligne « Autres dettes » du tableau ci-dessus et représente 77,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 96,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, les engagements donnés de garantie de marché avec les entreprises associées s'élèvent à 36,0 millions d'euros. Les engagements donnés sur titres (entreprise associée) s'élèvent à 10,7 millions d'euros.

10.3. Rémunérations des dirigeants

Les montants des rémunérations des membres du Directoire dus au titre des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

En millions d'euros	2023	2022
Avantages à court terme	8,0	8,6
Avantages en nature	0,2	0,3
Jetons de présence	0,0	0,0
Assurance-vie / Retraites spécifiques	0,1	0,1
Paiements en actions (**)	1,1	0,6
Total (*)	9,4	9,6

(*) Les rémunérations perçues des entreprises associées sont exclues.

(**) Au titre du plan d'actions gratuites soumis à condition de présence et de performance qui représente un avantage total de 1,9 million d'euros, sur la base du nombre d'actions attribués aux dirigeants de 90 344, d'une juste valeur de 20,74 € et est étalé sur la durée de service.

Par ailleurs, en cas de rupture de leur contrat de travail, trois membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence susceptible de leur être versée, pendant une durée de deux ans, et correspondant à 33 % de leur salaire fixe et variable calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Le montant des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés au passif de l'état de situation financière s'élève à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2023.

Le montant des rémunérations dû aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023 s'élève à 0,4 million d'euros.

11. INFORMATIONS SUR LES COENTREPRISES

Les informations ci-après relatives aux coentreprises sont données par activité en application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités ».

11.1. Eléments du compte de résultat

11.1.1. Sur l'année 2023

11.1.1.1. Résultat net

Le résultat net en 2023 des coentreprises et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés en 2023 sont les suivants :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	38,5	60,6	0,4	99,4
Impact de l'application du pourcentage de détention	-17,6	-36,3	-0,4	-54,4
Perte de valeur des coentreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES	20,8	24,3	-0,0	45,1

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.1.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 des coentreprises et le rapprochement avec leur contribution au chiffre d'affaires ajusté de 2023 sont les suivants :

En millions d'euros	CHIFFRE D'AFFAIRES
Mobilier Urbain	144,3
Transport	417,0
Affichage	31,8
TOTAL ⁽¹⁾	593,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-304,0
Élimination des transactions inter-activités & avec sociétés contrôlées	-2,9
CONTRIBUTION DES COENTREPRISES AU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ	286,2

(1) Données aux normes IFRS à 100 % avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.1.3. Autres éléments du compte de résultat

Les autres éléments de compte du résultat de l'exercice 2023 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾ :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dotations aux amort. & provisions nettes	-25,6	-45,6	-7,9
Coût de l'endettement net	0,7	1,3	-0,3
Impôt sur les bénéfices	-9,4	-20,1	-0,3

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.2. Sur l'année 2022

11.1.2.1. Résultat net

Le résultat net en 2022 des coentreprises et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés de 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	35,0	37,6	2,5	75,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-17,2	-23,1	-1,5	-41,8
Perte de valeur des coentreprises	0,0	-1,3	-0,1	-1,4
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES	17,9	13,1	0,9	32,0

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.2.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 des coentreprises et le rapprochement avec leur contribution au chiffre d'affaires ajusté de 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	CHIFFRE D'AFFAIRES
Mobilier Urbain	146,4
Transport	348,7
Affichage	40,4
TOTAL ⁽¹⁾	535,5
Impact de l'application du pourcentage de détention	-272,9
Élimination des transactions inter-activités & avec sociétés contrôlées	-3,3
CONTRIBUTION DES COENTREPRISES AU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ	259,3

(1) Données aux normes IFRS à 100 % avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.2.3. Autres éléments du compte de résultat

Les autres éléments du compte de résultat de l'exercice 2022 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾ :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dotations aux amort. & provisions nettes	-26,3	-51,3	-13,9
Coût de l'endettement net	0,2	1,7	-1,4
Impôt sur les bénéfices	-9,4	-16,1	0,4

(1) Données aux normes IFRS à 100 % avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.2. Autres éléments du résultat global

11.2.1. Sur l'année 2023

Les autres éléments du résultat global en 2023 des coentreprises et le rapprochement avec les autres éléments du résultat global des comptes consolidés de 2023 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽¹⁾	0,3	-0,8	-0,7	-1,2
Impact de l'application du pourcentage de détention	-0,2	0,5	0,3	0,7
Écarts de conversion sur perte de valeur des coentreprises	0,0	0,1	0,3	0,4
Écarts de conversion sur goodwill & élimination des titres	-0,1	-3,0	-0,0	-3,1
PART DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DANS LES COENTREPRISES	0,0	-3,2	-0,1	-3,2

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.2.2. Sur l'année 2022

Les autres éléments du résultat global en 2022 des coentreprises et le rapprochement avec les autres éléments du résultat global des comptes consolidés de 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽¹⁾	0,4	-4,3	-2,3	-6,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-0,2	2,7	1,1	3,7
Écarts de conversion sur perte de valeur des coentreprises	0,0	0,1	1,0	1,0
Écarts de conversion sur goodwill & élimination des titres	0,2	-0,8	0,0	-0,6
PART DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DANS LES COENTREPRISES	0,4	-2,3	-0,2	-2,0

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3. Éléments de l'état de situation financière

11.3.1. Au 31 décembre 2023

11.3.1.1. Actif net

L'actif net ⁽¹⁾ au 31 décembre 2023 des coentreprises et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
Actifs non courants	179,4	227,5	43,7	450,6
Actifs courants	122,7	181,8	14,2	318,8
Passifs non courants	-132,8	-71,8	-17,9	-222,5
Passifs courants	-93,3	-170,6	-15,2	-279,1
ACTIF NET ⁽¹⁾	76,0	166,9	24,9	267,8
Impact de l'application du pourcentage de détention	-35,0	-81,3	-14,5	-130,9
Perte de valeur des coentreprises	-9,6	-1,1	-7,5	-18,3
Goodwill & élimination des titres détenus par des coentreprises	12,5	55,0	5,6	73,0
Plafonnement des situations nettes négatives	2,0	3,0	0,0	5,1
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	45,8	142,4	8,4	196,7

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3.1.2. Autres éléments de l'état de situation financière

Les éléments de dette financière nette de l'état de situation financière au 31 décembre 2023 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾ :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Trésorerie et équivalents de trésorerie nettes des découverts bancaires	19,5	53,4	2,6
Dettes financières non courantes	-67,6	-0,3	-9,8
Dettes financières courantes	-2,1	-2,0	-3,4

⁽¹⁾ Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3.2. Au 31 décembre 2022

11.3.2.1. Actif net

L'actif net ⁽¹⁾ au 31 décembre 2022 des coentreprises et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
Actifs non courants	162,9	199,1	45,5	407,5
Actifs courants	110,6	184,4	18,5	313,6
Passifs non courants	-124,7	-70,9	-18,5	-214,1
Passifs courants	-77,6	-170,1	-18,9	-266,6
ACTIF NET ⁽¹⁾	71,2	142,6	26,5	240,3
Impact de l'application du pourcentage de détention	-33,6	-68,8	-15,1	-117,5
Perte de valeur des coentreprises	-9,6	-1,3	-7,8	-18,7
Goodwill & élimination des titres détenus par des coentreprises	12,6	51,3	5,6	69,5
Plafonnement des situations nettes négatives	2,5	3,0		5,6
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	43,1	126,8	9,2	179,1

⁽¹⁾ Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3.2.2. Autres éléments de l'état de situation financière

Les éléments de dette financière nette de l'état de situation financière au 31 décembre 2022 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾ :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Trésorerie et équivalents de trésorerie nettes des découverts bancaires	9,3	65,5	2,3
Dettes financières non courantes	-57,5	-0,5	-11,0
Dettes financières courantes	-1,9	-1,7	-3,1

⁽¹⁾ Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.4. Autres éléments

Le montant des dividendes reçus des coentreprises se décompose comme suit sur l'exercice 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dividendes reçus	19,1	15,5	1,8

Le montant des dividendes reçus des coentreprises se décompose comme suit sur l'exercice 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dividendes reçus	9,4	24,7	1,2

12. INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

12.1. Eléments du compte de résultat

Les éléments du compte de résultat caractéristiques sur la société significative APG|SGA SA et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés sont les suivants :

En millions d'euros	2023		2022	
	APG SGA SA		APG SGA SA	
Chiffre d'affaires	335,1		309,1	
Résultat net ⁽¹⁾	36,0		22,0	
Impact de l'application du pourcentage de détention	-25,2		-15,4	
Perte de valeur des entreprises associées	0,0		0,0	
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	10,8		6,6	

(1) Données aux normes IFRS à 100 %.

La contribution des autres sociétés à la quote-part dans les résultats des entreprises associées est de -3,9 millions d'euros en 2023 et de -30,0 millions d'euros en 2022.

12.2. Eléments de l'état de situation financière

Les éléments de la situation nette ⁽¹⁾ caractéristiques sur la société significative APG|SGA SA et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

En millions d'euros	2023		2022	
	APG SGA SA		APG SGA SA	
Actif	461,1		491,8	
Passif	-355,6		-383,9	
Situation nette	105,4		107,9	
Impact de l'application du pourcentage de détention	-73,8		-75,6	
Perte de valeur des entreprises associées	0,0		0,0	
Goodwill	82,9		82,9	
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	114,5		115,3	

(1) Données aux normes IFRS à 100 %.

La contribution des autres sociétés dans les titres mis en équivalence des entreprises associées de l'état de situation financière est de 110,4 millions d'euros et de 117,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

La valorisation à 30 % de APG|SGA SA au cours de bourse du 30 décembre 2023 s'élève à 177,9 millions d'euros.

12.3. Autres éléments

Le montant des dividendes reçus des entreprises associées se décompose comme suit sur les exercices 2023 et 2022 :

En millions d'euros	2023			2022		
	APG SGA SA	Autres sociétés	Total	APG SGA SA	Autres sociétés	Total
Dividendes reçus	9,8	10,3	20,1	9,1	7,0	16,1

13. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

13.1. Identité de la société mère

Au 31 décembre 2023, JCDecaux SE est détenue à 65,41 % par la société JCDecaux Holding.

13.2. Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
MOBILIER URBAIN					
JCDecaux SE		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux FRANCE	(1)	France	100,00	Glob.	100,00
SOPACT		France	100,00	Glob.	100,00
SOMUPI		France	66,00	Glob.	66,00
JCDecaux ASIE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux EUROPE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AMERIQUES HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
CYCLOCITY		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AFRIQUE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOLLORE HOLDING		France	50,00	Equiv.*	50,00
SOCIETE FERMIERE DES COLONNES MORRIS		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE - SICM		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOBILITE AIX-MARSEILLE		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SUPPLY CHAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE HAVRAISE DE MOBILIER URBAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE EURO METROPOLITAINE DE MOBILIER URBAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DE MOBILIER URBAIN DE CAGNES SUR MER		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DU MOBILIER URBAIN CANNOIS		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DU MOBILIER URBAIN D'AIX MARSEILLE PROVENCE		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE BORDELAISE DE MOBILIERS URBAINS		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADTECH		France	100,00	Glob.	100,00
DISPLAYCE		France	75,00	Glob.	75,00
SOCIETE D'ABRI VOYAGEUR DE TOULOUSE METROPOLE	(3)	France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DE MOBILIER URBAIN DE TOULOUSE	(3)	France	100,00	Glob.	100,00
PISONI PUBLICITE SAS	(1) & (15)	France	100,00	Glob.	100,00
EVIDENCE MEDIA SAS	(1) & (15)	France	100,00	Glob.	100,00
TENDANCE PIXXL SARL	(1) & (15)	France	100,00	Glob.	100,00
MIDI ESPACE SARL	(1) & (15)	France	100,00	Glob.	100,00
PUBLI-CITES EXPANSION SAS	(1) & (15)	France	100,00	Glob.	100,00
WALL GmbH	(1)	Allemagne	100,00	Glob.	100,00
DSM DECAUX GmbH		Allemagne	50,00	Equiv.*	50,00
STADTREKLAME NÜRNBERG GmbH		Allemagne	35,00	Equiv.	35,00
DIE DRAUSSENWERBER GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
SKY HIGH TG GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
REMSCHIEDER GESELLSCHAFT FÜR STADTVERKEHRSANLAGEN GbR.	(4)	Allemagne	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
ADBOOTH Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYCYCLE AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA UNIT TRUST		Australie	100,00	Glob.	100,00
DIGITAL OUT OF HOME OO GmbH		Autriche	33,50	Equiv.*	50,00
JCDecaux STADMOBILIAR AZ		Azerbaïdjan	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux AZERBAIJAN LLC		Azerbaïdjan	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE BELGIUM	(1)	Belgique	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MALLS		Belgique	73,36	Glob.	73,36
JCDecaux DO BRASIL LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux RETAIL Ltda (anciennement JCDecaux SALVADOR MOBILIARIO URBANO LTDA)		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LATAM SERVIÇOS DE MANAGEMENT LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
CONCESSIONARIA A HORA DE SÃO PAULO LTDA		Brésil	100,00	Glob.	86,50
JCDecaux BRASILIA LTDA (anciennement Cemusa Brasília S.A)		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux NORTE-NORDESTE LTDA (anciennement Cemusa Amazonia Ltda)		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux RIO LTDA. (anciennement CEMUSA RIO S.A.)		Brésil	100,00	Glob.	100,00
WALL SOFIA EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
OUTFRONT JCDecaux STREET FURNITURE CANADA, Ltd		Canada	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux COMUNICACION EXTERIOR CHILE S.A.	(1)	Chili	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux PEARL&DEAN OUTDOOR ADVERTISING (CHINA) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
BEIJING PRESS JCDecaux MEDIA ADVERTISING Co. Ltd	(17)	Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYSCAPE HONG KONG Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYSCAPE Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MACAU	(1)	Chine	80,00	Glob.	80,00
CITY LEAD DEVELOPMENTS. Ltd	(10)	Chine	23,00	Equiv.	23,00
EVER HARMONIC GLOBAL. Ltd	(11)	Chine	20,50	Equiv.	23,00
CLEAR MEDIA LIMITED	(12)	Chine	20,50	Equiv.	23,00
EQUIPAMIENTOS URBANOS NACIONALES DE COLOMBIA SAS		Colombie	75,00	Glob.	75,00
LLEGA S.A.S.		Colombie	75,00	Glob.	100,00
JCDecaux KOREA Inc.		Corée du Sud	80,00	Glob.	80,00
JCDecaux TOP MEDIA COSTA RICA, SA.	(1) & (18)	Costa Rica	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux COTE D'IVOIRE		Côte d'Ivoire	50,00	Equiv.*	50,00
AFA JCDecaux A/S	(1)	Danemark	50,00	Glob.	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE FZ LLC		Emirats Arabes Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux DXB MEDIA FZ LLC		Emirats Arabes Unis	75,00	Glob.	75,00
JCDecaux ECUADOR SA.		Equateur	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ESPANA SLU	(1)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ATLANTIS SA		Espagne	85,00	Glob.	85,00
JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U		Espagne	100,00	Glob.	100,00
CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS SL.		Espagne	100,00	Glob.	100,00
CORPORACION EUROPEA DE MOBILIARIO URBANO S.A.	(1)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux EESTI OU		Estonie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SAN FRANCISCO, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MALLSCAPE, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CHICAGO, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
OUTFRONT DECAUX STREET FURNITURE, LLC		Etats-Unis	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux NORTH AMERICA, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOSTON, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE GREATER BOSTON, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE NEW YORK, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux FINLAND Oy	(1)	Finlande	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux GABON		Gabon	40,00	Equiv.*	40,00
JCDecaux TOP MEDIA GUATEMALA, SA	(18)	Guatemala	55,59	Glob.	100,00
DIRECCIONALES, S.A.	(18) & (3)	Guatemala	55,59	Glob.	100,00
MUNDO PUBLICITARIO CA, S.A.	(18) & (3)	Guatemala	38,91	Glob.	70,00
PITIDO, S.A.	(18) & (3)	Guatemala	55,59	Glob.	100,00
VBM VAROSBUTOR ES MEDIA Kft.		Hongrie	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux HUNGARY Zrt	(1)	Hongrie	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING INDIA PVT Ltd	(1)	Inde	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ISRAEL Ltd		Israël	92,00	Glob.	92,00
IGP SPA (anciennement Clear Channel Italia)	(1) & (3) & (19)	Italie	60,00	Equiv.*	60,00
MCDECAUX Inc.	(1)	Japon	85,00	Glob.	85,00
CYCLOCITY Inc.		Japon	100,00	Glob.	100,00
RTS DECAUX JSC		Kazakhstan	50,00	Glob.	50,00
JCDecaux LATVIJA SIA		Lettonie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LIETUVA UAB		Lituanie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LUXEMBOURG SA	(1)	Luxembourg	100,00	Glob.	100,00
EQUIPAMIENTOS URBANOS DE MEXICO, S.A. DE C.V.		Mexique	100,00	Glob.	100,00
SERVICIOS DE COMERCIALIZACION DE PUBLICIDAD, S.A. DE C.V.		Mexique	100,00	Glob.	100,00
SERVICIO Y TECNOLOGIA ESPECIALIZADA, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
MEDIOS DE PUBLICIDAD S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME MEXICO SA de CV		Mexique	60,00	Glob.	60,00
ESCATO URBANO, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
PUBLITOP DE OCCIDENTE, S.A. DE C.V.	(1)	Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux MONGOLIA LLC		Mongolie	51,00	Glob.	51,00
FMI Decaux Co., Ltd.		Myanmar	60,00	Glob.	60,00
JCDecaux OMAN	(1) & (5)	Oman	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux UZ		Ouzbékistan	72,26	Glob.	72,26
JCDecaux PANAMA, S.A.	(18)	Panama	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux CENTRAL AMERICA HOLDING S.A.		Panama	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux Top Media SA	(18)	Panama	55,59	Glob.	55,59
JCDecaux TOP MEDIA CORPORATIVO, S.A	(18)	Panama	55,59	Glob.	100,00
FUTURAD, S.A	(18)	Panama	8,48	Equiv.	15,25
JCDecaux NEDERLAND BV		Pays-Bas	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux PORTUGAL - MOBILIARIO URBANO Lda	(1)	Portugal	100,00	Glob.	100,00
PURBE PUBLICIDADE URBANA & GESTAO Lda		Portugal	100,00	Glob.	100,00
ELAN DECAUX W.L.L	(1)	Qatar	50,00	Equiv.*	49,00
JCDecaux DOMINICANA, SAS.		Rép. Dominicaine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MESTSKY MOBILIAR Spol Sro	(1)	Rép. Tchèque	100,00	Glob.	100,00
RENCAR MEDIA Spol Sro	(14)	Rép. Tchèque	59,61	Glob.	100,00
CLV CR Spol Sro	(14)	Rép. Tchèque	59,61	Glob.	100,00
JCDecaux UK Ltd	(1)	Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SMALL CELLS Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
IN FOCUS PUBLIC NETWORKS LIMITED		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
VIOOH LIMITED	(1)	Royaume-Uni	93,50	Glob.	93,50
JCDecaux EL SALVADOR, S.A. DE C.V.	(18)	Salvador	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux SINGAPORE Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SLOVAKIA Sro		Slovaquie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SVERIGE AB		Suède	100,00	Glob.	100,00
OUTDOOR AB		Suède	48,50	Equiv.*	48,50
JCDecaux CORPORATE SERVICES GmbH		Suisse	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux URUGUAY	(6)	Uruguay	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OOH URUGUAY SA		Uruguay	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS	PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
TRANSPORT				
EXTIME MEDIA (anciennement MEDIA AEROPORTS DE PARIS)	France	50,00	Equiv.*	50,00
METROBUS	France	33,00	Equiv.	33,00
JCDecaux SPG OUTDOOR ADVERTISING (PTY) LTD	Afrique du Sud	35,00	Equiv.*	50,00
MEDIA FRANKFURT GmbH	Allemagne	39,00	Equiv.*	39,00
JCDecaux AIRPORT MEDIA GmbH	Allemagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ATA SAUDI LLC	Arabie Saoudite	60,00	Glob.	60,00
BUSPAK ADVERTISING GROUP PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
GSP PRINT PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
INFOSCREEN AUSTRIA GmbH	Autriche	67,00	Glob.	100,00
JCD BAHRAIN SPC	Bahreïn	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TRANSPORTES LTDA (anciennement CEMUSA DO BRASIL LTDA)	Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MIDIA AEROPORTOS LTDA	Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TRILHOS LTDA	Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CAMEROUN	Cameroun	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux MOMENTUM SHANGHAI AIRPORT ADVERTISING Co. Ltd	Chine	35,00	Equiv.*	35,00
JCDecaux ADVERTISING (BEIJING) Co. Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
BEIJING TOP RESULT METRO Advertising. Co. Ltd	Chine	33,00	Equiv.	33,00
JCDecaux ADVERTISING (SHANGHAI) Co. Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
CHONGQING MPI PUBLIC TRANSPORTATION ADVERTISING Co. Ltd	Chine	60,00	Glob.	60,00
CHENGDU MPI PUBLIC TRANSPORTATION Advertising. Co. Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
SHANGHAI SMART JCDecaux SHENTONG ADVERTISING Co. Ltd (anciennement SHANGHAI SHENTONG JCDecaux METRO ADVERTISING Co. Ltd)	Chine	60,00	Equiv.*	51,00
NANJING METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING CHONGQING Co., Ltd	Chine	80,00	Glob.	80,00
SUZHOU JCDecaux METRO ADVERTISING Co.Ltd	Chine	80,00	Glob.	65,00
NANJING JCDecaux BUS ADVERTISING Co., Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
GUANGZHOU METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd	Chine	49,00	Equiv.*	49,00
GUANGZHOU JCDecaux AEROTROPOLIS ADVERTISING Co.,Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
TIANJIN METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd	(13) Chine	60,00	Equiv.*	60,00
VIOOH CHINA LIMITED	Chine	93,50	Glob.	100,00
NANJING JCDecaux METRO VIOOH MEDIA TECHNOLOGY Co., Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
WUHAN JCDecaux BUS ADVERTISING Co., Ltd	Chine	65,00	Glob.	65,00
JCDecaux SHANGHAI SHENTONG METRO ADVERTISING CO. LTD	Chine	60,00	Equiv.*	60,00
JCDecaux PEARL & DEAN Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux INNOVATE Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
MEDIA PRODUCTION Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CHINA HOLDING Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
TOP RESULT PROMOTION Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL Ltd	Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux DIGITAL VISION (HK) Ltd.	Chine	100,00	Glob.	100,00
VIOOH (HK) LIMITED	Chine	93,50	Glob.	100,00
CNDECAUX AIRPORT MEDIA Co. Ltd	Chine	30,00	Equiv.	30,00
JCDecaux DICON FZCO	Emirats Arabes Unis	80,36	Glob.	80,36
JCDecaux MIDDLE EAST FZ-LLC	Emirats Arabes Unis	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux OUT OF HOME FZ-LLC (ABU DHABI)		Emirats Arabes Unis	55,00	Glob.	55,00
JCDecaux AIRPORT, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
MIAMI AIRPORT CONCESSION, LLC		Etats-Unis	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux AIRPORT CHICAGO, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
THE JOINT VENTURE FOR THE OPERATION OF THE ADVERTISING CONCESSION AT HOUSTON AIRPORTS, LLC		Etats-Unis	99,00	Glob.	99,00
JCDecaux AIRPORT BOSTON, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT DALLAS FORT WORTH, LLC		Etats-Unis	97,50	Glob.	97,50
IGPDECAUX Spa	(1) & (13)	Italie	60,00	Equiv.*	60,00
JCDecaux NORGE AS	(1)	Norvège	97,69	Glob.	100,00
CITY BUS TOP, S.A.	(18)	Panama	44,48	Glob.	80,00
PUBLICIDAD AEROPUERTO DE TOCUMEN S.A.	(18)	Panama	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux PARAGUAY SA		Paraguay	70,00	Glob.	70,00
JCDecaux PERU SAC	(1)	Pérou	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT POLSKA Sp zoo		Pologne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT PORTUGAL SA		Portugal	85,00	Glob.	85,00
RENCAR PRAHA AS	(14)	Rép. Tchèque	59,61	Glob.	70,00
JCDecaux ASIA SINGAPORE Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME ADVERTISING Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux THAILAND Co., Ltd		Thaïlande	98,00	Glob.	49,50
AFFICHAGE					
JCDecaux SOUTH AFRICA HOLDINGS (PROPRIETARY) LIMITED		Afrique du Sud	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SOUTH AFRICA OUTDOOR ADVERTISING (PROPRIETARY) LIMITED		Afrique du Sud	49,00	Glob.	70,00
JCDecaux SUB-SAHARAN AFRICA (Pty) Ltd		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
MERAFE RAIL		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
MERAFE OUTDOOR		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
CORPCOM OUTDOOR		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
SUBURBAN INDUSTRIAL SIGN DESIGN		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
RENT A SIGN LEBOWA		Afrique du Sud	39,08	Equiv.*	50,00
JCDecaux SOUTH AFRICA (PTY) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
OUTDOOR Co (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
BDEYE DESIGNS (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
KCF INVESTMENTS (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
NEWSHELF1001 (Pty) Ltd (Lease Co)		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
SIYENZA GRAPHIC DESIGN AND SIGNAGE (PTY) LTD		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
INTER-AFRICA OUTDOOR ADVERTISING (SOUTH AFRICA) (PTY) Ltd		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
JINJA 3 OUTDOOR ADVERTISING PTY LTD		Afrique du Sud	21,00	Equiv.*	30,00
JCDecaux ANGOLA LIMITADA		Angola	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux ARGENTINA OOH S.A.		Argentine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ANZ PTY Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA HOLDINGS PTY Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
APN OUTDOOR GROUP PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
APNO GROUP HOLDINGS PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
APNO FINANCE PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA TRADING PTY LTD	(1)	Australie	100,00	Glob.	100,00
APN OUTDOOR PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
AUSTRALIAN POSTERS PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
ADSPACE PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
IOM PTY LIMITED		Australie	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
GEWISTA WERBEGESELLSCHAFT.mbH	(1)	Autriche	67,00	Glob.	67,00
PROGRESS AUSSENWERBUNG GmbH		Autriche	45,10	Glob.	51,00
USP WERBEGESELLSCHAFT.mbH		Autriche	52,30	Glob.	79,00
JCDecaux CENTRAL EASTERN EUROPE Holding AG (anciennement JCDecaux CENTRAL EASTERN EUROPE GmbH)		Autriche	100,00	Glob.	100,00
GEWISTA SERVICE GmbH		Autriche	67,00	Glob.	100,00
ROLLING BOARD OBERÖSTERREICH WERBE GmbH		Autriche	33,50	Equiv.*	50,00
KULTURFORMAT		Autriche	67,00	Glob.	100,00
MEGABOARD SORAVIA GmbH		Autriche	45,10	Glob.	51,00
ANKÜNDER GmbH		Autriche	22,31	Equiv.	33,30
ATSBG Holding GmbH		Autriche	85,15	Glob.	100,00
JCDECAUX ATA SAUDI BRANCH OF A FOREIGN COMPANY	(3) & (16)	Bahreïn	60,00	Glob.	60,00
JCDecaux BILLBOARD BELGIUM		Belgique	86,93	Glob.	100,00
JCDecaux ARTVERTISING BELGIUM		Belgique	100,00	Glob.	100,00
CS CONSULTING BVBA		Belgique	86,93	Glob.	86,93
PUBLIRROUTE NV		Belgique	86,93	Glob.	100,00
CITY BUSINESS MEDIA		Belgique	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOTSWANA (PTY) LIMITED		Botswana	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux MEDIA OOH Ltda (anciennement GRANDES FORMATOS MIDIA EXTERIOR LTDA)		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUTDOOR Ltda		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BULGARIA HOLDING BV	(8)	Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux BULGARIA EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
MARKANY LINE EOOD		Bulgarie	25,00	Equiv.*	50,00
EASY DOCK EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
PRIME OUTDOOR OOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux IMAGE JSC		Bulgarie	25,00	Equiv.*	50,00
IOAHC INVESTMENTS URUGUAY COMPANY		Caimans, îles	100,00	Glob.	100,00
IOA PROLIX COMPANY		Caimans, îles	80,00	Glob.	80,00
JCDecaux OOH CHILE Sp.A.		Chili	100,00	Glob.	100,00
POAD		Chine	49,00	Equiv.	49,00
PUBLIGRAFIK GROUP, INC.	(18) & (3)	Costa Rica	55,59	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Doo		Croatie	45,10	Glob.	51,00
JCDecaux ESWATINI (PROPRIETARY) LIMITED		Eswatini	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux CHICAGO COMMUNICATION NETWORK, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
PUBLICIDAD GRÁFICA, S.A.	(18) & (3)	Guatemala	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA HONDURAS S.A.	(18)	Honduras	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux REUNION ISLAND		Réunion, île	62,13	Glob.	100,00
DAVID ALLEN HOLDINGS Ltd	(7)	Irlande	100,00	Glob.	100,00
DAVID ALLEN POSTER SITES Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
SOLAR HOLDINGS Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux IRELAND Ltd	(1)	Irlande	100,00	Glob.	100,00
BRAVO OUTDOOR ADVERTISING Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LESOTHO (PTY) LTD		Lesotho	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux MADAGASCAR SA	(4)	Madagascar	62,52	Glob.	80,00
JCDecaux OUTDOOR ADVERTISING LTD		Malawi	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux (MAURITIUS) Ltd		Maurice	62,13	Glob.	79,50
CONTINENTAL OUTDOOR MEDIA MANAGEMENT COMPANY (MAURITIUS) Ltd		Maurice	78,15	Glob.	100,00
VENDOR PUBLICIDAD EXTERIOR S DE R.L. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
CORPORACION DE MEDIOS INTEGRALES, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
PUBLITOP, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOZAMBIQUE LDA		Mozambique	55,88	Glob.	71,50

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux NAMIBIA OUTDOOR ADVERTISING (Pty) Ltd		Namibie	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA NICARAGUA SA.	(18)	Nicaragua	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux NIGERIA OUTDOOR ADVERTISING Ltd		Nigeria	54,71	Glob.	70,00
JCDecaux NEW ZEALAND HOLDINGS LIMITED		Nouvelle-Zélande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux NEW ZEALAND TRADING LIMITED	(1)	Nouvelle-Zélande	100,00	Glob.	100,00
BH PRISUM	(18) & (3)	Panama	55,59	Glob.	100,00
GRUPO PUBLIGRAFIK, S.A.	(18) & (3)	Panama	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA SERVICIOS DE PANAMA, S.A.	(18)	Panama	55,59	Glob.	100,00
TOP MEDIA PANAMA, S.A.	(18)	Panama	55,59	Glob.	100,00
PUBLITOP DE PANAMA, S.A.	(18)	Panama	55,59	Glob.	100,00
JCDecaux NEONLIGHT Sp zoo		Pologne	100,00	Glob.	100,00
GIGABOARD POLSKA Sp zoo Poland		Pologne	67,00	Glob.	100,00
RED PORTUGUESA - PUBLICIDADE EXTERIOR SA		Portugal	100,00	Glob.	100,00
DISTRIBUIDORA DE VALLAS DOMINICANA, S.A.		Rép. Dominicaine	100,00	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Spol Sro	(14)	Rép. Tchèque	85,15	Glob.	100,00
JCDecaux Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux UNITED Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
ALLAM GROUP Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
EXCEL OUTDOOR MEDIA Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
GRUPO PUBLIGRAFIK, S.A. DE C.V.	(18) & (3)	Salvador	55,59	Glob.	100,00
TOP MEDIA EL SALVADOR, S.A. de C.V.	(18)	Salvador	55,59	Glob.	100,00
ISPA BRATISLAVA Spol Sro	(14)	Slovaquie	85,15	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
PLAKATIRANJE Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
SVETLOBNE VITRINE		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
MADISON Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
METROPOLIS MEDIA Doo (SLOVENIA)		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
APG SGA SA		Suisse	30,00	Equiv.	30,00
JCDecaux TANZANIA LTD		Tanzanie	78,15	Glob.	100,00
BIGBOARD B.V.	(9)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
ALTER-V LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIG MEDIA LLC	(2)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD KHARKOV		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD LLC (KIEV)		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD LVOV		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD VYSHGOROD		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD ZAPOROZHIE		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BOMOND LLC		Ukraine	25,00	Equiv.*	50,00
OUTDOORAUTO LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER DNEPROPETROVSK		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER DONBASS		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER LLC (KIEV)		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
REKSVIT UKRAINE LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux ZAMBIA LTD		Zambie	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux ZIMBABWE (PVT) LTD		Zimbabwe	78,15	Glob.	100,00

- [1] Sociétés qui sont réparties sur deux ou trois activités pour les besoins d'information sectorielle, mais reprises ici sur leur activité historique.
- [2] Sociétés liquidées en 2023.
- [3] Sociétés consolidées en 2023.
- [4] Sociétés cédées en 2023.
- [5] Cette société est un établissement de JCDecaux Bahrain SPC.
- [6] Cette société est un établissement de JCDecaux France.
- [7] Société de droit britannique opérant en Irlande du Nord.
- [8] Société de droit néerlandais opérant en Bulgarie.
- [9] Société de droit néerlandais opérant en Ukraine.
- [10] Société de droit des Iles Vierges Britanniques opérant en Chine.
- [11] Société de droit des Iles Caïmans opérant en Chine.
- [12] Société de droit britannique opérant en Chine.
- [13] TIANJIN METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd (Chine) et IGPDECAUX Spa (Italie) sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence du fait du contrôle conjoint avec le partenaire du Groupe dans les pouvoirs de Direction.
- [14] Le 27 avril 2023, à l'issue d'une opération de restructuration, le pourcentage d'intérêt des entités RENCAR PRAHA AS (Rép. Tchèque), RENCAR MEDIA Spol Sro (Rép. Tchèque) et CLV CR SPOL SRO (Rép. Tchèque) augmente de 46,90 % à 59,61 %. Le pourcentage d'intérêt augmente également de 67,00% à 85,15% pour ISPA BRATISLAVA Spol Sro (Slovaquie) ainsi que pour EUROPLAKAT Spol Sro (Rép. Tchèque).
- [15] Les entités PISONI PUBLICITE SAS, EVIDENCE MEDIA SAS, TENDANCE PIXXL SARL, MIDI ESPACE SARL et PUBLI-CITES EXPANSION SAS (France) ont été absorbées par JCDecaux FRANCE (France) au 1^{er} juillet 2023.
- [16] L'entité JCDECAUX ATA SAUDI BRANCH OF A FOREIGN COMPANY (Bahreïn) est une succursale de JCDecaux ATA SAUDI LLC (Arabie Saoudite).
- [17] Le 30 novembre 2023, rachat auprès du partenaire des participations donnant le contrôle dans BEIJING PRESS JCDecaux MEDIA ADVERTISING Co Ltd. (Chine) par

MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL Ltd (Chine) portant le pourcentage de contrôle et d'intérêt de 50 % à 100 %. L'entité est désormais consolidée en intégration globale.

- [18] Le 30 novembre 2023, JCDecaux Top Media SA (Panama) fusionne avec la division communication extérieure de Grupo Publigráfico en Amérique centrale entraînant une diminution du pourcentage d'intérêt et de contrôle de 76,16 % à 55,59 % et ayant pour effet la diminution du pourcentage d'intérêt des entités qu'elle détient.
- [19] Le 31 mai 2023, la société IGPDecaux Spa (Italie), société en contrôle conjoint détenue à 60% par le Groupe et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, a acquis 100% de la société IGP Spa (anciennement Clear Channel Italia).

Note :

Glob. = intégration globale

Equiv.* = mise en équivalence sous contrôle conjoint

Equiv. = mise en équivalence sous influence notable

* Le pourcentage de contrôle correspond à la quote-part de détention directe ou indirecte dans le capital des sociétés à l'exception des sociétés détenues par des sociétés en contrôle conjoint et sous influence notable. Pour ces sociétés, le pourcentage de contrôle correspond au pourcentage de contrôle de sa détentrice.

Pour les sociétés contrôlées et les sociétés mises en équivalence qu'elles détiennent, le pourcentage de droit de vote est usuellement déterminé sur la base du pourcentage de contrôle, à l'exception de quelques sociétés en Chine où il est déterminé sur la représentation au sein des organes de gouvernance, les spécificités juridiques et réglementaires locales ne permettant pas de l'apprécier autrement, et de la Thaïlande où le pourcentage de droit de vote est de 98 %.

14. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 27 février 2024, le Groupe a annoncé avoir noué un accord avec Pargesa Asset Management S.A. afin d'étudier la possibilité d'une vente coordonnée de leurs parts dans APGISGA, s'élevant respectivement à 30 % et 25,3 %.

Le 6 mars 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de mai 2024 de ne pas distribuer de dividende au titre de 2023.